



Document d'objectifs (DOCOB)

ZPS Herbages et cultures autour du lac du Der - FR2112002

Juillet 2012



Document d'objectifs du site Natura 2000 FR2112002 "Herbages et cultures autour du lac du Der"

Maître d'ouvrage

MEEDDE- Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Champagne-Ardenne

Suivi de la démarche : Carole DUVAL puis Jonathan DEBBAN ; Techniciens Natura 2000 Ardennes et Marne à la DREAL de Champagne-Ardenne

Opérateur Natura 2000

Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de Champagne-Ardenne, en partenariat avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et l'Office National des Forêts (ONF)

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : LPO Champagne-Ardenne (Aurélien Deschatres, Anne-Sophie Gadot, Christophe Hervé)

Contribution au diagnostic écologique (rédaction, cartographie) : Stéphane Mortreux et Blandine Guillemot (ONCFS) ; Jean-François Thivillier (ONF)

Etudes écologiques complémentaires

Inventaires des pics et des passereaux forestiers (2009) : LPO, ONCFS

Inventaires des rapaces forestiers (2010) : LPO, ONCFS

Inventaires Marouettes et Blongios (2010) : LPO

Inventaires Avifaune Etangs hors RNCFS (2010) : LPO

Inventaire Cigogne noire (2009) : LPO

Inventaires avifaune milieux ouverts (2010) : LPO, ONCFS

Crédit photographique (couverture)

Photos de couverture : Grues cendrées devant l'observatoire de la Ferme aux grues, D. Hubaut ; Gorgebleue à miroir, F. Croset ; Pic mar, S. Gaillard ; Paysage secteur 4, G. Ouigre.

Référence à utiliser

LPO Champagne-Ardenne, 2011 – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR2112002 "Herbages et cultures autour du lac du Der". DREAL Champagne-Ardenne, ONCFS, ONF 210 pages dont 117 pages d'annexe.

Sommaire

| | |
|---|-------------|
| Natura 2000 : Présentation générale | P 4 |
| Fiche d'identité du site | P 7 |
| <u>A/ Rapport de présentation : Diagnostics</u> | P 9 |
| Données administratives | P 10 |
| Données sur les activités humaines et l'occupation du sol | P 16 |
| Données abiotiques générales | P 26 |
| Grands milieux en lien avec le tableau N°2 (Activités humaines) | P 28 |
| Etat des lieux ornithologiques | P 32 |
| Analyse écologique et hiérarchisation des espèces | P 58 |
| - Hiérarchisation des espèces des ZPS 210 et 209 | P 61 |
| - Exigences écologiques des espèces de la ZPS | P 70 |
| Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial | P 73 |
| Facteurs pouvant influencer la conservation des espèces et de leurs habitats | P 76 |
| Priorités de conservation des espèces de classe 1 | P 78 |

| | |
|---|--------------|
| <u>B/ Rapport de présentation : Diagnostics</u> | P 81 |
| Mise en évidence des enjeux et objectifs | P 82 |
| - Mise en évidence des enjeux et objectifs liés aux milieux ouverts | P 83 |
| - Mise en évidence des enjeux et objectifs liés aux étangs | P 86 |
| - Mise en évidence des enjeux et objectifs liés aux milieux forestiers | P 91 |
| - Autres enjeux et objectifs transversaux | P 94 |
| Récapitulatif des objectifs de développement durable | P 96 |
| | |
| <u>C/ Propositions de mesures</u> | P 97 |
| Propositions de mesures de gestion et fiches action | P 98 |
| Récapitulatif estimatif du coût de chaque action et échéancier | P 143 |
| | |
| <u>D/ Modalités de suivi des mesures et évaluation des habitats et des espèces</u> | P 144 |
| Suivi et évaluation | P 145 |
| - Suivi et évaluation des mesures proposées | P 146 |
| - Mise en évidence des enjeux et objectifs liés aux étangs | P 150 |
| | |
| Références bibliographiques | P 152 |

Introduction générale

La ZPS « Herbages et cultures autour du lac du Der » a principalement été créée pour ses zones agricoles qui accueillent une avifaune* nicheuse remarquable et qui offrent des zones de gagnages* indispensables aux milliers de migrateurs et hivernants ayant choisi la champagne humide et particulièrement le lac du Der-Chantecoq comme refuge.

Natura 2000 doit permettre de conserver ces richesses en état, voire même d'améliorer l'état de conservation de certaines espèces menacées ainsi que leurs milieux. Depuis les premières études ayant permis de désigner cette zone en ZICO (1991) puis en ZPS (2004), le Tarier des prés *Saxicola rubetra* ou encore la Pie-grièche grise *Lanius excubitor* ne font plus partie de l'avifaune* nicheuse de ce territoire. En quelques décennies, les habitats prairiaux se sont considérablement dégradés et il est donc urgent de réagir.

La conservation des herbages, voire leur reconquête, passe par un travail de proximité avec les agriculteurs et les éleveurs de la ZPS. Ils sont indispensables à la conservation des habitats et des espèces pour peu que leurs pratiques prennent en compte l'avifaune* présente. Natura 2000 se doit de faire le lien entre les acteurs locaux et les acteurs de l'environnement afin de protéger le patrimoine écologique tout en préservant l'activité humaine existante.

Bien entendu, même si la forêt et les zones humides sont des habitats ayant moins soufferts sur la ZPS, ce document ne devra pas oublier ces milieux abritant une avifaune* riche et variée. Protéger, c'est avant tout conserver l'existant. Des mesures de gestion favorisant les roselières, la qualité de l'eau mais aussi les boisements âgés doivent également être des objectifs prioritaires.

Jacques BERTHOLET
Président de la LPO Champagne-Ardenne

Natura 2000 : Présentation générale

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » remplacée par la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

Natura 2000 en Champagne-Ardenne

En Champagne-Ardenne, le réseau régional de sites Natura 2000 comprend **101 sites pour 12,91% du territoire régional** soit 330 709 ha (chiffres DREAL Champagne-Ardenne, janvier 2010) :

- 86 sites en ZSC (SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 2,8 % de la surface de la région, soit 72 738 ha.
- 15 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 10,07% de la surface de la région, soit 257 971 ha.

Un DOCOB pourquoi et quels en sont les acteurs ?

Un Document d'objectifs vise à définir les conditions de maintien voire de rétablissement des populations d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable en proposant, après un état des lieux initial précis et complet, des objectifs et orientations de gestion ainsi que les mesures pour les atteindre. Ce document est le fruit d'une concertation entre les différents acteurs du territoire qui font partis du comité de pilotage. Il doit être ambitieux (obligation de résultats) tout en tenant compte des réalités économiques liées aux activités humaines présentes sur le site.

De nombreux acteurs participent à l'élaboration d'un DOCOB :

-le Comité de pilotage (COFIL) : C'est l'instance de concertation pour tout ce qui se rapporte au site Natura 2000. Ce comité comprend les collectivités territoriales intéressées, les représentants des propriétaires, les représentants de l'Etat (titre consultatif), les associations de protection de la nature, les exploitants et utilisateurs des terrains et espaces inclus dans le périmètre.... Les représentants de collectivités territoriales désignent parmi eux le Président du COFIL et la collectivité territoriale chargée de l'élaboration du DOCOB. La composition du COFIL est arrêtée par le Préfet du département. Le COFIL examine et valide les documents et les propositions soumises par l'opérateur local pendant l'élaboration du DOCOB. Il donne son avis pour la validation et suit également sa mise en œuvre.

- le Maître d'ouvrage : il s'agit de la collectivité territoriale ou du groupement qui a été désigné par ses pairs au sein du COFIL. A défaut, c'est l'Etat qui devient le maître d'ouvrage chargé de l'élaboration du DOCOB. C'est le cas sur la ZPS

Herbages et cultures autour du Der et le sous-préfet de Vitry-le-François a été désigné Président du COPIL durant la phase d'élaboration du DOCOB.

- l'opérateur technique : Il est chargé de réaliser les inventaires, de rédiger le DOCOB et les documents de communication mais aussi d'organiser les réunions et de rentrer en contact avec les différents acteurs. L'opérateur doit posséder des compétences scientifiques, techniques mais doit également faire preuve d'aptitude à la communication et à la négociation. L'Etat, représenté par la DREAL Champagne-Ardenne, a confié la rédaction de ce DOCOB à la LPO Champagne-Ardenne qui a décidé de travailler en collaboration avec l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et de l'Office National des Forêts (ONF).

- la structure animatrice technique : Ce sera la structure chargée de mettre en place les différentes actions du DOCOB et l'animer sa mise en œuvre. Elle sera choisie pour une durée de trois ans par le maître d'ouvrage une fois le DOCOB validé.

- les sites N 2000 doivent faire l'objet de mesures de protection adaptées, et les projets et programmes pouvant les affecter d'une évaluation appropriée de leurs incidences. Le code de l'environnement prévoit ainsi, depuis la loi du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale, qu'un certain nombre d'activités encadrées par un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration au titre d'une législation distincte de celle de N 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur les sites N 2000 dès lors qu'elles figurent soit sur une liste nationale, soit sur une liste locale complémentaire. Les modalités d'application de cette évaluation ont été fixées par le décret du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences N 2000. Le code de l'environnement prévoit également que les activités non soumises à encadrement peuvent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur les sites N 2000 et précise qu'une liste locale de ces activités est arrêtée par l'autorité administrative compétente parmi celles figurant sur une liste nationale de référence établie par décret en Conseil d'Etat. Il précise enfin, depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, que toutes les activités susceptibles d'affecter de manière significative un site et qui ne figurent sur aucune des listes mentionnées font l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur décision motivée de l'autorité administrative.

Cf. Carte N°1 en Annexe N°14 : Natura 2000 en France et en Champagne-Ardenne

Fiche d'identité du site

Nom officiel du site Natura 2000 : ZPS Herbages et cultures autour du lac du Der

Désigné au titre de la Directive européenne "Habitats Faune-Flore" 92/43/CEE (DHFF): non (une partie des Etangs d'Outines et d'Arrigny est désigné au titre de la DHFF et est incluse dans le site Herbages et Cultures autour du Lac du Der)

Désigné au titre de la Directive européenne "Oiseaux" 79/402/CEE (DO) (aujourd'hui dénommée 2009/147/CE) : oui
Cf. Annexe N°05

Date de l'arrêté de la ZPS : 30 juillet 2004 (*Cf. Annexe N°6*)

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR2112002

Aire biogéographique : Continentale

Localisation du site Natura 2000 : Champagne-Ardenne, Marne

Communes concernées : Arrigny, Drosnay, Giffaumont-Champaubert, Châtillon-sur-Broué, Gigny-Bussy, Hauteville, Landricourt, Outines, Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement, Saint-Rémy-en-Bouzemont-Saint-Genest et Isson.

Superficie officielle (FSD, Cf. Annexe N°7) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne "Oiseaux" 79/409 : 2 169 ha

Président du Comité de Pilotage pour l'élaboration du DOCOB : Sous-préfet de Vitry-le-François

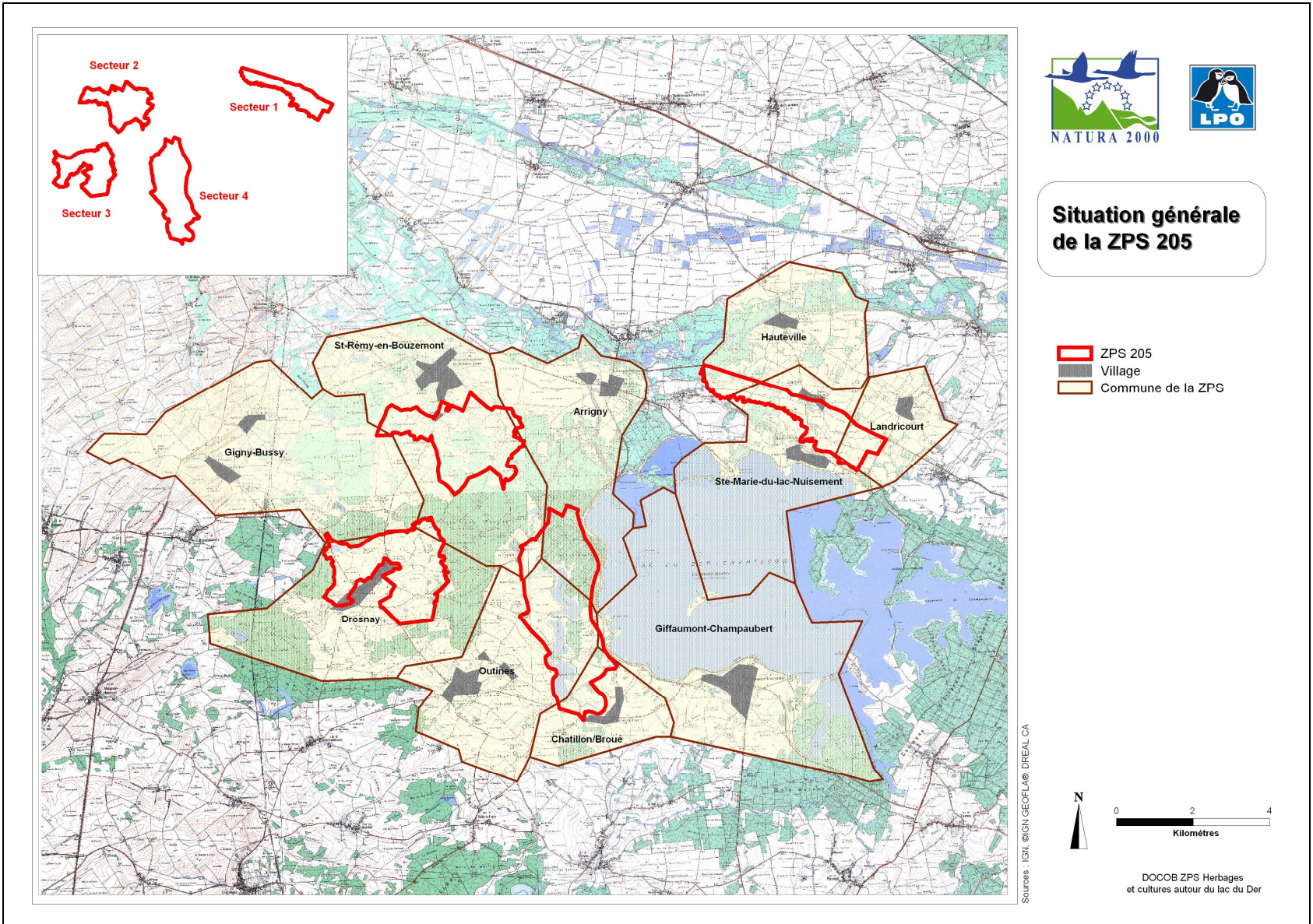
Structure porteuse pour l'élaboration du DOCOB : Etat, DREAL Champagne-Ardenne

Opérateur du site Natura 2000 pour l'élaboration du DOCOB : LPO Champagne-Ardenne

Prestataires techniques : ONCFS, ONF

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 : *Cf. Annexe N°8*

Mise en place du 1^{er} COPIL : 3 juillet 2007



Carte N°2 : Situation générale de la ZPS 205

A. Rapport de présentation : diagnostic

Données administratives

Le site Natura 2000 « Herbages et cultures autour du lac du Der » se situe dans le département de la Marne en région Champagne-Ardenne. Dans la Marne, le réseau Natura 2000 ne couvre que 6,9% de son territoire ce qui est bien en dessous de la moyenne régionale (12,91%). Le site à été désigné au titre de la Directive Oiseaux (DO, 79/409/CEE remplacée par la 2009/147/CE) comme 14 autres sites en Champagne-Ardenne. Il couvre une surface 2 169 ha, en 4 entités distinctes. L'une se situe au nord du lac et les trois autres se trouvent à l'ouest de celui-ci. La longueur maximale est d'environ 5,3 km d'un seul tenant. Ces différents secteurs sont numérotés aléatoirement (Cf. carte 2) pour simplifier la compréhension dans la suite du document. Dix communes sont concernées par le site. Elles font partie du syndicat mixte du lac du Der et pour certaines de la communauté de communes du Bocage Champenois. Quatre d'entre elles possèdent ou vont posséder un document d'urbanisme : PLU.

Localisé en Champagne humide, le site est inclus dans un vaste secteur reconnu pour sa grande richesse écologique et en particulier avifaunistique*. Pour ces raisons, le site est englobé dans la ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) Lac du Der-Chantecoq et Etangs latéraux, est classé dans la vaste zone RAMSAR* de Champagne Humide et est reconnue comme ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique). On compte 4 ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II identifiées sur l'ensemble de la ZPS. Le Conservatoire du Littoral et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne sont propriétaires pour le premier et locataire pour le second de parcelles en herbes et d'étangs dans le but de ces conserver ces milieux riches. Les Etangs d'Outines et d'Arrigny sont également classés pour partie en Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage. L'ensemble du site Natura 2000 se situe au sein du plus important couloir de migration à l'échelle de la région. Ce dernier est d'ailleurs pris en compte dans le cadre du Schéma régional éolien qui exclu toute implantation d'éoliennes dans ce couloir en raison du risque de perturbations de l'avifaune* migratrice.

Tous ces éléments ont permis à ce site de rejoindre le réseau Natura 2000 en juillet 2004 (Cf. Annexe N°6) au titre de la DO. La présence du Lac du Der à proximité immédiate du site Natura 2000 a bien sûr une grande importance. De nombreuses espèces utilisent le lac comme dortoir et viennent s'alimenter en partie sur le site. Les contours ont été définis en 2000 pour prendre en compte les secteurs en herbes les plus importants. L'évolution de ces dix dernières années montre déjà qu'une partie a été mise en culture depuis cette date.

Tableau N°1 : Données administratives

| Données administratives | Quantification | Qualification | Enjeux par rapport à Natura 2000 | Références |
|-----------------------------|------------------|---|--|--|
| Collectivités territoriales | 1 région | Champagne-Ardenne Le site Natura 2000 Herbages et cultures autour du lac du Der représente 0,08% de la région Champagne-Ardenne | La région Champagne-Ardenne compte 101 sites Natura 2000, ce qui représente 12,91% de son territoire : 86 sites relèvent de la DHFF et 15 sites de la DO. | - DREAL CA, 2010 |
| | 1 département | Marne Le site Natura 2000 Herbages et cultures autour du lac du Der représente 0,27% du département de la Marne | Le département de la Marne compte 27 sites Natura 2000, ce qui représente 6,9% de son territoire : 22 sites relèvent de la DHFF et 5 sites de la DO. | - DREAL CA, 2010 |
| | 1 syndicat mixte | Etablissement public de coopération intercommunale, le Syndicat du Der regroupe : - les Conseils Généraux de la Marne et de la Haute-Marne - 75 communes réparties sur les départements de la Marne, de la Haute-Marne et de l'Aube dont les dix communes de la ZPS | Chargé de l'aménagement touristique, le Syndicat du Der met en œuvre sur le Pays du Der un développement touristique : - aménagements publics (ports, plages, aires de jeux, observatoires, sentiers de randonnée, circuits de découverte...), - aides techniques aux communes et communautés de communes et à leurs habitants dans le cadre de montage de programme à caractère touristique (création de gîtes, campings, chambres d'hôtes, hôtels, activités touristiques...), - promotion du Lac du Der et accueil des visiteurs avec l'Office de Tourisme du Lac du Der | http://www.lacduder.com/ , 2010 |

| | | | | |
|------------------------|---|---|--|----------------|
| | 1 Canton 1 Communauté de communes 10 Communes | Saint-Rémy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson <u>CC du Bocage Champenois (6 communes concernées)</u> : Arrigny, Giffaumont-Champaubert, Landricourt, Outines, Sainte-Marie-du-lac-Nuisement et Saint-Rémy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson Arrigny, Châtillon-sur-Broué, Drosnay, Gigny-Bussy, Hauteville, Landricourt, Outines, Sainte-Marie-du-Lac, Saint-Rémy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson (83% du site se situe sur 5 communes) | Grande disparité entre les communes concernées : entre 25% et 26% du territoire d'Outines, de Drosnay et de Saint-Rémy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson sont inclus dans le périmètre Natura 2000 contre 0,2% à 0,3% pour Giffaumont-Champaubert et Gigny-Bussy. 13,2% du territoire des communes (en moyenne) est inclus dans le périmètre du site Natura 2000 Herbages et cultures autour du lac du Der | |
| Habitants | 2 417 habitants (2007) essentiellement à l'extérieur du site Natura 2000 | Le site englobe pour partie le hameau d'Isson, Drosnay et Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement | Territoire rural, tendance actuelle à l'augmentation des constructions neuves et de petits lotissements. | - INSEE, 2007 |
| Documents d'urbanismes | 1 commune possède un Plan local d'Urbanisme (PLU) et 3 un Plan d'Occupation des Sols (POS avec modification PLU en cours) | Giffaumont-Champaubert Arrigny, Ste-Marie-du-lac-Nuisement et St-Rémy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson. | | - DDT CA, 2010 |

| | | | | |
|---|---|--|--|--|
| Terrain du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) | Etangs d'Outines et d'Arrigny 326 ha (soit 15% du site Natura 2000) 0,2% des propriétés du Conservatoire | Acquisition entre 1986 et 1992. Gestion par ONCFS, ONF et Syndicat Mixte du Lac du Der | En plus des Etangs, une partie de la forêt de l'Argentolle (85 ha) appartient au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres. | CELRL, 2010 ONF, 2010 |
| Autres statuts : réserves de biosphère Man and Biosphere (MAB), site RAMSAR*, Réserve Biologique intégrale (Rbi), Réserve Biologique dirigée (RBd)... | 1 site RAMSAR* Etangs de la Champagne Humide 255 000 ha L'ensemble du site Natura 2000 est inclus dans le périmètre Ramsar* | | | DREAL, 2010 http://www.ramsar.org |
| | 1 site en Natura 2000 283 ha (soit 13% du site Natura 2000) | Un site inscrit à la Directive Habitats « Etangs latéraux du Der » FR2100333 est inclus dans le site Natura 2000 « Herbages et cultures autour du lac du Der » | Le DOCOB de ce site, réalisé par l'ONCFS et validé le 3 décembre 1999, est en cours de révision. | ONCFS, 1999 |
| Autres zonages (ZNIEFF, zones humides, zones importantes pour la conservation des oiseaux, ...) Cf. Annexe N°9 | 4 ZNIEFF Type 1 1131 ha soit 52,3 % du site Natura 2000 - Prairies et bois de la ferme aux Grues à Saint-Rémy-en-Bouzemont 211,6 ha | Voir ci-dessous | Voir ci-dessous | |
| | | 1 commune : Saint-Rémy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson Validée en 2000 Intérêts botanique (107 espèces de phanérogames*) et avifaunistique*. | Présence de prairies abritant une espèce de la DO : la Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i> . Présence de boisements riches en Pic Mar <i>Dendrocopos medius</i> et Milan noir <i>Milvus migrans</i> (inscrits à la DO) | DREAL CA, 2002 |

| | | | | |
|--|--|--|---|-------------------------|
| | <p>- Etangs latéraux au réservoir Marne</p> <p>356 ha</p> | <p>4 communes : Arrigny, Outines, Saint-Rémy-en-Bouzemont Saint-Genest-et-Isson et Châtillon-sur-Broué</p> <p>Validée en 1993</p> <p>Intérêts botanique, avifaunistique* et entomologique*.</p> | <p>Présence d'étangs peu profonds présentant une végétation caractéristique et accueillant de nombreuses espèces d'oiseaux, inscrites à la DO, en hivernage mais aussi en tant que niches (Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>...)</p> | <p>- DREAL CA, 2002</p> |
| | <p>- Bois de l'Argentolle, Bois de Huiron et Bois des Filles à Arrigny</p> <p>198 ha</p> | <p>3 communes : Arrigny, Outines et Saint-Rémy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson</p> <p>Validée en 2000</p> <p>Intérêts botanique et batrachologique*.</p> | <p>Présence majoritaire de boisements (dominance de la Chênaie-Charmaie). Site de nidification du Pic noir <i>Dryocopus martius</i>, Pic mar</p> | <p>- DREAL CA, 2005</p> |
| | <p>- Vallée de la Blaise entre Orconte et Ecollemont</p> <p>365 ha</p> | <p>3 communes : Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement, Landricourt et Hauteville</p> <p>Validée en 2000</p> <p>Intérêts botanique (212 espèces de phanérogames*) et avifaunistique*</p> | <p>Présence de milieux prairiaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Site de gagnage* pour nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs et d'hivernants ; - Site de nidification d'espèces patrimoniales : Pie-grièche écorcheur, Pipit farlouse <i>Anthus pratensis</i> <p>Présence de boisements alluviaux.</p> | <p>- DREAL CA, 2005</p> |
| | <p>1 ZNIEFF Type 2</p> <p>1506 ha soit 69,7% du site Natura 2000</p> | <p>10 communes : Outines, Drosnay, Saint-Rémy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson, Giffaumont-Champaubert, Gigny-Bussy, Landricourt, Hauteville, Châtillon-sur-Broué, Arrigny et Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement</p> <p>Validée en 2000</p> <p>Intérêts botanique, avifaunistique* et entomologique*.</p> | <p>Présence de végétation des plans d'eau et étangs. On y trouve plus de 250 espèces d'oiseaux dont des dizaines sont inscrites à la DO en tant que migrateurs, hivernants et nicheurs.</p> <p>Présence de boisements type chênaie et boisements des milieux humides.</p> <p>Présence de prairies.</p> | <p>- DREAL CA, 2002</p> |

| | | | | |
|--|---|---|--|---|
| | <p>1 ZICO CA05, Lac du Der Chantecoq et Etangs latéraux</p> <p>56 000 ha</p> <p>L'ensemble du site Natura 2000 est inclus dans cette ZICO</p> | Création 1991 | ZICO principalement créée pour son importance internationale pour l'hivernage et la migration des oiseaux d'eau. Pour la Champagne-Ardenne, la superficie des ZICO représente 16% du territoire. La ZICO Lac du Der représente 13,5% de la surface totale des ZICO régionales. | <p>- DREAL CA</p> <p>- Rocamora, 1994</p> |
| | <p>1 site géré par le CENCA</p> <p>31 ha soit 1,4 % du site Natura 2000</p> | Commune de Saint-Rémy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson | Le CENCA gère ce terrain dans un but de préservation de la biodiversité. Sur ce site, une fauche tardive centrifuge est mise en place (après le 10 juillet). Quatre bandes « refuge » sont maintenues pour préserver la faune. Aucune fertilisation n'est réalisée sur le site afin de ne pas banaliser la végétation. | - CENCA, 2010 |
| Réserve Nationale de chasse et de la Faune Sauvage (RNCFS) | Les étangs d'Outines et d'Arrigny font partie de la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage 5 536 ha au total dont 300 ha inclus dans le site Natura 2000 soit 13,8%) | - Gestion assurée par l'ONCFS Validé le 6 janvier 1995 | La chasse est interdite sur ce site conformément à la réglementation en vigueur. Cependant, des battues peuvent être organisées par l'ONCFS afin de garantir le maintien des équilibres biologiques et agrosylvocynégétiques. L'ONCFS autorise le Groupement d'Intérêt Cynégétique du Bocage Champenois, voisin des étangs, à pratiquer des battues dans les roselières des étangs d'Outines et d'Arrigny. Elles ont lieu une à deux fois par mois entre octobre et février. | - Guillemot, ONCFS, 2010 |
| Autres informations : schémas des carrières, éoliens.... | Ensemble du site Natura 2000 Schéma régional éolien | Validé en novembre 2005 | L'ensemble du site se situe dans une zone à contrainte absolue : voie de migration principale des oiseaux migrateurs dans la région (arc de la Champagne Humide) De plus, une grande partie du site présente des vents inférieurs à 5m/sec à 50 m de haut incompatibles avec l'éolien. | - Conseil régional de Champagne-Ardenne, 2005 (en cours de réactualisation) |

Cf. Carte N°3 en Annexe N°15 : Périmètres réglementaires sur et à proximité de la ZPS 205

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Les activités humaines sur le site sont nombreuses. Trois éléments expliquent ce constat.

Premièrement la surface occupée par l'agriculture est importante (65%) car la désignation du site a principalement été faite pour la conservation des herbages, indispensables à l'alimentation de nombreuses espèces d'oiseaux. L'évolution des pratiques agricoles entre le choix du périmètre et aujourd'hui, montre qu'une partie des herbages a été mise en cultures. L'intérêt pour les oiseaux est donc moindre et les tensions entre agriculture et oiseaux s'en trouvent renforcées. Seules les Grues cendrée *Grus grus* profitent de l'augmentation des cultures en maïs mais il ne faut tout de même pas oublier que les herbages sont également appréciés par l'espèce.

Deuxièmement, les surfaces boisées (dont peupleraies) représentent 23% du site. L'activité sylvicole est ainsi bien présente. L'exploitation des feuillus et en particulier des chênes est une activité importante au sein de la ZPS. Les bois se partagent entre gestion par l'ONF (245 ha regroupant la Forêt de l'Argentolle (85ha) et la Forêt syndicale de Huiron (160 ha)) et gestion par des petits propriétaires. On ne note aucun Plan Simple de gestion (PSG) car aucune propriété ne dépasse 25 ha. La forêt de l'Argentolle et la forêt syndicale de Huiron possèdent un document de gestion (aménagement forestier) récemment validé pour le bois de l'Argentolle et en cours de révision pour la forêt syndicale de Huiron. Dans le cadre de ces aménagements une analyse de l'ensemble des conséquences des dispositions de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site Natura 2000 est élaborée. Une fois validés par les services de l'Etat, ces documents bénéficieront des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.11 du Code Forestier au titre de la réglementation propre à Natura 2000 et ainsi garantiront une bonne gestion durable de ces forêts.

Les objectifs de gestion des forêts publiques sont définis par le propriétaire en fonction des différents enjeux présents sur la forêt (production, protection, accueil du public).

Concernant le bois d'Argentolle, l'objectif écologique et paysager a été fixé comme prioritaire. Ainsi la volonté de maintien de l'état boisé dans le temps et l'espace a privilégié une gestion en conversion en futaie irrégulière. D'autre part, une zone en évolution naturelle (flots de sénescence) a été mise en place au coeur de la forêt (parcelles 17-18 - 29 et 20 pour partie). Cette zone sera à terme particulièrement favorable aux espèces de vieilles chênaies (Pic mar *Dendrocopos medius* notamment).

La forêt syndicale de Huiron est gérée en futaie régulière, régime adaptée à la production de chêne de qualité. Ce mode de gestion est globalement favorable à la l'avifaune* forestière. La populiculture reste marginale sur le site.

L'urbanisation est peu présente sur le site. Le périmètre du site n'englobe que quelques habitations.

La chasse est une activité fréquente sur le site. On trouve la chasse classique de plaine au lapin et au lièvre. Les battues au grand gibier (sangliers, chevreuil) sont également particulièrement pratiquées. Enfin, la chasse aux oiseaux d'eau se déroule sur une grande partie des étangs (hors RNCFS). La chasse aux oies et aux Courlis cendrés *Numenius arquata* se pratique dans les herbages et cultures du site. Les prélèvements de ces chasses récentes sont méconnus.

Sur le site, un pêcheur professionnel exploite les étangs de la RNCFS. Le chargement et les conditions d'exploitation sont adaptés à une gestion écologique de ceux-ci, en concertation avec le gestionnaire (ONCFS). Sur quelques étangs privés et en particulier sur la rivière Blaise, est pratiquée la pêche de loisir. Sur cette dernière, la pêche à la mouche est bien fréquente (truite en particulier).

Le secteur 1 (Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement) est hautement inondable. Cette portion de la Blaise est régulée par la présence du lac du Der qui dérive une partie des eaux en automne et en hiver. Les conditions hydrauliques sont donc artificialisées depuis la création du réservoir Marne. Signalons également que la CATER intervient pour l'entretien du cours d'eau pour favoriser l'écoulement des eaux.

Le site présente une activité touristique essentiellement dédiée à l'ornithologie et plus globalement à la découverte des richesses naturelles. Les Etangs d'Outines et d'Arrigny (secteur 4) sont équipés pour accueillir les touristes tout comme le site de la Ferme aux grues (secteur 2). Un chemin de grande randonnée passe également sur le site. L'ensemble du site Natura 2000 est visité par des touristes en quête de grues s'alimentant dans les cultures. On trouve également le site de Der Nature qui accueille des structures de protection et d'initiation à l'environnement ainsi que des expositions photographiques ponctuelles dans le cadre du Festival de la photo animalière de Montier-en-Der. Des manifestations « nature », dans le cadre de la Fête de la Grue, ont également été organisées sur ce site en 2010 et 2011.

D'autres éléments et activités sont présents sur le site comme les lignes électriques, les routes, les activités de cueillette et le piégeage.

Les activités humaines sur le site sont donc nombreuses et diverses. Il convient d'en tenir compte au moment de mettre en place des mesures de gestion.

Tableau N°2 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

| Activités humaines et occupation du sol (1) | Code FSD des activités | Quantification | Qualification | Références |
|--|--|--|--|--|
| <p>Agriculture</p> <p>Cf. Cartes N°4, 6, 7, 8 et 10 en Annexes N°16, 18, 19, 20 et 22</p> <p>Cf. Annexe N°10</p> <p>Cf. Annexe N°11</p> | <p>100 : mise en culture</p> <p>101 : modification des pratiques culturales</p> <p>102 : fauche / Coupe</p> <p>110 : épandage de pesticides</p> <p>120 : fertilisation</p> <p>140 : pâturage</p> <p>141 : abandon de systèmes pastoraux</p> <p>150 : remembrement</p> <p>151 : élimination des haies et bocqueteaux</p> <p>170 : élevage du bétail</p> <p>810 : drainage</p> | <p><u>Région agricole :</u> Champagne humide</p> <p><u>Surface agricole du périmètre Natura 2000</u> 1419 ha, soit 65%</p> | <p>Plus de la moitié de la surface totale du site est cultivée. Depuis la désignation du périmètre de la ZPS, les surfaces en herbe (prairies et pâtures) ont très nettement régressées (Cf. carte N°4). Le meilleur exemple se situe à l'ouest de la zone 2 qui est aujourd'hui entièrement cultivé. Entre 1996 et 2010, les zones 1 et 4 ont perdu 25 % de leurs surfaces en herbe. Leur intérêt avifaunistique* est moindre désormais.</p> <p>Les cultures sont dominées par les céréales et en fonction des années et de l'assolement, la proportion en maïs varie.</p> <p>L'âge moyen des agriculteurs de la ZPS est assez élevé : 59% des agriculteurs ont plus de cinquante ans et les jeunes éleveurs sont très rares. Il y a peu de renouvellement et il est à craindre que les changements de pratiques culturales amorcées depuis vingt ans se poursuivent au détriment des herbages (mise en culture suite à des reconversions ou ventes des terres).</p> <p>Tous les élevages sont des exploitations mixtes : polyculture et élevage. Les élevages laitiers sont grandement minoritaires (élevages viande charolais majoritaire). Les assolements sont centrés sur la culture des céréales. Le nombre d'animaux varie autour de 175 têtes et la superficie des exploitations varie entre 130 ha et 200 ha avec majoritairement un équilibre 50/50 entre le nombre d'hectare de culture et le nombre d'hectare de prairies.</p> <p>Les pratiques en terme de fertilisation azotée sont très variables mais les épandages supérieurs à 50 unités d'azote sont minoritaires.</p> | <p>- LPO, 2010</p> <p>- Conseil Général de la Marne, 2010</p> <p>- DDT, 2009</p> |

| Activités humaines et occupation du sol (1) | Code FSD des activités | Quantification | Qualification | Références |
|---|------------------------|-----------------------|---|--------------------------------------|
| Document d'objectifs du site | Natura 2000 FR2112002 | "Herbages et cultures | <p>Les pratiques de fauche sont assez proches avec des fenaisons se déroulant généralement de début à fin juin avec un pic au milieu du mois. Sauf exception (exploitations avec une surface en herbe très importante), les chargements à la parcelle sur la ZPS tournent entre 2 et 3 UGB/ha (Unité de Gros Bétail).</p> <p>On trouve deux sortes d'exploitations de polyculture possédant des terres sur la ZPS : ce soit soit des exploitations locales s'étant reconverties à 100% dans les cultures (abandon de l'élevage), soit des exploitations situées en champagne crayeuse qui possèdent un peu d'ha sur la ZPS, le plus souvent rachetées récemment. Dans ce dernier cas ces terres, moins faciles à travailler, servent régulièrement de gel environnemental. La taille des exploitations varie entre 40 et 300 ha (moy : 130 ha) avec une tendance à l'augmentation de la surface plus on s'éloigne de la ZPS. L'assolement de ces exploitations est le même que pour les exploitations de polyculture-élevage (blé/orges/maïs).</p> <p>Les remembrements (voir carte N°6) sont assez anciens, les plus récents datent de 1989 (Drosnay), 1987 (St-Rémy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson) et 1985 (Outines). Les autres ont été réalisés dans les années 70 (Arrigny, Giffaumont, Chatillon/Broué et Gigny-Bussy) voir les années 50 (Hauteville, Landricourt, Ste-Marie du-Lac-Nuisement) !</p> <p>La LPO Champagne-Ardenne est l'opérateur agro-environnemental de la ZPS. Elle assure à ce titre l'animation de la mise en œuvre de la contractualisation des Mesures Agro Environnementales. Les premières mesures ont été mises en place dès 2009, en amont du DOCOB après un travail de concertation avec la profession agricole en 2008.</p> | LPO Champagne-Ardenne – Juillet 2012 |

| Activités humaines et occupation du sol (1) | Code FSD des activités | Quantification | Qualification | Références |
|---|------------------------|----------------|---|------------|
| | | | <p>Par soucis de cohérence dans le temps et dans la région, ces mesures sont proches de celles qui existaient à l'époque de l'OGAFE puis de l'OLAE, mais aussi de celles d'autres sites N 2000 proches : ZSC Prairies de vallée de la Voire et de l'Héronne (10/52), ZPS Herbages et cultures des vallées de la Voire, de l'Héronne et de la Laines et ZPS Forêt d'Orient.</p> <p>Les mesures proposées concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fauche tardive (1^{er} juillet ou 15 juillet avec limite ou non de fertilisation) ; - Pâturage extensif (avec contraintes au niveau de la fertilisation et du chargement) ; - Reconversion de terres arables en herbages ; - Création et/ou entretien d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique (jachères). <p>En deux ans (2009-2010), plus de 230 ha ont été contractualisés. C'est un chiffre important qui représente plus de 16 % de la surface agricole utile (SAU) mais surtout un tiers des surfaces en herbe (prairies + jachères). D'ailleurs, plus de 43 ha de cultures ont été remis en herbe via le dispositif MAET.</p> | |

| Activités humaines et occupation du sol (1) | Code FSD des activités | Quantification | Qualification | Références |
|--|--|--|---|---|
| <p>Activité sylvicole</p> <p>Cf Annexe N°12</p> <p>Cf Carte N°10 en Annexe N°22</p> | <p>160 : gestion forestière</p> <p>161 : plantation forestière</p> <p>162 : artificialisation des peuplements forestiers</p> <p>163 : replantation forestière</p> <p>164 : éclaircissage</p> <p>165 : élimination des sous-étages</p> <p>166 : élimination des arbres morts ou sénescents</p> <p>167 : déboisement</p> | <p><u>Surface forestière</u> : 493 ha (dont 34 ha de peupleraies) soit 23%</p> | <p>Les bois de la ZPS sont assez variés et présentent des caractéristiques typiques de la Champagne Humide. Cette variabilité est due au taux d'humidité des sols. On trouve des Chênaies pédonculées neutrophiles* à Frêne élevé, Chêne pédonculé et Orme champêtre, des Chênaies pédonculées / Charmaies neutrophiles* à mésoneutrophiles* plus ou moins hygrophiles* selon le substrat, des Chênaies / Charmaies mésotrophes* à mésoacidiphiles* ou neutrophile* à mésoneutrophile* sur substrat limoneux. En bordure des étangs la forêt est plus humide et il se développe la Tremblaie hygrophile* à Chêne pédonculé et Frêne élevé. En bordure de la Blaise on trouve une Frênaie / Chênaie alluviale.</p> <p>La ripisylve est constituée de Saulaie blanche à Aulne. La strate arborescente est dominée par le Saule blanc associé au Saule fragile, à l'Aulne glutineux, à l'Orme lisse et au Frêne élevé.</p> <p>Il existe au sein de la ZPS de nombreuses petites parcelles boisées privées. Les surfaces sont toujours faibles et ne nécessitent ainsi pas de Plan Simple de Gestion (PSG). Le type d'exploitation est très variable : exploitation familiale (en particulier coupe pour bois de chauffage) à de l'exploitation intensive. Le couvert forestier de ces parcelles est généralement la chênaie charmaie, d'autres ont été plantées en peupliers (production plus rentables sur le court terme). On note tout de même 10 propriétaires possédant des surfaces supérieures à 2 ha (dont 5 propriétés entre 5 ha et 9,8 ha).</p> | <p>- IFN, 2010</p> <p>- DREAL, Fiches ZNIEFF 210020028, 210020034, 210020035 et 210020036, 2010</p> <p>- THIVILLIER J.F., ONF, 2010</p> |

| Activités humaines et occupation du sol (1) | Code FSD des activités | Quantification | Qualification | Références |
|---|--|--|---|--------------------------|
| Urbanisation Cf Carte N°10 en Annexe N°22 | 401 : zones urbanisées, habitat humain 403 : habitat dispersé | Peu d'habitations au sein du périmètre | Les limites de la ZPS rognent légèrement sur le Hameau d'Isson (Saint-Rémy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson) et sur une partie des villages de Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement (Blaise-sous-Hauteville) et de Drosnay. On trouve aussi quelques fermes isolées au sein du périmètre. | - IGN, 2010 |
| Activité cynégétique | 230 : chasse | | <p><u>Espèces principalement chassées :</u> Sur les parties ouvertes : l'Oie cendrée <i>Anser anser</i> notamment en bordure des Etangs d'Outines et d'Arrigny ainsi que sur le secteur de Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement.</p> <p>En plaine, le Lièvre brun <i>Lepus europaeus</i>, le Pigeon ramier <i>Columba palumbus</i>, le Faisan de Colchide <i>Phasianus colchicus</i> (dont lâchers) et la Perdrix grise <i>Perdix perdix</i> sont recherchés.</p> <p>Dans les secteurs boisés, le Sanglier <i>Sus scrofa</i> et le Chevreuil européen <i>Capreolus capreolus</i> sont fortement chassés. On compte une petite dizaine de sociétés de chasse différentes et une centaine de chasseurs (majorité âgés de plus de 45 ans). La majeure partie Des espaces ouverts est chassée. On notera que le Cerf élaphe pourrait rapidement coloniser la ZPS (observations récentes à proximité) et que sa présence peut amener des problèmes avec les jeunes plantations.</p> | - ONCFS, CRPF 2010-2011 |
| Pêche Cf Annexe N°13 | 200 : pêche, pisciculture, agriculture 220 : pêche de loisirs | Etangs des Landres, de la Forêt et du Grand Coulon | <p>La gestion piscicole des étangs d'Outines est assurée depuis 2004 par l'Union des Fédérations et des Associations pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du lac du Der (UFAPPMA). Elle fait l'objet d'une convention entre le CELRL, l'ONCFS, le SMAT du Der et l'UFAPPMA qui prévoit dans son cahier des charges (Cf Annexe N°11) la pratique d'une pisciculture extensive.</p> <p>La pêche de loisir est principalement présente sur la zone nord (Blaise et petite Blaise).</p> | - Guillemot, ONCFS, 2010 |

| Activités humaines et occupation du sol (1) | Code FSD des activités | Quantification | Qualification | Références |
|---|---|--------------------|--|------------|
| Barrage et gestion des cours d'eau | <p>850 : Modification du fonctionnement hydrographique</p> <p>890 : Autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme</p> <p>941 : Inondation</p> <p>954 : envahissement d'une espèce (Cf page 28)</p> | Rives de la Blaise | <p>Comme pour la rivière Marne, il existe pour la Blaise, en amont de la ZPS, un canal d'amenée et un canal de restitution permettant de remplir et de vider le barrage réservoir. Le niveau de la Blaise (et donc les inondations) est en partie tributaire de la gestion du barrage.</p> <p>La gestion des ripisylves de la Blaise est réalisée par la CATER qui définit les travaux à réaliser, choisit les entreprises et assure le suivi des travaux. Des réunions locales d'information et des visites de chantiers sont régulièrement organisées avec les acteurs locaux.</p> <p>Le secteur 1 (vallée de la Blaise), est en grande partie inondable. On note également un autre secteur inondant régulièrement (zone de prairies au sud / sud-est de l'étang de la Forêt sur le finage de Châtillon-sur-Broué) le long du ruisseau des gros prés (secteur 4).</p> | |

| Activités humaines et occupation du sol (1) | Code FSD des activités | Quantification | Qualification | Références |
|--|--|---|---|------------|
| <p>Tourisme et usagers locaux</p> <p>Cf. Carte N°9 en Annexe N°21</p> | <p>501 : sentier, chemin, piste cyclable 620 : Sports et loisirs de nature 622 : Randonnée, équitation et véhicules non motorisés 690 : Autres loisirs et activités de tourisme</p> | <p><u>Les usagers du site :</u> - Touristes et locaux - 2 types de tourisme : d'été et d'intersaisons : -1 Club équestre situé à Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement</p> <p><u>Les équipements :</u> - 3 observatoires pour le public sur les étangs (1 sur l'Etang des Landres et 2 sur l'Etang du Grand Coulon) D'autres observatoires sont situés sur les Etangs strictement réservés pour les suivis scientifiques (ONCFS/LPO) - 1 observatoire sur le site de la Ferme aux grues. Sur ce même site, 4 affûts photographiques sont installés (gestion LPO) - 1 Pôle « Der Nature » situé dans le secteur 4</p> | <p>Les secteurs 4 (sentier des Etangs) et 2 (site de la Ferme aux grues) sont les plus fréquentés. Le tourisme ornithologique est présent toute l'année sur ces deux sites. Cependant une période de forte fréquentation est observée en Octobre/Novembre puis en Février/ Mars. Ces périodes correspondent aux pics migratoires de la Grue cendrée, espèce emblématique du site.</p> <p>Les amateurs locaux d'oiseaux et de nature en général sont également très présents sur le site (en particulier sur les secteurs 2 et 4) ainsi que les agents de l'ONCFS (secteur 4). L'été, les sentiers sont également utilisés pour d'autres activités (promenades, vtt, randonnée). A noter que le sentier des étangs est pour partie en caillebotis pour faciliter l'accès au grand public.</p> <p>Le site de Der-Nature accueille en 2010 le siège social de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Champagne-Ardenne ainsi que Nature de Der, structure d'initiation à l'environnement. En Octobre 2010, le site à également accueilli une manifestation « salon bio » dans le cadre de la Fête de la Grue. En novembre, lors du Festival de la photo animalière de Montier-en-Der, le site de Der Nature héberge des expositions photographiques.</p> | |
| Document d'objectifs du site | Natura 2000 FR2112002 | "Herbages et cultures autour du lac du Der" | LPO Champagne-Ardenne – Juillet 2012 | |

| Activités humaines et occupation du sol (1) | Code FSD des activités | Quantification | Qualification | Références |
|---|---|---|--|---------------|
| Autres activités | 511 : ligne électrique | 3,7 km de ligne HT dont 1,31 km dans le secteur 1 et 2,418 km dans le secteur 4. | La problématique de collisions vis-à-vis de l'avifaune* nicheuse, migratrice et hivernante est peu connue mais potentiellement impactant. | |
| | 502 : route | Seulement 3,2 km de route départementale (trois secteurs sur quatre concernés) | Problématique de collisions vis-à-vis de l'avifaune* nicheuse (passereaux en particulier) | |
| | 290 : Autres activités de pêche, chasse et cueillette | | Des particuliers récoltent des champignons et du muguet au sein de la ZPS. | |
| | 243 : Piégeage /empoisonnement / Braconnage | En 2009 : 119 Ragondins et 163 Rats musqués ont été piégés par l'ONCFS sur les Etangs d'Outines | Piégeage dans un but de conservation des habitats et des espèces patrimoniales, du Ragondin <i>Myocastor coypus</i> et du Rat musqué <i>Ondatra zibethicus</i> sur les Etangs d'Outines en RNCFS effectué par les agents de l'ONCFS. Le nombre d'animaux piégés est très variable en fonction de l'année. Il dépend surtout du temps que les agents ont pour effectuer ce travail. | - ONCFS, 2010 |

(1) Nomenclature FSD en annexe N°37

Cf. Carte N°4 en Annexe N° 16 : Modifications de l'occupation du sol des secteurs 1 et 4 entre 1996 et 2010

Cf. Carte N°6 en Annexe N° 18 : Situation des remembrements des communes de la ZPS 205

Cf. Carte N°7 en Annexe N° 19 : Les MAET en 2010 sur la ZPS 205

Cf. Carte N°8 en Annexe N° 20 : Haies sur la ZPS 205

Cf. Carte N°9 en Annexe N° 21: Activités touristiques de la ZPS 205

Cf. Carte N°10 en Annexe N° 22 : Grands types d'habitats de la ZPS 205

Données abiotiques générales

La Champagne humide est une région qui présente des caractéristiques abiotiques particulières. Ces dernières permettent notamment une très forte rétention de l'eau. Ainsi différents étangs ont été créés au sein du site Natura 2000. L'absence de relief sur le site est significative, l'altitude maximale du site n'étant que de 139 m. Le climat est de type continental à tendance océanique dégradée. Il pleut environ un jour sur trois, la pluviométrie sur ce site est donc assez importante. Les mois de novembre à février sont froids, les étangs gèlent régulièrement sur la totalité de la surface. Les pics de chaleur sont fréquents en été même si ils sont le plus souvent de courte durée.

La pédologie mais aussi la topographie jouent sur la production forestière. Par exemple, concernant la forêt de l'Argentolle et celle de Huiron, elles sont assises sur une butte marneuse à la périphérie de laquelle on trouve occasionnellement un placage limoneux significatif. Dans l'ensemble, les potentialités de production forestière sont globalement bonnes ou correctes (plutôt dans la fourchette basse pour l'Unité de Station (US) 11 du guide des stations forestières de la Champagne humide -Millard 2002), et en accord avec la production de bois d'œuvre de qualité sur le massif.

Cependant, il est à noter quelques secteurs de moindre potentialité ; il s'agit notamment de Chênaies de versant (pente douce 5%) particulièrement médiocres : troncs plus courts, arbres tortueux et noueux. Le Chêne pédonculé peine à atteindre 50 cm sur cette station trop sèche pour lui mais extrêmement argileuse....

Le secteur 1, englobant une partie de la vallée de la Blaise, est très inondable en automne et en hiver. Les niveaux d'eau sont toutefois régulés artificiellement par le Réservoir Marne tout proche. La prise d'eau se situe en effet en amont du site Natura 2000 et la restitution en aval. Le réservoir n'est donc pas sans conséquence sur les inondations de ce secteur. Malgré cela, les inondations peuvent être marquées et rapides sur ce secteur. D'une manière générale, les sols argileux de l'ensemble du site Natura 2000 retiennent rapidement l'eau, ainsi des nappes d'eau se maintiennent aisément en cas de pluies importantes.

Tableau N°3 : Données abiotiques générales

| Données abiotiques générales | Quantification | Qualification | Références |
|--|---|--|----------------------------|
| Géologie Cf. Carte N°5 en Annexe N°17 | 2 Grandes époques : - Quaternaire : environ 790 ha soit 36% - Crétacé : 2 époques • Supérieur : environ 400 ha soit 18% • Inférieur : environ 1000 ha soit 46% | Le site Natura 2000 se situe entre deux affleurements principaux : le Crétacé inférieur à l'est (caractéristique de la Champagne Humide) et le Crétacé supérieur à l'ouest. Les argiles confèrent aux sols une grande imperméabilité (cf. Pédologie) et ont permis la création du lac du Der et des étangs périphériques. | - BRGM, InfoTerre, 2010 |
| Climat | 1 aire biogéographique 1 type de climat | Aire biogéographique continentale. Climat continental à tendance océanique dégradée. <u>Données météorologiques Station météo de Saint-Dizier (52) :</u> Pluviométrie annuelle : 858 mm en 133 jours de pluie Température moyenne : 10,9°C (minimale : 6,4°C, maximale : 15,3°C) Amplitude thermique moyenne : 8,9°C Record température minimale : -22,5°C (février 1956) Record température maximale : 40,4°C (Août 2003) Ensoleillement annuel : 1682 heures | - Météo France, 2010 |
| Pédologie | Donnée non disponible | Les sols de Champagne Humide se sont développés sur de l'Argile de Gault avec des couches de sables, marnes et limons qui s'intercalent. Ces sols sont ainsi lourds et imperméables. Ils sont particulièrement sensibles à l'excès d'eau. | - Atlas des paysages, 2002 |
| Topographie | 1 seul étage de végétation Altitude minimale : 107 m Altitude maximale : 139 m | Etage collinéen La topographie de la Champagne Humide est peu accidentée. Alternance de secteurs mollement vallonnés et de secteurs plus plats. | - IGN, 2010 |
| Hydrographie | 1 portion de la rivière Blaise est présente sur le site (secteur 1) sur 4,58 km. | La Blaise fait partie du bassin versant de la Marne. Cette portion de la Blaise se situe en aval de la restitution du Lac du Der. Les niveaux d'eau sont donc soumis à la gestion du barrage réservoir Marne. | - IGN, 2006 |

Cf. Carte N°5 en Annexe N°17 : Géologie simplifiée de la ZPS 205

Grands milieux en lien avec le tableau N°2 (Activités humaines)

La ZPS « Herbages et cultures autour du lac du Der » porte bien son nom et a été désignée en grande partie pour ses herbages qui permettent, en complémentarité avec le lac du Der tout proche, à de nombreuses espèces d'oiseaux (et notamment migratrices) de trouver de vastes espaces de gagnage*. Nous pouvons illustrer cela par les grues ou les oies qui se reposent sur le lac et qui s'alimentent en grande partie dans les herbages et les cultures avoisinantes. Bien que le recouvrement par les prairies et pâtures reste important (638 ha), les cultures ont gagné du terrain ces dernières années (703 ha). Ces changements de pratiques par abandon de l'élevage et mise en culture sont la principale problématique pesant sur les habitats prairiaux du site N 2000. De plus, la mise en culture peut entraîner la destruction de haies mais aussi le drainage des parcelles et donc la perte des caractéristiques humides du sol.

Sur les 15 étangs de la ZPS, huit sont localisés sur la commune de St-Rémy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson, trois sur celle de Drosnay et 4 sur Outines. Ces étangs, en particulier la chaîne des Étangs d'Outines et d'Arrigny, constituent un ensemble d'une très grande richesse écologique. Leur localisation sur un axe majeur de migration au niveau national l'explique en grande partie. De plus, en ce qui concerne l'Étang des Landres, du Grand Coulon et de la Forêt, le classement en RNCFS et la gestion conservatoire réalisée par l'ONCFS permettent d'obtenir un bon état de conservation. Le nombre d'espèces d'oiseaux rencontrées y est conséquent autant pour les nicheurs que pour les migrateurs et hivernants. Les roselières abritent des espèces nicheuses rares. Les autres étangs sont dans un état de conservation moyen. Ce sont pour la plupart de petits étangs privés servant principalement pour la chasse et la pêche. Une gestion appropriée pourrait permettre d'améliorer leur attractivité pour l'avifaune. Dans le secteur 1 la vallée de la Blaise, largement inondable, permet aux prairies de conserver un caractère humide. La gestion actuelle des abords de la Blaise permet de conserver le côté sauvage de la rivière tout en facilitant l'écoulement des eaux.

Les boisements de la ZPS font également partie intégrante du site et le recouvrent sur 459 ha. Les vieilles chênaies-hêtraies abritent un cortège d'oiseaux forestiers importants typique de la champagne humide. Nous y trouvons notamment le Pic mar et le Pic noir *Dryocopus martius*, et pour les rapaces, le Milan noir *Milvus migrans* ou bien encore la Bondrée apivore *Pernis apivorus*. Les principaux boisements présents sont la forêt de l'Argentolle (85 ha) appartenant au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) et la forêt syndicale de Huiron (160 ha). Ces deux entités sont gérées par l'Office National des Forêt. La forêt privée est morcelée de petites propriétés avec des gestions très diverses (gestion en bon père de famille, peupleraies ...). Ces bois privés sont particulièrement présents sur la zone 2 (Bois des Deux Lingés) avec 115 ha décomposés en une centaine de parcelles cadastrales (quelques propriétés autour de 5 ha). Les problématiques de conservation reposent bien entendu sur la gestion sylvicole qui y est pratiquée. La conservation des boisements de vastes superficies est bien entendu fondamentale mais il ne faut pas négliger le maintien des surfaces plus réduites. La conservation de ces boisements publics est considérée comme bonne, en particulier du fait des aménagements forestiers réalisés qui favorisent la gestion durable de ces massifs. Les peupleraies restent marginales sur le site : ce sont des habitats très peu recherchés par les espèces patrimoniales de la ZPS. Les autres boisements privés présents sur la ZPS sont moins favorables (vieux boisements de feuillus plus rares).

L'ensemble de ces milieux permet d'obtenir une mosaïque d'habitats qui fait la richesse écologique de ce site. Cette mosaïque permet également au paysage d'incarner parfaitement celui de la Champagne humide « typique ». Dans cette région à attrait touristique fort, il est essentiel de conserver l'ensemble de ces habitats qui font partie du patrimoine local.

Tableau N°4 : Grands milieux en lien avec le tableau N°2

| Grands milieux | Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site | État sommaire du grand milieu | Principaux habitats d'espèces d'intérêt communautaire concernés | Principales espèces d'intérêt communautaire concernées | Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines | Références |
|---|--|-------------------------------|---|---|---|-----------------------|
| Forêts Cf. Carte N°11 en Annexe N°23 | 459,02 ha dont 245 ha en gestion ONF | Bon | Chênaie Hêtraie | Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i> , Milan noir, Pic noir, Pic mar | 160 : Gestion forestière 161 : Plantation forestière 162 : Artificialisation des peuplements 164 : Eclaircissage 165 : Elimination des sous-étages 166 : Elimination des arbres morts ou dépérissants 167 : Déboisement | - LPO, ONF, CRPF 2010 |
| Prairies et pâturages | 638,34 ha | Moyen | Prairies humides | Grande Aigrette <i>Egretta alba</i> , Héron garde-bœuf Bubulcus ibis, Bondrée apivore, Milan noir, Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i> , Grue cendrée, Pie-grièche écorcheur | 100 : Mise en culture 101 : Modification des pratiques agricoles 102 : Fauche / Coupe 110 : Epandage de pesticides 120 : Fertilisation 140 : Pâturage 141 : Abandon de systèmes pastoraux 150 : Remembrement 151 : Elimination des haies et boqueteaux 170 : Elevage du bétail 810 : Drainage | - LPO, 2010 |

| Grands milieux | Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site | État sommaire du grand milieu | Principaux habitats d'espèces d'intérêt communautaire concernés | Principales espèces d'intérêt communautaire concernées | Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines | Références |
|---|--|-------------------------------|---|---|---|-------------|
| Plans d'eau et rivière Cf. Carte N°12 en Annexe N°24 | 15 étangs (208,35 ha) : 12 étangs privés et 3 étangs appartenant au Conservatoire du littoral (159,33 ha) 4,58 km de rivière (secteur 1) | Moyen | Étangs et cours d'eau | Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i> , Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i> , Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i> , Héron pourpre <i>Ardea purpurea</i> , Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i> , Grande Aigrette, Pygargue à queue blanche <i>Haliaeetus albicilla</i> , Cygnes de Bewick <i>Cygnus columbianus</i> et chanteur <i>Cygnus cygnus</i> , Harle piette <i>Mergullus albellus</i> , Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i> , Marouettes ponctuée <i>Porzana porzana</i> et poussin <i>Porzana parva</i> , Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i> , Gorgebleue à miroir <i>Luscinia svecica</i> | 110 : Epanchage de pesticides 200 : Pêche, pisciculture et aquaculture 230 : chasse 243 : Piégeage, empoisonnement, braconnage 850 : Modification du fonctionnement hydrographique 890 : Autres changements des conditions hydrauliques induits par l'Homme 954 : Envahissement d'une espèce (Ragondin et Rat musqué) | - LPO, 2010 |
| Bandes enherbées | 27,99 ha | Sans objet | Sans objet | Pie-grièche écorcheur, Grue cendrée, Grande Aigrette | | - LPO, 2010 |

| Grands milieux | Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site | État sommaire du grand milieu | Principaux habitats d'espèces d'intérêt communautaire concernés | Principales espèces d'intérêt communautaire concernées | Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines | Références |
|---------------------------|--|-------------------------------|---|---|---|-------------|
| Cultures | 702,82 ha | Sans objet | Sans objet | Faucons émerillon <i>Falco columbarius</i> et pèlerin <i>Falco peregrinus</i> , Grue cendrée, Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i> | 110 : Epannage de pesticides | - LPO, 2010 |
| Jachères | 49,99 ha | Sans objet | Sans objet | Faucons émerillon et pèlerin, Pie-grièche écorcheur, Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i> | | - LPO, 2010 |
| Peupleraies | 34,33 ha | Sans objet | Sans objet | Sans objet | 161 : Plantation forestière 163 : Replantation forestière | - LPO, 2010 |
| Zones urbanisées | 17,96 ha | Sans objet | Sans objet | Sans objet | Sans objet | - LPO, 2010 |
| Autres milieux et chemins | 30,18 ha | Sans objet | Sans objet | Sans objet | | - LPO, 2010 |

Cf. Carte 10 en Annexe N°22 : Grands types d'habitats de la ZPS 205

Cf. Carte 11 en Annexe N°23 : Principaux bois et forêts de la ZPS (Types de propriété)

Cf. Carte 12 en Annexe N°24 : Etangs de la ZPS (Types de propriété)

Etat des lieux ornithologiques

Comme nous le montre ces tableaux, les espèces patrimoniales d'oiseaux sont nombreuses au sein de la ZPS. On dénombre 38 espèces répertoriées à l'annexe I de la Directive Oiseaux ce qui est considérable et qui a justifié la désignation de ce secteur en ZPS en 2004. Ces espèces d'intérêt communautaire peuvent être des espèces nicheuses et/ou migratrices et/ou hivernantes.







Une grande partie des espèces qui fréquentent le lac du Der vient s'alimenter dans les herbages du site. Certaines, comme par exemple l'Aigrette garzette *Egretta garzetta* ou le Héron garde-bœufs *Bubulcus ibis* nichent sur le lac du Der et viennent s'alimenter sur la ZPS. D'autres sont migratrices et / ou hivernantes et trouvent dans les prairies des sites d'alimentation privilégiés. La Grue cendrée en est l'espèce emblématique. D'autres nichent à proximité immédiate des herbages comme la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* qui établit son nid dans les haies d'épineux bordant les parcelles.

Les étangs attirent des nicheurs prestigieux dans les roselières comme le Blongios nain, le Butor étoilé, les marouettes, la Gorgebleue à miroir *Luscinia svecica* ou bien le Busard des roseaux *Circus aeruginosus*. Le Bihoreau gris *Nycticorax nycticorax*, le Héron pourpré *Ardea purpurea*, la Sterne pierregarin *Sterna hirundo* ou bien encore les Guifettes noires *Chlidonias niger* viennent s'y alimenter. Les étangs constituent un formidable site de stationnement pour des espèces comme le Canard chipeau *Anas strepera*. Les visiteurs d'hiver sont également bien représentés comme les Cygnes de Bewick *Cygnus columbianus* et chanteur *Cygnus cygnus* (peu de sites de présence en France), le Harle piette *Mergellus albellus* ou bien le Pygargue à queue blanche *Haliaeetus albicilla*. Ce dernier fait partie des espèces qui attirent des observateurs venant parfois de loin. Ces espèces contribuent à la renommée ornithologique du site tout comme la grue.



Les boisements attirent un cortège avifaunistique* forestier, lié aux vieux boisements, parmi lequel nous pouvons citer le Pic mar qui présente des densités assez élevées, le Pic noir, le Milan noir ou bien encore la Bondrée apivore.




Globalement l'état de conservation des espèces liées aux étangs est assez bon (excepté celui du Butor étoilé qui est en revanche défavorable). Les espèces forestières se portent également assez bien sur la ZPS ce qui n'est pas le cas des espèces liées aux prairies et en particulier les oiseaux nicheurs. Ce sont les espèces qui ont le plus souffert ces dernières années et certaines populations ont même disparu. Même la Pie-grièche écorcheur possède un statut moyen sur le site ce qui reflète parfaitement le recul des espèces du bocage. Ce type d'habitat a régressé au profit des grandes cultures.



Tableau N°5 : Espèces d'oiseaux de l'annexe I de la directive 2009/147/CE



| Etat de conservation | | | |
|-----------------------------|---|--|---|
| ? Inconnu | Favorable  | Moyen  | Défavorable  |
| Dynamique de population | | | |
| ? Inconnue ; NE Non évaluée | En augmentation  | Stable  | En baisse  |




NB : certaines espèces n'ont pas été renseignées en ce qui concerne leur statut de conservation, plusieurs raisons à cela en fonction des espèces : soit les effectifs concernés sont trop faibles pour les évaluer, soit nous manquons tout simplement d'informations.




| Noms latins des espèces d'intérêt communautaire | Noms vernaculaires des espèces d'intérêt communautaire | Code européen Natura 2000 | Estimation de la population au sein de la ZPS | | | Structure et fonctionnalité de la population ; Habitat naturel de l'espèce dans le site | Etat de conservation au sein de la ZPS | Dynamique de population sur la ZPS | Références |
|---|--|---------------------------|---|--|---|--|---|---|---|
| | | | Nicheurs (nombre de couples ou de chanteurs ; p : présent dans la ZPS durant la reproduction) | Hivernants (individus ; p : présence non quantifiée) | Migrateurs (nombre d'individus ; p : présence non quantifiée) | | | | |
| Botaurus stellaris | Butor étoilé | A021 | 0 – 1 mâle chanteur | 0 – 1 | p | Présence régulière depuis 1971 à 2005 sur les Etangs des Landres, du Grand Coulon et de la Forêt puis ces dernières années de manière plus ponctuelle. Il est entendu pour la dernière fois en 1994 sur l'Etang des Landres, en 2005 pour le Grand Coulon et en 2006 pour celui de la Forêt. L'année 2009 signe le retour timide de l'espèce sur l'Etang du Grand Coulon et des Landres. Il fréquente les étangs à grandes roselières où les niveaux d'eau restent stables de mars à juillet. Il s'agit de l'espèce la plus exigeante quant à la qualité de la roselière et de l'eau. des données récentes d'hivernage sont signalées en 2010 et 2011. |  |  | - LPO, 2010 - ONCFS, 2009, 2010 - Rocamora G., 1999 |

| | | | | | | | | | |
|-----------------------|-------------------|------|---------------------------|---|---|--|---|---|---|
| Ixobrychus minutus | Blongios nain | A022 | 5 mâles chanteurs en 2010 | 0 | p | Présents en 2010 sur les Etangs des Landres, du Grand Coulon et de la Forêt. Les derniers contacts sont notés en 2000 sur l'Etang du Petit Coulon. Il fréquente principalement les ceintures végétales des étangs et niche dans les roseaux ou dans un arbuste. |  | ? | - LPO, 2010 - ONCFS, 2010 |
| Nycticorax nycticorax | Bihoreau gris | A023 | 0 – 1 couple | 0 | p | Il utilise les Etangs des Landres et du Grand Coulon comme zones de pêche. Des individus sont observés également sur l'Etang de la Ferme aux grues et du Fief. Les individus observés proviennent de la colonie de reproduction située sur le lac du Der. Il fréquente les arbustes le long des étangs où il peut aisément pêcher. Il niche en colonie le plus souvent dans des arbres et arbustes en zone inondée. Il ne niche pas sur le site mais la ZPS est favorable et pourrait permettre à une colonie de s'installer. |  | ➔ | - LPO, 2010 - ONCFS, 2008, 2010 |
| Egretta garzetta | Aigrette garzette | A026 | p | 0 | p | L'ensemble des étangs d'Outines est fréquenté comme zones de pêche. Des plans d'eau d'une moindre taille comme à « la Côte du Vieux Moulin » sont également utilisés. Ces oiseaux proviennent en grande partie de la colonie de reproduction du lac du Der. De nombreux migrateurs font également escale sur ce secteur. Des dortoirs mixtes avec la Grande Aigrette sont signalés sur ces étangs notamment les Landres et du Fief. Cette espèce recherche une mosaïque de milieux pouvant être exploitée durant toute la période de nidification (zone d'eau peu profonde, riche en poissons, amphibiens et insectes...). |  | ➔ | - LPO, 2010 - Rocamora G., 1999 - ONCFS, 2010 |




| | | | | | | | | | |
|----------------|-----------------|------|----------|---------|-----------|--|---|-----------|------------------------------|
| Egretta alba | Grande aigrette | A027 | 0 couple | 15 – 70 | 300 – 500 | Bien présente sur l'ensemble de la ZPS. Elle se rencontre sur les différents étangs mais aussi sur les herbages et la vallée de la Blaise. Les effectifs les plus importants sont notés en automne et en hiver avec l'apport des migrateurs. Les dortoirs peuvent être conséquents : plus de 200 individus sur les Landres. Rassemblement de plus de 230 individus sur le Grand Coulon. |  | ➔ | - LPO, 2010 |
| Ardea purpurea | Héron pourpré | A029 | p | 0 | p | Il est observé en pêche sur une grande partie de la ZPS surtout à l'ouest du lac du Der. Même les étangs de taille moyenne sont fréquentés : Etangs de Norrois, du Fief, du Mont Tibé. Les oiseaux qui fréquentent la ZPS sont principalement issus de la colonie de reproduction du Der (19 couples en 2009). Un autre site de reproduction est situé à proximité immédiate de la ZPS mais en dehors du périmètre sur un étang privé. Il niche au sol dans les phragmitaies. Il peut aussi s'installer dans les saules. |  | ➔ | - LPO, 2010 - ONCFS, 2009 |
| Ciconia nigra | Cigogne noire | A030 | 0 couple | 0 | p | Elle est observée dans la ZPS lors des migrations principalement en automne. L'ensemble des secteurs est survolé par des migratrices et elles sont observées en stationnement ici ou là : Bois de l'Argentolle, herbages autour de Drosnay, Etangs d'Outines. Les effectifs varient entre 1 et 6 individus. Des stationnements plus importants ont lieu sur le Der. Pour ses haltes migratoires et ses rassemblements postnuptiaux, elle recherche des vasières, hauts-fonds et des prairies humides où abonde sa nourriture (amphibiens, petits poissons, mollusques...). | NE | NE | - LPO, 2010 |



| | | | | | | | | | |
|--------------------|-----------------|------|----------|--------|---|---|---|-----------|------------------------------------|
| Ciconia ciconia | Cigogne blanche | A031 | p | 0 – 2 | p | A l'image de l'espèce précédente, la Cigogne blanche se rencontre principalement lors des périodes de migration aussi bien dans les villages comme Drosnay, Châtillon-sur-Broué, les herbages à proximité de la Ferme des Grands Parts, de l'Etang des Landres, du Grand Coulon. Un couple niche à Eclaron depuis de nombreuses années et peut être observé dans la ZPS (zone 1). | NE | NE | - LPO, 2010 |
| Cygnus columbianus | Cygne de Bewick | A037 | 0 couple | 0 – 2 | P | Le lac du Der constitue l'un des deux principaux sites d'hivernage français avec la Camargue, il est logique d'y observer quelques individus dans la ZPS. Des observations sont notées sur l'Etang de la Forêt et dans les cultures entre Drosnay et Outines. Les principales zones de gagnage* (Il s'est récemment adapté aux zones agricoles où il consomme des graminées et du Trèfle), de cette espèce ne sont pas dans la ZPS. | NE | NE | - LPO, 2010 - Rocamora G., 1999 |
| Cygnus cygnus | Cygne chanteur | A038 | 0 couple | 2 – 8 | 0 | Il est contacté sur les Etangs des Landres et du Grand Coulon. Il est également observé dans les chaumes de maïs du Coté de Saint-Rémy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson. Il recherche les mêmes milieux que l'espèce précédente pour son alimentation. Il est présent chez nous entre décembre et mars. Les principales zones de gagnage de cette espèce ne sont pas dans le périmètre de la ZPS. |  | ➔ | - LPO, 2010 |
| Mergus albellus | Harle piette | A068 | 0 couple | 0 – 10 | p | Il est observé uniquement sur les Etangs des Landres, du Grand Coulon et de la Forêt avec un effectif variant de 1 à 9 individus. Présent entre la mi-novembre et la mi-mars, il se nourrit de poissons et recherche ainsi les eaux calmes et poissonneuses. |  | ➔ | - LPO, 2010 |

| | | | | | | | | | |
|----------------------|--------------------------|------|---------------|-------|-------|---|---|----|--|
| Pernis apivorus | Bondrée apivore | A072 | 0 – 1 couple | 0 | p | Notée en migration et en période de nidification sur la ZPS. Cette espèce, qui affectionne les boisements, est présente sur le secteur « Bois de l'Argentolle et de Huiron ». Un couple est par exemple noté en parade au dessus de l'Argentolle en 2008. |  | ? | - LPO, 2010 - ONCFS, 2008 |
| Milvus migrans | Milan noir | A073 | 4 – 5 couples | 0 | p | Le Milan noir fréquente l'ensemble de la ZPS. Il utilise les parties ouvertes pour chasser. Son nid est établi en lisière de boisements et bosquets. En 2010, un nid se situe en bordure ouest de l'Etang des Landres, un autre en bordure est du Grand Coulon et deux autres au sud et à l'est de l'Etang de la Forêt. Il ne semble pas avoir niché sur les autres secteurs en 2010. |  | ↘ | - LPO, 2010 - ONCFS, 2010 |
| Milvus milvus | Milan royal | A074 | 0 couple | 0 | p | Uniquement migrateur sur le site. Il est observé entre septembre et avril un peu partout sur la ZPS. Il ne niche pas malgré que le paysage de la ZPS lui convienne parfaitement : alternance d'espaces ouverts pour la chasse et de boisements pour le repos. En Décembre – Janvier, des milans sont observés mais il s'agit d'oiseaux en migration passant tardivement. | NE | NE | - LPO, 2010 |
| Haliaeetus albicilla | Pygargue à queue blanche | A075 | 0 couple | 1 – 3 | 1 – 5 | Ce grand rapace est signalé régulièrement sur les Etangs d'Outines et d'Arrigny. Des oiseaux qui s'éloignent du Der peuvent être observés sur les autres secteurs de la ZPS. Il est présent entre novembre et mars. Les étangs lui permettent de s'alimenter (poissons, oiseaux...). |  | → | - LPO, 2010 |
| Circaetus gallicus | Circaète Jean-le-Blanc | A080 | 0 couple | 0 | 1 – 5 | Il est vu très régulièrement au sein de la ZPS notamment sur les parcelles ouvertes près des étangs d'Outines et d'Arrigny où il cherche des serpents pour se nourrir. | NE | NE | - LPO, 2010 Espèce non inscrite au FSD mais données récentes |

| | | | | | | | | | |
|--------------------|---------------------|------|-----------------------|--------|---|--|---|-----------|---|
| Circus aeruginosus | Busard des roseaux | A081 | 3 – 6 couples | 0 | p | C'est le busard le plus présent sur la ZPS. Il fréquente les étangs de la ZPS et niche dans les plus importantes roselières. En 2009, 2 à 3 couples étaient présents sur l'Etang du Grand Coulon, 1 couple à l'Etang de la Forêt et 1 autre à l'Etang des Landres. Il niche de façon ponctuelle dans le reste du site. |  | ➔ | - LPO, 2010 - ONCFS, 2009, 2010 |
| Circus cyaneus | Busard Saint-Martin | A082 | 0 couple | 5 – 10 | p | Il est observé essentiellement en automne et en hiver sur la ZPS. Il n'est donc pas nicheur sur la zone. Il chasse sur les terrains ouverts lors de la mauvaise saison pour y trouver sa nourriture (micromammifères...). |  | ➔ | - LPO, 2010 |
| Circus pygargus | Busard cendré | A084 | 0 couple | 0 | p | Observé occasionnellement en passage sur la ZPS, il ne passe pas l'hiver chez nous, sa période de présence sur le site est donc très réduite. | NE | NE | - LPO, 2010 - ONCFS, 2010 |
| Pandion haliaetus | Balbusard pêcheur | A094 | 0 couple | 0 | p | Uniquement observé lors des périodes de migration (mars à avril ; juillet à octobre), il pêche sur les étangs. | NE | NE | - LPO, 2010 |
| Falco columbarius | Faucon émerillon | A098 | 0 couple | 1 – 2 | p | Il est observé entre septembre et fin mars sur des sites aussi variés que les étangs d'Outines et la Ferme aux Grues. Il chasse les petits passereaux dans les zones ouvertes. | NE | NE | - LPO, 2010 |
| Falco peregrinus | Faucon pèlerin | A103 | 0 couple | 1 – 3 | p | Ce faucon est présent entre septembre et avril. Les oiseaux vus en dehors de cette période étaient des immatures. | NE | NE | - LPO, 2010 |
| Porzana porzana | Marouette ponctuée | A119 | 1 – 2 mâles chanteurs | 0 | p | Les Etangs des Landres, du Grand Coulon et du Petit Coulon accueillent cette espèce crépusculaire. Elle fréquente ainsi les ceintures végétales lacustres des étangs. En 2010, 2 chanteurs ont été entendus à l'Etang des Landres. |  | ➡ | - LPO, 2010 - ONCFS, 2010 Espèce non inscrite au FSD mais données récentes |

| | | | | | | | | | |
|---------------------|-------------------|------|---------------------|---------------|-----------------|---|---|----|---|
| Porzana parva | Marouette poussin | A120 | 0 – 1 mâle chanteur | 0 | ? | Historiquement connue sur les Etangs d'Outines, l'espèce est à nouveau contactée en 2008 sur l'Etang des Landres. Elle recherche les ceintures végétales de périphérie ou de queue d'étangs. | NE | NE | - LPO, 2010 - ONCFS, 2008 Espèce non inscrite au FSD mais données récentes |
| Crex crex | Râle des genêts | A122 | 0 – 1 mâle chanteur | 0 | 0 | Une seule donnée est notée le 17 juin 1998 sur la commune d'Hauteville au sein du périmètre de la ZPS. Le secteur reste donc potentiellement favorable à l'espèce. | NE | NE | - LPO, 2010 - LPO, DIREN CA, Espèce non inscrite au FSD mais données récentes |
| Grus grus | Grue cendrée | A127 | 0-1 couple | 1 000 – 5 000 | 30 000 – 60 000 | Très présente sur la ZPS entre octobre et mars où elle exploite les herbages et cultures. En fonction de l'assolement, les secteurs de gagnage les plus fréquentés peuvent varier. |  | ↗ | - LPO, 2010 |
| Pluvialis apricaria | Pluvier doré | A140 | 0 couple | 0 – 50 | p | Une seule donnée est référencée sur la ZPS : un groupe de 41 individus en janvier 2007 sur l'Etang du Grand Coulon. Les principaux rassemblements ont lieu sur le Der. | NE | NE | - LPO, 2010 |
| Tringa glareola | Chevalier sylvain | A166 | 0 couple | 0 | p | Il est noté sur les Etangs de la Forêt et du Grand Coulon en mai et en août qui correspond au pic de migration de l'espèce. | NE | NE | - LPO, 2010 |
| Philomachus pugnax | Combattant varié | A151 | 0 couple | 5 – 35 | p | Cette espèce est observée sur les Etangs des Landres, du Grand Coulon et de la Forêt. Les effectifs varient entre 1 et 50 individus. La présence de hauts fonds à l'Etang des Landres favorise l'espèce. Il est visible toute l'année, même si la période où il est le plus présent se situe entre fin février et fin mai puis entre juillet et novembre. L'ensemble Der et zone alentour est un des rares sites d'hivernage continental de l'espèce en France. Il s'alimente aussi sur les prairies. |  | ➔ | - LPO, 2010 - ONCFS, 2010 |

| | | | | | | | | | |
|---------------------|-------------------------|------|-----------------|----------|---|---|---|-----------|---|
| Sterna hirundo | Sterne pierregarin | A193 | p | 0 | p | Les oiseaux qui fréquentent les Etangs d'Outines se reproduisent sur le lac du Der et plus tard en saison, sont rejoints par des individus en regroupements pré migratoire. Les effectifs ne sont jamais très importants : pas plus de 10 oiseaux ensemble. |  | ➔ | - LPO, 2010 - ONCFS, 2010 |
| Chlidonias hybridus | Guifette moustac | A196 | 0 – 1 couple | 0 | p | Un seul cas de reproduction est noté en 2002 sur l'Etang des Landres avec 3 jeunes à l'envol. Le niveau d'eau faible cette année là a permis cette nichée. Des oiseaux sont notés plus récemment sur le même étang en mai 2005 et juin 2008. | NE | NE | - LPO, 2010 |
| Chlidonias niger | Guifette noire | A197 | 0 couple | 0 | p | Les observations de cette espèce sont assez rares au sein du périmètre de la ZPS alors qu'elles sont nombreuses sur le lac du Der. Elles ne concernent que des oiseaux de passage. | NE | NE | - LPO, 2010 |
| Alcedo atthis | Martin-pêcheur d'Europe | A229 | 3 – 5 couples | 5 – 10 | p | Présent sur tous les étangs de la ZPS et sur la Blaise, il est essentiellement observé en automne et en hiver. Quelques couples nicheurs sont présents : secteurs des étangs d'Outines (niche dans les canaux de jonction entre les étangs), Petite Blaise et Etang de Norrois. La fréquentation hivernale dépend de l'étendue des eaux restant libres. | ? | ? | - LPO, 2010 - ONCFS, 2010 |
| Dryocopus martius | Pic noir | A236 | 2 – 3 couples | 5 – 10 | p | Bien présent dans tous les boisements du site. En Champagne-Ardenne, une récente étude sur des milieux comparables de Champagne humide montre que la densité était d'environ 1 couple pour 500 ha. Les boisements les plus favorables sont le Bois de l'Argentolle, le bois de Huiron et le bois des Deux Lingés. |  | ↗ | - LPO, 2010 - LPO, PNRFO, ONF, ADASEA, CRPF (2009) - LPO, ONF, PNRFO (2010) |
| Dendrocopos medius | Pic mar | A238 | 40 – 60 couples | 80 – 120 | p | Cette espèce est bien présente dans les bois de l'Argentolle, de Huiron et des deux Lingés. La densité est de 1c /4 ha dans les zones très favorables et de 1c/ 8ha |  | ➔ | - LPO, PNRFO, ONF, ADASEA, CRPF (2009) - LPO, ONF, |

| | | | | | | | | | |
|------------------|-----------------------|------|-----------------|---|---|---|---|-----------|---|
| | | | | | | dans les secteurs favorables. Les densités sur habitats très favorables de la ZPS sont comparables à ceux de la Forêt d'Orient. Ces densités sont remarquables. | | | PNRFO (2010) |
| Lullula arborea | Alouette lulu | A246 | 0 couple | 0 | p | Cette espèce est uniquement migratrice sur le site. Elle est notée en faibles effectifs en octobre, février, mars et avril. | NE | NE | - LPO, 2010 |
| Luscinia svecica | Gorgebleue à miroir | A272 | 5 – 10 couples | 0 | p | La Gorgebleue est présente sur l'ensemble des Etangs d'Outines où elle niche. Ailleurs on les trouve en stationnement migratoire dans les sites favorables (Etang de la Ferme aux Grues...) et moins favorable (Fossé humide, colza...). Elle recherche pour établir son nid une petite dépression près de l'eau, au cœur d'une touffe de roseaux, le plus souvent abrité par un arbuste. |  | ↗ | - LPO, 2010 - ONCFS, 2010 Espèce non inscrite au FSD mais données récentes |
| Lanius collurio | Pie-grièche écorcheur | A338 | 40 – 50 couples | 0 | p | Espèce encore bien représentée au sein de la ZPS même si les milieux qui lui sont favorables sont en déclin. La suppression des haies et la mise en culture de parcelle en herbe lui sont très défavorables. |  | ↘ | - LPO, 2010 - ONCFS, 2010 |

Cf. Carte 13 en Annexe N°25: Derniers contacts de Butor étoilé ; Cf. Carte 14 en Annexe N°26: Blongios nain



Cf. Carte 15 en Annexe N°27: Milan noir ; Cf. Carte 16 en Annexe N°28: Busard des roseaux




Cf. Carte 17 en Annexe N°29: Derniers contacts de Marouettes ponctuée et poussin ; Cf. Carte 18 en Annexe N°30: Pic mar




Cf. Carte 19 en Annexe N°31: Gorgebleue à miroir ; Cf. Carte 20 en Annexe N°32: Localisation des espèces de milieux prairiaux au sein de la ZPS 205






Cf. Annexe 44 : Fiches espèces





Tableau N°6 : Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés par l'annexe I de la D.O.





| Noms latins des espèces de la liste migrateurs | Noms vernaculaires des espèces de la liste migrateurs | Code européen Natura 2000 | Estimation de la population | | | Structure et fonctionnalité de la population Habitat naturel de l'espèce dans le site | Etat de conservation | Dynamique de population sur la ZPS | Références |
|--|---|---------------------------|---|--|--|--|---|------------------------------------|------------------------------------|
| | | | Nicheurs (nombre de couples ou de mâles chanteurs ; p : présent dans la ZPS en période de reproduction pour l'alimentation) | Hivernants (individus ; p : présence non quantifiée) | Migrateurs (p : présence non quantifiée) | | | | |
| Tachybaptus ruficollis | Grèbe castagneux | A004 | Données non disponibles | 0 – 7 | p | L'espèce est bien présente sur les Etangs d'Outines, sur les Etangs de la Ferme aux grues et de Norrois et de la Côte du Vieux Moulin. Il se reproduit sur la plupart d'entre eux. Les rassemblements intermittents peuvent rassembler plusieurs dizaines d'individus. |  | ➔ | - LPO, 2010 |
| Podiceps cristatus | Grèbe huppé | A005 | Données non disponibles | 0 – 10 | p | Il est présent sur l'ensemble des Etangs et plans d'eau de la ZPS. Il se reproduit sur une grande partie d'entre eux. Les étangs sont souvent gelés en période hivernale ce qui limite l'hivernage. |  | ➔ | - LPO, 2010 |
| Podiceps nigricollis | Grèbe à cou noir | A008 | 0 – 1 couple | 0 | p | Beaucoup moins commun que les espèces précédentes, il a été observé entre mars et juin sur les Etangs des Landres, de la Forêt et du Grand Coulon. Le secteur est favorable à sa reproduction mais celle-ci n'a jamais pu être prouvée. Sa reproduction est souvent liée à la présence d'une colonie de Mouette rieuse. Un couple en parade a été observé en 2009 et en 2010 à l'Etang du Grand Coulon. Sa reproduction est donc possible sur le site. | NE | NE | - LPO, 2010 - ONCFS, 2009, 2010 |






| | | | | | | | | | |
|---------------------|-------------------|------|---------------|---------|---|--|---|---|--|
| Phalacrocorax carbo | Grand Cormoran | A017 | p | 0 – 40 | p | Le Grand Cormoran ne se reproduit pas au sein de la ZPS. Une colonie d'environ 200 couples niche sur le lac du Der et ils viennent pêcher sur les différents étangs du site. C'est surtout en automne et en hiver, lorsque les migrateurs d'Europe du Nord arrivent dans nos régions que sa présence est marquée. Les effectifs ne sont jamais importants sur les étangs comparés au lac du Der. |  | ➔ | - LPO, 2010 |
| Bubulcus ibis | Héron garde-bœufs | A025 | p | 0 | p | Deux colonies de reproduction comptant 6 couples en 2009 sont installées sur le lac du Der. Les individus de celle-ci utilisent les parcelles proches et sont ainsi observés très régulièrement dans le secteur 4 de la ZPS. Ils recherchent leur nourriture dans les herbages souvent à proximité du bétail. |  | ➔ | - LPO, 2010 Espèce non inscrite au FSD mais données récentes |
| Ardea cinerea | Héron cendré | A028 | 3 – 4 couples | 10 – 50 | p | Cette espèce est observée sur l'ensemble de la ZPS en particulier sur l'ensemble des Etangs et plans d'eau quels que soient leurs tailles. Les maxima sont notés lorsque les étangs sont vidés. Des données de reproduction, au sol, dans les roselières sont signalées en 2008 à l'Etang des Landres (2 couples) et en 2009 et 2010 à celui de la Forêt. Une importante colonie existe sur le lac du Der. Le site est attractif pour cette espèce en automne et en hiver, la population étant renforcée par les migrateurs. |  | ➔ | - LPO, 2010 - ONCFS, 2008, 2009, 2010 |




| | | | | | | | | | |
|-----------------|------------------|------|-----------------|-----------|---|---|---|---|------------------------------|
| Cygnus olor | Cygne tuberculé | A036 | 10 – 15 couples | 0 – 100 | p | Espèce en augmentation, elle est omniprésente dans la ZPS. Un ou plusieurs couples se reproduisent sur les Etangs du Grand Coulon, du Petit Coulon, des Landres, de la Forêt, de Norrois et des Forêts. Il est peu exigeant quant au choix du site pour sa reproduction. La fréquentation hivernale est très variable en fonction des surfaces gelées. |  | ↗ | - LPO, 2010 - ONCFS, 2010 |
| Anser fabalis | Oie des moissons | A039 | 0 couple | 0 – 200 | p | Elle fréquente prioritairement les cultures (chaumes de maïs, blé d'hiver...). Les zones de gagnage* de cette espèce ne sont que très peu comprises dans le périmètre de la ZPS. Seul un petit secteur sur Landricourt (secteur 1) accueille de temps en temps l'espèce en hiver. |  | ↘ | - LPO, 2010 |
| Anser albifrons | Oie rieuse | A041 | 0 couple | 200 – 270 | p | Cette oie fréquente la ZPS de manière régulière. Les herbages et culture à l'ouest du Der dans le secteur 4 l'attirent particulièrement. Les effectifs peuvent y être importants : 222 individus le 3 mars 2009. Les étangs sont également exploités : le 11 mars 2010, 264 individus sont notés sur l'Etang de la Forêt. A partir de février, cette oie est plus présente sur la ZPS compte tenu du niveau d'eau plus important sur le lac qui fait disparaître des zones de gagnage*. La ZPS apparaît comme importante pour l'espèce car très complémentaire avec le lac du Der. Il s'agit du principal site d'hivernage de l'espèce en France. |  | ↗ | - LPO, 2010 |


| | | | | | | | | | |
|--------------------|------------------|------|-----------------|------------|---|---|---|---|------------------------------|
| Anser anser | Oie cendrée | A043 | 0 couple | 100 – 700 | p | C'est l'oie la mieux représentée au sein de la ZPS. Elle est observée aussi bien sur les étangs que sur les herbages et cultures à proximité du lac du Der. Les plus gros effectifs sont de 450 à l'Etang des Landres, 200 individus au Grand Coulon et 350 dans les cultures sur le secteur 4. Le secteur 1 est également fréquenté de manière assidue par l'espèce. |  | ➔ | - LPO, 2010 - ONCFS, 2010 |
| Anas penelope | Canard siffleur | A050 | 0 couple | 200 – 400 | p | Ce canard est présent sur les Etangs d'Outines. Les effectifs les plus conséquents sont notés sur l'Etang de la Forêt avec 281 individus ainsi que sur les cultures proches : 250 oiseaux maximum. Il recherche les vastes pelouses humides pour brouter. |  | ➔ | - LPO, 2010 |
| Anas strepera | Canard chipeau | A051 | 20 – 25 couples | 0 – 200 | p | L'Etang des Landres est fréquenté par des effectifs très importants : max de 425 individus. Sur le Grand Coulon, ce sont 330 individus qui peuvent être notés. Les autres étangs de toutes tailles sont fréquentés par au moins quelques individus. La ZPS est un site très important pour le stationnement de cette espèce dans la région. Il se reproduit sur l'Etang de la Forêt et du Petit Coulon. |  | ➔ | - LPO, 2010 - ONCFS, 2010 |
| Anas crecca | Sarcelle d'hiver | A052 | 0 – 1 couple | 500 – 2000 | p | Elle est rencontrée sur tous les étangs. A l'étang du Grand Coulon, ce sont jusqu'à 2000 individus qui ont été notés. Elle recherche les vastes vasières pour son alimentation et l'on comprend ainsi aisément son affirance pour les grands lacs. |  | ➔ | - LPO, 2010 |
| Anas platyrhynchos | Canard colvert | A053 | 50 – 70 couples | 10 – 1000 | p | Le plus commun des canards de la ZPS. Il est omniprésent toute l'année sur les étangs et les différents plans d'eau du site. Il se reproduit sur la quasi-totalité de ceux-ci. Il est peu exigeant quant au choix du plan d'eau. |  | ➔ | - LPO, 2010 - ONCFS, 2010 |


| | | | | | | | | | |
|------------------|------------------|------|-----------------|----------|---|---|---|-----------|------------------------------|
| Anas acuta | Canard pilet | A054 | 0 couple | 0 – 30 | p | Ce canard est observé en migration et en hivernage au sein de la ZPS. Il recherche des plans d'eau et est principalement observé sur les Etangs d'Outines (maximum : 490 individus sur l'Etang des Landres). |  | ➔ | - LPO, 2010 |
| Anas querquedula | Sarcelle d'été | A055 | 1 – 3 couples | 0 | p | Elle est notée sur la ZPS entre mars et août. Elle recherche des secteurs riches en plantes aquatiques. Les effectifs observés sont toujours assez faibles (entre 1 et 10 individus). Elle est nicheuse sur le site. |  | ➔ | - LPO, 2010 |
| Anas clypeata | Canard souchet | A056 | 1 – 2 couples | 0 – 300 | p | Visible toute l'année au sein de la ZPS et en particulier sur les Etangs d'Outines, il est également observé sur l'Etang de Norrois. Les effectifs maximums sont de 200 individus sur l'Etang des Landres. Deux couples sont observés en 2010 sur l'Etang du Petit Coulon ainsi que sur un étang en périphérie immédiate de la ZPS. |  | ➔ | - LPO, 2010 |
| Netta rufina | Nette rousse | A058 | 0 – 1 couple | p | p | Peu de données, concernant cette espèce au sein de la ZPS. Trois mentions : deux sur l'Etang des Landres et une sur l'Etang de la Forêt. Entre 1 et 3 individus sont observés simultanément. Des mâles isolés sont observés sur les Etangs d'Outines en période de reproduction. Elle est régulière sur le lac du Der tout proche. | NE | NE | - LPO, 2010 |
| Aythya ferina | Fuligule milouin | A059 | 15 – 20 couples | 0 – 1400 | p | Ce Fuligule est visible toute l'année dans la ZPS. Il se reproduit sur quelques étangs de celle-ci. Les effectifs nicheurs sont obtenus en dénombrant le nombre de mâles et de femelles sur les étangs au mois de mai. Les effectifs internuptiaux peuvent être très importants. Sur l'Etang des Landes, 870 individus ont été dénombrés en février 2008, 760 sur le Grand Coulon en septembre 2010 |  | ➔ | - LPO, 2010 - ONCFS, 2010 |


| | | | | | | | | | |
|--------------------|---------------------|------|-----------------|---------|---|--|---|---|---|
| Aythya fuligula | Fuligule morillon | A061 | 25 – 30 couples | 0 – 140 | p | L'ensemble des Etangs d'Outines accueille cette espèce. On la trouve également sur l'Etang de Norrois et également sur l'Etang des Forêts. Les effectifs nicheurs sont obtenus en dénombrant le nombre de mâles et de femelles sur les étangs au mois de mai. Les effectifs les plus importants sont notés sur l'Etang des Landres avec 130 individus et sur le Grand Coulon avec 68 oiseaux. Il consomme surtout des mollusques et des insectes mais s'adapte très bien aux ressources végétales. |  | ➔ | - LPO, 2010 - ONCFS, 2010 |
| Bucephala clangula | Garrot à œil d'or | A067 | 0 couple | 0 – 5 | p | Ce canard rejoint la ZPS pendant l'hiver est observé jusqu'en avril. Il est observé sur les Etang d'Outines, toujours en faible effectif (entre 1 et 6 individus). Il a un régime alimentaire varié : mollusques, crustacés, petits poissons, insectes, vers... |  | ➔ | - LPO, 2010 - ONCFS, 2010 |
| Mergus merganser | Harle bièvre | A070 | 0 couple | 0 – 20 | p | Une seule donnée pour cet oiseau au sein de la ZPS. Un individu est observé sur l'Etang de Norrois en janvier 2008. Cette espèce est pourtant très présente sur le lac du Der tout proche. |  | ➔ | - LPO, 2010 |
| Accipiter gentilis | Autour des palombes | A085 | 0 – 1 couple | 1 – 2 | p | Ce rapace est présent toute l'année au sein de la ZPS. Il est difficile de savoir si l'espèce y niche tant l'espèce est discrète. De plus, sa faible densité, 1 couple pour 3000 à 4000 ha d'habitat favorable, complique encore plus sa détection. Les milieux forestiers que l'espèce recherche sont présents au sein du périmètre. |  | ? | - LPO, 2010 - Rocamora G., 1999 - ONCFS, 2010 |

| | | | | | | | | | |
|-------------------|-------------------|------|---------------|---------|---|--|---|---|---|
| Accipiter nisus | Epervier d'Europe | A086 | 4 – 6 couples | 5 – 10 | p | A l'instar de l'espèce précédente, l'épervier recherche des boisements pour nicher. Il se reproduit au sein de la ZPS. L'alternance de boisements (pour nicher) et de zones ouvertes (pour chasser les petits passereaux) lui est très favorable. |  | ➔ | - LPO, 2010 - ONCFS, 2010 |
| Buteo buteo | Buse variable | A087 | 4 – 6 couples | 10 - 15 | p | C'est sans aucun doute le rapace le plus commun de la ZPS. Il est omniprésent tout au long de l'année sur ce secteur. L'espèce niche sur les secteurs 1, 2 et 4. Elle utilise les lisères de bois pour établir son nid et chasse les rongeurs dans les herbages et les cultures. |  | ➔ | - LPO, 2010 - ONCFS, 2010 |
| Falco tinnunculus | Faucon crécerelle | A096 | 3 – 5 couples | 8 – 10 | p | Bien présent sur la ZPS, il chasse les micromammifères sur une grande partie des zones ouvertes de la ZPS. Sa densité en Champagne humide est plus faible que sur une grande partie de la région. Il niche aussi bien sur les bâtiments que sur les arbres. Dans le secteur 1, il niche en 2010 sur un pylône électrique. En 2008, il niche dans un bosquet de chênes dans le secteur 4. |  | ➔ | - LPO, 2010 |
| Falco subbuteo | Faucon hobereau | A099 | 4 – 5 couples | 0 | p | Il peut être observé partout sur la ZPS. Son alimentation étant composée en grande partie de libellules, on le rencontre très fréquemment autour des différents étangs et plans d'eau de la ZPS. Il niche sur un pylône électrique dans le secteur 4. |  | ? | - LPO, 2010 - Yeatman-Berthelot D., Jarry G., 1994 |
| Coturnix coturnix | Caille des blés | A113 | 3 – 6 couples | 0 | p | Les secteurs 2 et 3 abritent la Caille des Blés. Cette espèce est assez peu présente en Champagne humide. Elle apprécie les milieux ouverts mais évite les zones de pâtures. Elle s'installe donc dans certaines cultures de la ZPS. |  | ? | - LPO, 2010 |



| | | | | | | | | | |
|---------------------|-----------------------|------|-------------------------|-----------|---|---|---|----|------------------------------|
| Rallus aquaticus | Rôle d'eau | A118 | > 20 couples | p | p | Le rôle d'eau est bien présent dans la ZPS. Il trouve en effet des habitats qui lui sont favorables. Il est principalement signalé sur les Etangs d'Outines et sur celui de Norrois. Il apprécie les secteurs à grandes roselières pour y établir son nid. En 2008, 16 mâles ont été dénombrés dans la partie nord de l'Etang des Landres (seul étang en eau cette année là). Il se nourrit d'insectes, de petits poissons ou bien encore d'amphibiens. |  | ➔ | - LPO, 2010 - ONCFS, 2010 |
| Gallinula chloropus | Gallinule poule-d'eau | A123 | Données non disponibles | p | p | Cette espèce est présente sur l'ensemble des étangs et des plans d'eau de tous types au sein de la ZPS. Peu exigeante quant au choix de l'habitat, elle se reproduit sur toute la ZPS. Les densités sont toutefois faibles. |  | ➔ | - LPO, 2010 |
| Fulica atra | Foulque macroule | A125 | Données non disponibles | 10 – 1000 | p | On trouve la Foulque sur tous les plans d'eau du site. En ce qui concerne le nombre de couples nicheurs, aucune prospection spécifique n'a eu lieu, il est donc difficile d'estimer la population. On note des regroupements interuptiaux importants sur les étangs d'Outines (plusieurs centaines) |  | ➔ | - LPO, 2010 - ONCFS, 2010 |
| Charadrius dubius | Petit Gravelot | A136 | 0 couple | 0 | p | Des oiseaux de cette espèce sont vus régulièrement au sein de la ZPS. Cela concerne des oiseaux en halte migratoire. Les effectifs ne dépassent jamais les 5 individus vus simultanément. La reproduction sur le site n'a pas été prouvée mais elle est possible. Des couples sont installés sur le Lac du Der. | NE | NE | - LPO, 2010 |




| | | | | | | | | | |
|----------------------|-------------------|------|-----------------|------------|---|---|---|-----------|---------------|
| Charadrius hiaticula | Grand Gravelot | A137 | 0 couple | 0 | p | Contrairement au Petit Gravelot, le Grand Gravelot n'est pas nicheur dans notre région. Il est contacté lors des périodes de migration (mi-juillet à octobre et de février à avril) essentiellement sur le lac du Der et de façon anecdotique sur la ZPS. Il a notamment été noté sur l'Etang du Grand Coulon. | NE | NE | - LPO, 2010 |
| Vanellus vanellus | Vanneau huppé | A142 | 15 – 20 couples | 100 – 5000 | p | Oiseau commun de la ZPS, il forme de grandes bandes en période inter-nuptiale. Sur le Grand Coulon des rassemblements de 4 000 individus ont été comptabilisés et dans les prairies et cultures de la ZPS jusqu'à 800 individus. En période de reproduction, les effectifs sont bien moindres mais l'espèce niche au sein du périmètre et en particulier autour de Drosnay (secteur 3). Ils s'installent dans les prairies humides et à défaut dans les labours et cultures tardives. |  | ? | - LPO, 2010 |
| Calidris minuta | Bécasseau minute | A145 | 0 couple | 0 | p | Ce petit limicole est uniquement observé lors des périodes de migration dans notre région. Il s'observe donc en mars, entre mai et la mi-juin puis entre la mi-juillet et octobre. Une seule donnée signale des oiseaux sur la ZPS : deux individus à l'Etang de la Forêt en mai 2008. Il recherche les vasières pour s'alimenter. | NE | NE | - ONCFS, 2008 |
| Calidris ferruginea | Bécasseau cocorli | A147 | 0 couple | 0 | p | Aucune donnée ne concerne cette espèce, elle est susceptible d'être rencontrée dans la ZPS puisque des individus sont régulièrement observés sur le Lac du Der durant la migration. | NE | NE | - LPO, 2010 |



| | | | | | | | | | |
|---------------------|----------------------|------|----------|--------|---|--|--|----|------------------------------|
| Calidris alpina | Bécasseau variable | A149 | 0 couple | 0 | p | C'est le Bécasseau le plus rencontré sur la ZPS et d'une manière générale c'est le plus commun dans notre région. Il est principalement migrateur et irrégulièrement hivernant en fonction des conditions climatiques. On le rencontre ainsi entre juillet et mai. Un groupe de 120 individus est noté sur le Grand Coulon. Ce dernier semble particulièrement attractif pour l'espèce. | NE | NE | - LPO, 2010 |
| Lymnocyptes minimus | Bécassine sourde | A152 | 0 couple | 0 | p | Aucune donnée de cette espèce n'est signalée sur la ZPS. On la rencontre accidentellement sur le lac du Der. C'est une espèce discrète passant facilement inaperçue. | NE | NE | - LPO, 2010 |
| Gallinago gallinago | Bécassine des marais | A153 | 0 couple | 0 – 40 | p | Cette espèce est bien représentée au sein de la ZPS. On la rencontre aussi bien au niveau des Etangs d'Outines que sur les petits plans d'eau et dans les prairies humides. Elle se nourrit de petits invertébrés qu'elle trouve dans la vase. La période de migration entre juillet et novembre permet d'observer les plus gros regroupements : 50 à l'étang du Grand Coulon en octobre 2003. Les effectifs hivernants sont variables en fonction des rigueurs de l'hiver (40 individus dans des zones inondées en vallée de la blaise en décembre 2010). Aucun nicheur n'a été trouvé lors de la prospection 2010. 70 Bécassines ont été marquées par l'ONCFS en 2010. |  | ➔ | - LPO, 2010 - ONCFS, 2010 |

| | | | | | | | | | |
|-------------------|---------------------|------|----------|----------|---|--|---|-----------|-------------|
| Limosa limosa | Barge à queue noire | A156 | 0 couple | 0 | p | Cette espèce est uniquement migratrice chez nous. Les premières en migration arrivent très tôt, dès fin-juin. Dans la ZPS, assez peu d'oiseaux ont été notés. Quatre individus ont été signalés sur l'Étang des Landes en juillet 2007. Les vasières sont très favorables à l'espèce pour trouver leur nourriture. | NE | NE | - LPO, 2010 |
| Numenius arquata | Courlis cendré | A160 | 0 couple | 20 – 100 | p | Cette espèce se rencontre facilement dans la ZPS entre août et mars. Il utilise le site ainsi que le lac du Der comme site de stationnement. Il est aussi bien observé sur les étangs que sur les prairies. Le maximum rencontré est de 105 individus dans la pâture entre la Ferme des Grands parts et l'Étang du Grand Coulon. Sur l'Étang des Landes, 101 courlis ont été observés ensemble. Les prairies humides de la zone sont utilisées une grande partie de l'année. |  | ➔ | - LPO, 2010 |
| Tringa erythropus | Chevalier arlequin | A161 | 0 couple | 0 – 2 | p | Cette espèce est observée sur l'Étang des Landes, de la Forêt et du Grand Coulon. Il est observé quasiment toute l'année bien qu'il ne soit pas nicheur dans la région. Les effectifs les plus importants sont observés pendant les périodes de migration. Jusqu'à 47 individus sont comptabilisés sur l'Étang des Landes. | NE | NE | - LPO, 2010 |
| Tringa totanus | Chevalier gambette | A162 | 0 couple | 0 | p | Moins abondant que l'espèce précédente, elle est tout de même fréquente sur la ZPS. Sur l'Étang du Grand Coulon, 50 individus ont été observés ensemble. Comme tous les chevaliers, les vasières et les zones en eaux peu profondes sont très attractives pour l'espèce pour s'alimenter (invertébrés divers...). | NE | NE | - LPO, 2010 |

| | | | | | | | | | |
|--------------------|---------------------|------|----------|---------|---|---|-----------|-----------|------------------------------|
| Tringa nebularia | Chevalier aboyeur | A164 | 0 couple | 0 | p | La fréquentation de la ZPS par cette espèce est sensiblement la même que pour la précédente. Les effectifs sont plus faibles et varient entre 1 et 6. Il est observé entre août et novembre puis entre mi-mars et mai. | NE | NE | - LPO, 2010 |
| Tringa ochropus | Chevalier culblanc | A165 | 0 couple | 0 - 2 | p | Le Chevalier culblanc se rencontre régulièrement sur la ZPS en effectif toujours réduit, entre 1 et 3 individus simultanément. Il est noté sur les étangs mais aussi en vallée de la Blaise. Les vasières des étangs sont prioritairement recherchées. | NE | NE | - LPO, 2010 |
| Actitis hypoleucos | Chevalier guignette | A168 | 0 couple | 0 | p | Cette espèce est surtout contactée en août/septembre et en avril/mai. Sur la ZPS, ce sont souvent des individus isolés, les groupes pouvant aller jusqu'à 6 individus. Les vasières des étangs sont prioritairement recherchées. | NE | NE | - LPO, 2010 |
| Larus ridibundus | Mouette rieuse | A179 | 0 couple | 0 – 200 | p | Il s'agit du Laridé le plus commun de la ZPS. Il est visible toute l'année, bien que ne se reproduisant pas au sein du périmètre. Des colonies se situent dans le Perthois proche. Les effectifs les plus importants sont observés en automne et en hiver. Jusqu'à 130 individus ont été notés sur l'Etang des Landres. | NE | NE | - LPO, 2010 |
| Larus canus | Goéland cendré | A182 | 0 couple | 0 – 10 | p | Seulement 2 observations se rapportent à cette espèce au sein de la ZPS. Elle est beaucoup plus fréquente sur le lac du Der où elle a niché entre 1997 et 2008. Le plus souvent, il accompagne les mouettes dans leurs déplacements pour trouver de la nourriture dans les herbages et au bord de l'eau. | NE | NE | - LPO, 2010 - ONCFS, 2010 |

| | | | | | | | | | |
|------------------|----------------------|------|---------------|------------|-------|---|---|----|------------------------------------|
| Larus cachinnans | Goéland leucophée | A459 | 0 couple | 0 – 10 | p | Cette espèce pourtant plus commune que la précédente n'est pas plus mentionnée dans la ZPS. Elle est en revanche très présente sur le lac du Der tout proche où elle niche actuellement. Son régime alimentaire est très varié et permet à cette espèce de s'adapter rapidement à son environnement. | NE | NE | - LPO, 2010 - ONCFS, 2010 |
| Jynx torquilla | Torcol fourmilier | A233 | 1 – 3 couples | 0 | p | Il a été noté sur les secteurs 2 et 3. Les milieux sont encore favorables à l'espèce : secteur d'agriculture extensive avec alternance de haies et de bosquets et d'espaces ouverts en herbe pour attraper les fourmis. Il niche sur le secteur de la Ferme au Grues et autour de la Ferme des grands parts (secteurs 2 et 4). |  | ? | - LPO, 2010 - Rocamora G., 1999 |
| Riparia riparia | Hirondelle de rivage | A249 | 1 – 5 couples | 0 | > 500 | Cette espèce niche uniquement dans la berge de la Blaise sur la limite de la ZPS dans le secteur 1. Elle est aussi observée chassant sur les étangs d'Outines en dehors des périodes de reproduction. Des dortoirs d'environ 1000 individus ont été observés aux étangs d'Outines en 2009. Elle s'observe principalement en mars et avril ainsi qu'à la fin de l'été. | NE | NE | - LPO, 2010 - ONCFS, 2008 |
| Turdus pilaris | Grive litorne | A284 | 0 couple | 100 – 1200 | p | Cette espèce est très présente entre novembre et mars. Elle forme de vastes rassemblements sur les herbages et les cultures à la recherche de nourriture (divers invertébrés...). Jusqu'à 500 individus ensemble ont été notés dans les herbages de la ZPS. Les groupes composés de plus de 100 individus sont fréquents. |  | ➔ | -LPO, 2010 |

| | | | | | | | | | |
|----------------------------|------------------------|------|------------------|---|---|--|--|---|---|
| Locustella luscinioides | Locustelle lusciniöide | A292 | 2 – 5 couples | 0 | p | Cette espèce très rare en Champagne-Ardenne niche sur les Etangs des Landres, de la Forêt et du Grand Coulon. Elle recherche les vastes roselières où la litière, composée de vieux roseaux, est importante. Les assecs des étangs ne sont pas favorables à l'espèce. Un retour est observé par la suite, lors des années suivant l'assec. |  | ? | - LPO, 2010 - Rocamora G., 1999 - ONCFS, 2010 |
| Acrocephalus schoenobaenus | Phragmite des joncs | A295 | 50 – 100 couples | 0 | p | Cette espèce fréquente de nombreux types de milieux humides mais elle a une préférence pour les roselières parsemées de bouquets de saules ainsi que pour les ceintures denses de végétation qui bordent les étangs. Elle est fréquente au niveau des Etangs d'Outines mais également sur une grande partie des plans d'eau de la ZPS qui apparaît comme un bastion de l'espèce à l'échelle régionale. |  | ➔ | - LPO, 2010 - Rocamora G., 1999 - ONCFS, 2010 |
| Acrocephalus arundinaceus | Rousserolle turdoïde | A298 | 20 – 35 couples | 0 | p | A l'échelle régionale cette espèce n'est pas très fréquente. En revanche, elle est présente sur la ZPS dès que son habitat est disponible. Elle recherche les grandes phragmitaies en bordure d'étangs. |  | ➔ | - LPO, 2010 - Rocamora G., 1999 - ONCFS, 2010 |
| Remiz pendulinus | Remiz penduline | A336 | 0 – 1 couple | 0 | p | Cette espèce est une nicheuse très rare dans la région comme sur le site. Elle est le plus souvent observée en migration au sein de la ZPS (plus particulièrement en octobre). Deux observations se rapportent à l'espèce : l'une à la Ferme aux grues et l'autre à l'Etang de la Forêt. Cette espèce n'a pas observé récemment. | ? | ? | - LPO, 2010 |

| | | | | | | | | | |
|----------------|---------------------------|------|--------------|---|---|--|---|---|--|
| Lanius senator | Pie-grièche à tête rousse | A341 | 0 – 1 couple | 0 | 0 | Un couple est signalé en 2009 en bordure de la partie sud de l'Etang de la Forêt. La reproduction n'a pas pu être démontrée mais le milieu est favorable à l'espèce. Elle recherche des pâtures avec arbres isolés. La présence de haies est également importante. |  |  | - ONCFS, 2009 Espèce non inscrite au FSD mais données récentes |
|----------------|---------------------------|------|--------------|---|---|--|---|---|--|

Cf. Carte 21 en Annexe N°33: Principales zones de gagnage du Héron garde-bœufs
Cf. Carte 22 en Annexe N°34: Principales zones de gagnage des Oies cendrées et Oies rieuses
Cf. Carte 23 en Annexe N°35: Vanneau huppé
Cf. Carte 24 en Annexe N°36: Principales zones de gagnage du Courlis cendré
Cf. Carte 25 en Annexe N°37: Utilisation des étangs par quelques espèces paludicoles
Cf. Annexe 44 : Fiches espèces

Légende :










| Etat de conservation | | | |
|-----------------------------|---|--|---|
| ? Inconnu | Favorable  | Moyen  | Défavorable  |
| Dynamique de population | | | |
| ? Inconnue ; NE Non évaluée | En augmentation  | Stable  | En baisse  |




Tableau N°7 : Autres espèces d'oiseaux patrimoniaux non concernées par les tableaux précédents

| Noms latins des espèces patrimoniales complémentaires | Noms vernaculaires des espèces patrimoniales complémentaires | Code européen Natura 2000 | Estimation de la population | | | Structure et fonctionnalité de la population Habitat naturel de l'espèce dans le site | Etat de conservation | Dynamique de population sur la ZPS | Références |
|---|--|---------------------------|------------------------------|--|--|--|--|------------------------------------|------------------------------|
| | | | Nicheurs (nombre de couples) | Hivernants (individus ; p : présence non quantifiée) | Migrateurs (p : présence non quantifiée) | | | | |
| Anthus pratensis | Pipit farlouse | A257 | 35 – 45 couples | p | p | Ce petit passereau en très net déclin est encore assez bien représenté dans la ZPS. Il est associé à la présence de zone en herbe dans des secteurs plutôt humides. Il s'alimente d'insectes. |  | ↘ | - LPO, 2010 |
| Phoenicurus phoenicurus | Rougequeue à front blanc | A274 | 1 – 3 couples | 0 | p | Elle a été régulièrement observée sur la ZPS. Elle recherche les vergers, les jardins et les bois clairs. Elle est observée sur les 4 secteurs de la ZPS. Les milieux forestiers présents sur le site ne sont pas favorables : taillis sous futaie trop dense. |  | ? | - LPO, 2010 - ONCFS, 2010 |
| Lanius excubitor | Pie-grièche grise | A340 | 0 couple | 1 - 2 | p | Cette espèce était bien présente dans la ZPS. Aujourd'hui, elle est devenue rare et ne semble plus nicheuse. Elle arrive début octobre et reste jusqu'à février –mars. |  | ↘ | - LPO, 2010 |

Cf. Carte 20 en Annexe N°32: Localisation des espèces de milieux prairiaux au sein de la ZPS 205

Cf. Carte 26 en Annexe N°38: Derniers contacts de Pie-grièche grise

Légende :

| Etat de conservation | | | |
|-----------------------------|--|---|---|
| ? Inconnu | Favorable  | Moyen  | Défavorable  |
| Dynamique de population | | | |
| ? Inconnue ; NE Non évaluée | En augmentation ↗ | Stable → | En baisse ↘ |

Analyse écologique et hiérarchisation des espèces

L'arrêté de désignation de la ZPS (Cf. Annexe N°6) comporte 88 espèces : 33 espèces au titre de l'arrêté du 16 novembre 2001 et 55 espèces d'autres oiseaux (liste complémentaire) justifiant également la création d'une ZPS. Plusieurs espèces, ayant été oubliées ou découvertes depuis cet arrêté (5 en Annexe 1 et 2 sur la liste des migrateurs), ont été rajoutées à cette analyse, ce qui porte donc à considérer 95 espèces.

Nous avons procédé à la hiérarchisation des 95 espèces selon trois classes d'importance. Pour cela, nous avons considéré :

- leur valeur patrimoniale : inscriptions sur les listes rouge nationale et régionale, statut européen et importance des populations présentes sur les ZPS 209 et 210 à une échelle régionale et française ;
- la vulnérabilité des différentes populations sur le site (sensibilité des espèces, état de santé des populations).

Leur statut sur le site (migrateur, nicheur, sédentaire ou hivernant) est également indiqué car il permet de comprendre à quel « titre » les différentes espèces sont vulnérables ou classées en liste rouge.

Valeur patrimoniale :

La valeur patrimoniale de chaque espèce a été calculée d'après 4 critères :

- l'intérêt de la ZPS, estimé d'après les constats de terrain, la bibliographie régionale et selon les connaissances des observateurs (LPO/ONCFS) ; <http://www.faune-champagne-ardenne.org/> ;
- la liste rouge régionale (CSRPN, 2007) ;
- la liste rouge nationale (MNHN/UICN, 2011) ;
- le statut européen (Birds in Europe, 2004).

Degré de vulnérabilité :

Les oiseaux sont plus ou moins sensibles aux modifications de leur habitat ou au dérangement. Certains peuvent s'adapter et d'autres préfèrent désertier certains secteurs si leur milieu est trop bouleversé. Des espèces possèdent un large territoire sur plusieurs habitats différents (rapaces par exemple) tandis que d'autres sont strictement inféodés à un habitat bien particulier (on citera le cas du Râle des genêts, inféodé aux prairies de fauche). Pour juger de ce seuil de « tolérance » aux activités présentes, on doit également tenir compte du statut biologique de chaque espèce : un nicheur est bien entendu plus sensible à une date de fauche qu'un migrateur alors que c'est l'inverse pour des perturbations humaines liées aux activités de chasse. Enfin, l'état de fragilité des populations locales (voire régionales) est également pris en compte.

Hiérarchisation des espèces :

Ces 95 espèces ont été classées en trois catégories :

- Classe 1 = Espèces de la ZPS jugées prioritaires qui seront traitées dans le détail (22 espèces).

Ce sont les espèces présentant une valeur patrimoniale forte à très forte et/ou un degré de vulnérabilité fort. Pour ces espèces, une analyse écologique poussée a été réalisée en indiquant leur état de conservation, leurs exigences écologiques, la dynamique de leur population, les facteurs pouvant influencer leur état de conservation ainsi que leur vulnérabilité sur le site. Une cartographie est réalisée lorsque les données disponibles le permettent et une fiche espèce est rédigée (Cf. Annexe n°27). **C'est à partir de ces espèces (et de leurs habitats) que l'on définira les priorités d'actions et les grands axes de gestion.**

- Classe 2 = Espèces de la ZPS jugées importantes (18 espèces).

Ce sont les espèces présentant une valeur patrimoniale moyenne et un degré de vulnérabilité moyen. Les effectifs sont le plus souvent modestes. Les ZPS concernées jouent donc un rôle plus secondaire ; On a uniquement précisé dans le DOCOB leur état de conservation sur la ZPS, leur dynamique de population, leur vulnérabilité et leur valeur patrimoniale. Pour chaque grand axe de gestion retenu, on citera le nombre d'espèces associées de classe 2 concerné.

- Classe 3 = Espèces de la ZPS jugées peu importantes (55 espèces)

Ce sont les espèces présentant au mieux une valeur patrimoniale moyenne ou un degré de vulnérabilité moyen. Ce sont les nicheurs très communs, les espèces anecdotiques, les hivernants et migrateurs rares, peu communs ou réguliers mais avec des effectifs peu importants ainsi que des espèces disparues ou non présentes.

Pour réaliser ce DOCOB, il nous paraissait impossible et peu judicieux de tenir compte des 95 espèces pour définir les enjeux écologiques et les orientations de gestion. Par souci de lisibilité et de compréhension du DOCOB, mais aussi pour simplifier sa mise en œuvre, nous avons choisi cette méthode de classement et d'analyse des espèces (appliquée par la LPO dans d'autres DOCOB : « Lacs de la Forêt d'orient » ; « Vallée de l'Asine à Mouron »). Elle doit permettre de mentionner toutes les espèces à grande valeur patrimoniale vulnérables et, par l'intermédiaire des espèces appartenant à la classe 1, de tenir compte de tous les habitats d'espèces présents et de toutes les problématiques posées. Quant aux espèces de classes 2 et 3, elles bénéficieront par ricochet des mesures qui seront choisies et élaborées pour les espèces de classe 1.

On précisera que les espèces patrimoniales citées (tableau n°7) : Pipit farlouse, Pie-grièche grise et Rougequeue à Front blanc ne peuvent être hiérarchisées car elles ne font pas parties de listes justifiant la création d'une ZPS. Aucune action ne peut donc être prévue pour ces espèces.

Après hiérarchisation, il ressort 22 espèces sur les 95 citées dans le diagnostic qui sont jugées prioritaires dans le cadre de ce DOCOB. 14 d'entre elles sont citées à l'annexe I de la DO, 8 dans la liste complémentaire. On rappellera que les espèces de classes 2 et 3 bénéficieront par ricochet des mesures qui seront choisies et élaborées.

| Classes | Liste Annexe I DO | Liste complémentaire | Ensemble |
|----------------|--------------------------|-----------------------------|-----------------|
| Classe 1 | 14 | 8 | 22 |
| Classe 2 | 7 | 11 | 18 |
| Classe 3 | 17 | 38 | 55 |
| Ensemble | 38 | 57 | 95 |

Une assez grande majorité des espèces concernées fréquente les zones humides de la ZPS et en particulier les ceintures végétales des pourtours et des queues d'étangs. Ce type d'habitat, rare et localisé à l'échelle de la région, abrite une avifaune* particulière et variée. Il est donc logique que le nombre d'espèces soit plus important que sur les autres grands types d'habitats. De plus, la gestion conservatoire réalisée sur les étangs d'Outines et Arrigny depuis de nombreuses années a permis de conserver de nombreuses espèces dans un état de conservation jugé satisfaisant. La fragilité des habitats présents sur ces étangs rend encore plus prioritaire la protection de ces espèces. Une gestion adaptée tenant compte des niveaux d'eau, de la qualité de l'eau et du cheptel piscicole est indispensable à la présence de nombreuses espèces. On ne négligera pas la nécessité de proposer des zones calmes et tranquilles.

Le nombre d'espèces des milieux ouverts (en particulier les nicheurs liés aux herbages) jugées fortement patrimoniales est relativement bas car plusieurs espèces ont fortement décliné voir disparu ces dernières décennies (Pie-grièche grise, Tarier des prés, Milan royal...) et ne peuvent être maintenant considérées comme prioritaires à l'échelle de la ZPS. Cela ne veut pas dire que les milieux concernés ne sont plus prioritaires mais prouve l'urgence de la situation si on ne veut pas voir disparaître celles encore présentes. Cela passe par la conservation des dernières prairies et de tous les éléments du paysage qui y sont associés (haies, arbres isolés, bosquets, mares) mais aussi par la mise en place de mesures permettant une agriculture plus extensive (moins de pesticides, d'engrais, fauches plus tardives...).

Le nombre d'espèces forestières jugées fortement patrimoniales sur la ZPS est faible étant donné la faible superficie boisée de la ZPS et le fait que plusieurs espèces présentes, mais à grand territoire, n'utilisent que partiellement le site N 2000 (Pic noir, Autour, Bondrée apivore...). De plus, l'état de conservation général est jugé bon. On ne devra, malgré tout pas négliger certains habitats forestiers, en particulier les vieux boisements et les lisières boisées en interface avec les zones humides ou herbagères.

Tableau N°8 : Hiérarchisation des espèces de la ZPS (Annexe 1 et liste migrateurs)

| Nom de l'espèce | Statut biologique sur la ZPS | Valeur patrimoniale sur le site | Degré de vulnérabilité | Classe | Commentaires/argumentation |
|-------------------------|------------------------------|---------------------------------|------------------------|--------|--|
| Espèces Annexe 1 | | | | | |
| Butor étoilé | N, H, M | *** | ▽▽▽ | 1 | La ZPS est un des derniers sites de reproduction de l'espèce de la région CA Exigences écologiques particulières Habitat d'espèce (roselière) rare et très sensible |
| Blongios nain | N, M | *** | ▽▽▽ | 1 | Importante population à l'échelle régionale Habitat d'espèce (roselières et ripisylves arbustives) rare et très sensible |
| Bihoreau gris | Np, M | *** | ▽▽▽ | 1 | Le complexe lac du Der et étangs d'Outines est le seul site de reproduction régulier de l'espèce en CA Habitat d'espèce (roselières et ripisylves arbustives) rare et très sensible |
| Aigrette garzette | Np, M | *** | ▽▽▽ | 1 | Le complexe lac du Der et étangs d'Outines est le seul site de reproduction régulier de l'espèce en CA Habitat d'espèce (roselières et ripisylves arbustives) rare et très sensible |
| Grande aigrette | M, H | ** | ▽ | 2 | La ZPS peut accueillir une part non négligeable des migrateurs et hivernants de champagne humide Dynamique de population très importante |
| Héron pourpré | Np, M | *** | ▽▽▽ | 1 | Le complexe lac du Der et étangs d'Outines est le seul site de reproduction régulier de l'espèce en CA Habitat d'espèce (roselières et ripisylves arbustives) rare et très sensible |

| Nom de l'espèce | Statut biologique sur la ZPS | Valeur patrimoniale sur le site | Degré de vulnérabilité | Classe | Commentaires/argumentation |
|-----------------|------------------------------|---------------------------------|------------------------|--------|--|
| Cigogne noire | M | * | ∇ | 3 | Les étangs d'Outines sont un site secondaire de stationnement migratoire, le lac du Der concentrant les effectifs |
| Cigogne blanche | Np, H, M | * | ∇ | 3 | Le couple nichant à proximité n'utilise que ponctuellement la ZPS. Un des individus hiverne |
| Cygne de Bewick | H | ** | ∇ | 3 | La champagne humide est le premier site national d'hivernage de l'espèce Les oiseaux se concentrent plus sur le lac du Der voisin que sur les étangs de la ZPS |
| Cygne chanteur | H | *** | ∇ | 2 | Le complexe lac du Der et étangs d'Outines est le premier site national d'hivernage de l'espèce Les oiseaux se concentrent plus sur le lac du Der voisin que sur les étangs de la ZPS |
| Harle piette | H, M | *** | ∇ | 2 | Le complexe lac du Der et étangs d'Outines est le premier site national d'hivernage de l'espèce Les oiseaux se concentrent plus sur le lac du Der voisin que sur les étangs de la ZPS |
| Bondrée apivore | N, M | ** | ∇∇ | 2 | Population non représentative pour être prioritaire Espèce en interface entre deux milieux (zones herbagères et forêt) donc forte sensibilité aux pratiques agricoles et forestières |
| Milan noir | N, M | *** | ∇∇ | 1 | Espèce en déclin localement ayant conservé des effectifs représentatifs sur la ZPS Espèce en interface entre deux milieux (zones herbagères et forêt) donc forte sensibilité aux pratiques agricoles et forestières |
| Milan royal | M | * | ∇ | 3 | Migrateur utilisant la ZPS qu'en halte migratoire : effectifs non représentatifs Nicheur disparu |

| Nom de l'espèce | Statut biologique sur la ZPS | Valeur patrimoniale sur le site | Degré de vulnérabilité | Classe | Commentaires/argumentation |
|--------------------------|------------------------------|---------------------------------|------------------------|--------|--|
| Pygargue à queue blanche | H, M | *** | ∇∇ | 1 | La champagne humide (lacs et étangs) est le premier site national d'hivernage de l'espèce Espèce à grand territoire sensible au dérangement (dortoirs en forêt en particulier) |
| Circaète Jean-le-Blanc | M | * | ∇ | 3 | Migrateur utilisant la ZPS qu'en halte migratoire : effectifs non représentatifs |
| Busard des roseaux | N, M | *** | ∇∇∇ | 1 | Population importante à l'échelle de la région Habitat d'espèce (roselières) rare et très sensible |
| Busard Saint-Martin | H, M | * | ∇ | 3 | Hivernant régulier mais effectifs non représentatifs sur la ZPS |
| Busard cendré | M | * | ∇ | 3 | Migrateur utilisant la ZPS qu'en halte migratoire : effectifs non représentatifs |
| Balbusard pêcheur | M | ** | ∇ | 2 | Le complexe lac du Der et étangs d'Outines est un site important pour le stationnement migratoire de l'espèce (dortoir et pêche) |
| Faucon émerillon | H, M | * | ∇ | 3 | Hivernant régulier mais effectifs non représentatifs sur la ZPS |
| Faucon pèlerin | H, M | * | ∇ | 3 | Hivernant régulier mais effectifs non représentatifs sur la ZPS |
| Marouette ponctuée | N, M | *** | ∇∇∇ | 1 | La ZPS est un des derniers sites de reproduction de l'espèce de la région CA Exigences écologiques particulières Habitat d'espèce rare et très sensible |
| Marouette poussin | N | * | ∇∇ | 3 | Nicheur exceptionnel |
| Rôle des genêts | N | * | ∇∇ | 3 | Nicheur non revu depuis 1998 |
| Grue cendrée | M, H | *** | ∇∇ | 1 | Le complexe lac du Der et étangs d'Outines est le premier site de halte migratoire de l'espèce en France et l'un des plus importants pour l'hivernage Site de nidification potentiel Espèce moyennement sensible aux modifications du paysage agricole mais très sensible au dérangement |

| Nom de l'espèce | Statut biologique sur la ZPS | Valeur patrimoniale sur le site | Degré de vulnérabilité | Classe | Commentaires/argumentation |
|-----------------------------|------------------------------|---------------------------------|------------------------|--------|--|
| Pluvier doré | M, H | * | ∇ | 3 | Migrateur utilisant la ZPS qu'en halte migratoire : effectifs non représentatifs |
| Combattant varié | M, H | *** | ∇∇ | 1 | La ZPS est un des rares sites d'hivernage de l'espèce en France continentale Habitat d'espèce fragile (prairies) se dégradant progressivement sur la ZPS |
| Chevalier sylvain | M | * | ∇ | 3 | Migrateur utilisant la ZPS qu'en halte migratoire : effectifs non représentatifs |
| Sterne pierregarin | Np, M | * | ∇ | 3 | Nicheur proche n'utilisant la ZPS que de manière ponctuelle |
| Guifette moustac | N, M | * | ∇ | 3 | Nicheur occasionnel. Migrateur n'utilisant la ZPS qu'en halte migratoire : effectifs non représentatifs |
| Guifette noire | M | * | ∇ | 3 | Migrateur utilisant la ZPS qu'en halte migratoire : effectifs non représentatifs |
| Martin-pêcheur d'Europe | N, H, M | ** | ∇∇ | 2 | Nicheur peu commun pour lequel la ZPS ne joue pas de rôle prépondérant |
| Pic noir | N, H, M | ** | ∇∇ | 2 | Nicheur peu commun pour lequel la ZPS ne joue pas de rôle prépondérant |
| Pic mar | N, H, M | *** | ∇∇ | 1 | Densités importantes sur les massifs de la ZPS Habitat d'espèce (chênaie âgée) sensible |
| Alouette lulu | M | * | ∇ | 3 | Migrateur utilisant la ZPS qu'en halte migratoire : effectifs non représentatifs |
| Gorgebleue à miroir | N, M | *** | ∇∇ | 1 | La ZPS est un important site de reproduction de l'espèce en Champagne-Ardenne Habitat d'espèce rare (ceintures végétales des étangs de la ZPS) et très sensible |
| Pie-grièche écorcheur | N, M | ** | ∇∇∇ | 1 | Population encore bien présente mais en déclin Habitat d'espèce fragile (prairies et haies) se dégradant progressivement sur la ZPS |
| Liste complémentaire | | | | | |
| Grèbe castagneux | N, H, M | * | ∇ | 3 | Nicheur commun peu sensible |
| Grèbe huppé | N, H, M | * | ∇ | 3 | Nicheur commun peu sensible |

| Nom de l'espèce | Statut biologique sur la ZPS | Valeur patrimoniale sur le site | Degré de vulnérabilité | Classe | Commentaires/argumentation |
|--------------------|------------------------------|---------------------------------|------------------------|--------|--|
| Grèbe à cou noir | N, M | ** | ∇∇ | 2 | Nicheur très rare Habitat d'espèce rare et fragile |
| Grand Cormoran | Np, H, M | * | ∇ | 3 | La ZPS est un site secondaire utilisée par la population du lac du Der |
| Héron garde-boeufs | Np, M | ** | ∇∇ | 2 | Le complexe lac du Der et étangs d'Outines est le seul site de reproduction régulier de l'espèce en CA. La ZPS sert de zone de gagnage* (Habitat d'espèce prairies sensible) |
| Héron cendré | N, H, M | * | ∇ | 3 | Nicheur commun peu sensible |
| Cygne tuberculé | N, H, M | * | ∇ | 3 | Nicheur commun peu sensible |
| Oie des moissons | H, M | * | ∇ | 3 | Le lac du Der est le principal site d'hivernage en France mais la ZPS est peu utilisée par l'espèce |
| Oie rieuse | H, M | *** | ∇∇∇ | 1 | Le complexe lac du Der et étangs d'Outines est un des principaux sites d'hivernage en France Les prairies de la ZPS sont régulièrement utilisées par les oies |
| Oie cendrée | H, M | ** | ∇∇ | 2 | Le complexe lac du Der et étangs d'Outines est un des principaux sites d'hivernage en France Les prairies de la ZPS sont moins utilisées par l'Oie cendrée que par l'Oie rieuse |
| Canard siffleur | H, M | ** | ∇∇ | 2 | Le complexe lac du Der et étangs d'Outines est un des principaux sites d'hivernage en France continentale et les étangs de la ZPS peuvent jouer un rôle d'accueil non négligeable certaines années |
| Canard chipeau | N, H, M | *** | ∇∇∇ | 1 | Population nicheuse importante à l'échelle régionale Le complexe lac du Der et étangs d'Outines est un des principaux sites d'hivernage en France continentale et les étangs de la ZPS jouent un rôle d'accueil non négligeable |

| Nom de l'espèce | Statut biologique sur la ZPS | Valeur patrimoniale sur le site | Degré de vulnérabilité | Classe | Commentaires/argumentation |
|---------------------|------------------------------|---------------------------------|------------------------|--------|---|
| Sarcelle d'hiver | N, H, M | * | ∇ | 3 | Nicheur rare sur la ZPS. Migrateur et hivernant régulier Populations non représentatives par rapport aux populations présentes sur le lac du Der tout proche |
| Canard colvert | N, H, M | * | ∇ | 3 | Nicheur commun peu sensible |
| Canard pilet | H, M | * | ∇ | 3 | Migrateur et hivernant régulier Populations non représentatives par rapport aux populations présentes sur le lac du Der tout proche |
| Sarcelle d'été | N, M | *** | ∇∇∇ | 1 | Population nicheuse importante à l'échelle régionale (nicheur très rare) |
| Canard souchet | N, H, M | *** | ∇∇∇ | 1 | Population nicheuse importante à l'échelle régionale (nicheur très rare) Effectifs hivernants importants |
| Nette rousse | N, H, M | * | ∇ | 3 | Nicheur occasionnel Migrateur et hivernant régulier mais peu commun |
| Fuligule milouin | N, H, M | *** | ∇∇∇ | 1 | Population nicheuse importante à l'échelle régionale Le complexe lac du Der et étangs d'Outines est un des principaux sites d'hivernage en France continentale et la ZPS peut jouer un rôle d'accueil non négligeable certaines années |
| Fuligule morillon | N, H, M | *** | ∇∇∇ | 1 | Population nicheuse importante à l'échelle régionale |
| Garrot à œil d'or | H, M | *** | ∇ | 2 | Hivernant principalement concentré sur le lac du Der : effectifs peu représentés sur la ZPS |
| Harle bièvre | H, M | * | ∇ | 3 | Hivernant principalement concentré sur le lac du Der : effectifs peu représentés sur la ZPS |
| Autour des palombes | N, H, M | * | ∇ | 3 | Nicheur peu commun pour lequel la ZPS ne joue pas de rôle prépondérant |
| Epervier d'Europe | N, H, M | * | ∇ | 3 | Nicheur commun peu sensible |
| Buse variable | N, H, M | * | ∇ | 3 | Nicheur commun peu sensible |
| Faucon crécerelle | N, H, M | * | ∇ | 3 | Nicheur commun peu sensible |

| Nom de l'espèce | Statut biologique sur la ZPS | Valeur patrimoniale sur le site | Degré de vulnérabilité | Classe | Commentaires/argumentation |
|-----------------------|------------------------------|---------------------------------|------------------------|--------|---|
| Faucon hobereau | N, M | ** | ∇ | 2 | Nicheur peu commun pour lequel la ZPS ne joue pas de rôle prépondérant |
| Caille des blés | N, M | * | ∇ | 3 | Nicheur commun peu sensible |
| Râle d'eau | N, H, M | * | ∇ | 3 | Nicheur commun peu sensible |
| Gallinule poule-d'eau | N, H, M | * | ∇ | 3 | Nicheur commun peu sensible |
| Foulque macroule | N, H, M | * | ∇ | 3 | Nicheur commun peu sensible |
| Petit Gravelot | M | * | ∇ | 3 | Migrateur n'utilisant la ZPS qu'en halte migratoire : effectifs non représentatifs |
| Grand Gravelot | M | * | ∇ | 3 | Migrateur n'utilisant la ZPS qu'en halte migratoire : effectifs non représentatifs |
| Vanneau huppé | N, H, M | ** | ∇∇ | 2 | Population représentative à l'échelle de la région Habitat d'espèce sensible (travaux agricoles) |
| Bécasseau minute | M | * | ∇ | 3 | Migrateur n'utilisant la ZPS qu'en halte migratoire : effectifs non représentatifs |
| Bécasseau cocorli | M | * | ∇ | 3 | Migrateur n'utilisant la ZPS qu'en halte migratoire : effectifs non représentatifs |
| Bécasseau variable | M | * | ∇ | 3 | Migrateur n'utilisant la ZPS qu'en halte migratoire : effectifs non représentatifs |
| Bécassine sourde | M | * | ∇ | 3 | Migrateur n'utilisant la ZPS qu'en halte migratoire : effectifs non représentatifs |
| Bécassine des marais | H, M | ** | ∇∇ | 2 | Migrateur n'utilisant la ZPS qu'en halte migratoire : effectifs non représentatifs |
| Barge à queue noire | M | * | ∇ | 3 | Migrateur n'utilisant la ZPS qu'en halte migratoire : effectifs non représentatifs |
| Courlis cendré | H, M | ** | ∇∇ | 2 | Le complexe lac du Der et étangs d'Outines est un site important pour le stationnement migratoire et l'hivernage de l'espèce dans la région |
| Chevalier arlequin | H, M | * | ∇ | 3 | Migrateur n'utilisant la ZPS qu'en halte migratoire : effectifs non représentatifs |
| Chevalier gambette | M | * | ∇ | 3 | Migrateur n'utilisant la ZPS qu'en halte migratoire : effectifs non représentatifs |
| Chevalier aboyeur | M | * | ∇ | 3 | Migrateur n'utilisant la ZPS qu'en halte migratoire : effectifs non représentatifs |
| Chevalier culblanc | M | * | ∇ | 3 | Migrateur n'utilisant la ZPS qu'en halte migratoire : effectifs non représentatifs |

| Nom de l'espèce | Statut biologique sur la ZPS | Valeur patrimoniale sur le site | Degré de vulnérabilité | Classe | Commentaires/argumentation |
|------------------------------|------------------------------|---------------------------------|------------------------|--------|---|
| Chevalier guignette | M | * | ∇ | 3 | Migrateur n'utilisant la ZPS qu'en halte migratoire : effectifs non représentatifs |
| Mouette rieuse | H, M | * | ∇ | 3 | Migrateur n'utilisant la ZPS qu'en halte migratoire : effectifs non représentatifs |
| Goéland cendré | H, M | * | ∇ | 3 | Migrateur n'utilisant la ZPS qu'en halte migratoire : effectifs non représentatifs |
| Goéland leucopnée | H, M | * | ∇ | 3 | Migrateur n'utilisant la ZPS qu'en halte migratoire : effectifs non représentatifs |
| Torcol fourmilier | N, M | * | ∇ | 3 | Nicheur peu commun pour lequel la ZPS ne joue pas de rôle prépondérant |
| Hirondelle de rivage | N, M | * | ∇ | 3 | Nicheur peu commun pour lequel la ZPS ne joue pas de rôle prépondérant Habitats favorables faiblement représentés. |
| Grive litorne | H, M | * | ∇ | 3 | Nicheur disparu depuis quelques années. Présent dorénavant uniquement en hivernage et en stationnement migratoire |
| Locustelle lusciniöide | N, M | *** | ∇∇∇ | 1 | La ZPS est un des derniers sites de reproduction de l'espèce de la région CA Habitat d'espèce (roselière) rare et très sensible |
| Phragmite des joncs | N, M | ** | ∇∇ | 2 | Site de nidification important à l'échelle de la Région. Habitat d'espèce (roselière) rare et très sensible |
| Rousserolle turdoïde | N, M | *** | ∇∇∇ | 1 | Le complexe lac du Der et étangs d'Outines est un site de nidification important à l'échelle de la France. Exigences écologiques particulières Habitat d'espèce (roselière) rare et très sensible |
| Rémiz penduline | N, M | ** | ∇∇ | 2 | Migrateur n'utilisant la ZPS qu'en halte migratoire : effectifs non représentatifs Nicheur très rare |
| Pie-grièche à tête rousse | N | * | ∇∇ | 3 | Nicheur disparu |
| Espèces patrimoniales | | | | | |
| Pipit farlouse | N, H, M | ** | ∇∇∇ | NE | Population représentative Habitat d'espèce fragile (prairies de fauche) se |

| Nom de l'espèce | Statut biologique sur la ZPS | Valeur patrimoniale sur le site | Degré de vulnérabilité | Classe | Commentaires/argumentation |
|--------------------------|------------------------------|---------------------------------|------------------------|--------|--|
| | | | | | dégradant progressivement sur la ZSP. |
| Rougequeue à front blanc | N, M | * | ∇ | NE | Nicheur peu commun Habitats de la ZPS peu propices à l'espèce |
| Pouillot siffleur | N | * | ∇∇∇ | NE | Peu d'hectares de boisements favorables sur la ZPS et population concernée par le site réduite |
| Pie-grièche grise | H, M | * | ∇∇∇ | NE | Nicheur disparu ; hivernant rare |

Légende :

| Statut biologique sur la ZPS | | | |
|---------------------------------|---------------------|---------------|---------------|
| N : nicheur | Np : nicheur proche | H : hivernant | M : migrateur |
| Valeur patrimoniale sur le site | | | |
| | *Faible | ** Moyenne | *** Forte |
| Degré de vulnérabilité | | | |
| | ∇ Faible | ∇∇ Moyen | ∇∇∇ Fort |

Tableau N°9 : Exigences écologiques des espèces de la ZPS

| Principales exigences écologiques répertoriées par grands types de milieux | Nb d'espèces de classe 1 concernées | Espèces de classe 1 | Nb d'espèces de classe 2 concernées | Total |
|--|-------------------------------------|---|-------------------------------------|-------|
| Zones forestières | | | | |
| Vieux peuplements de feuillus avec gros bois, arbres dominants et arbres morts sur pied | 2 | Pic mar, Pygargue à queue blanche | 2 | 4 |
| Quiétude en forêt (période de nidification et dorts migrateurs/hivernants) | 2 | Pygargue à queue blanche, Milan noir | 3 | 5 |
| Lisières avec grands arbres | 2 | Milan noir, Pygargue à queue blanche | 2 | 4 |
| Zones humides (étangs) | | | | |
| Eaux de bonne qualité et riches en nourritures (poissons, insectes, mollusques, arthropodes*...) | 13 | Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Milan noir, Pygargue à queue blanche, Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Canard chipeau, Sarcelle d'été, Canard souchet, Fuligules milouin et morillon | 8 | 21 |
| Grandes roselières avec un niveau d'eau suffisant et stable | 16 | Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Héron pourpré, Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Grue cendrée, Canard chipeau, Sarcelle d'été, Canard souchet, Fuligules milouin et morillon, Gorgebleue à miroir, Locustelle luscinoïde, Rousserolle turdoïde | 6 | 22 |

| Principales exigences écologiques répertoriées par grands types de milieux | Nb d'espèces de classe 1 concernées | Espèces de classe 1 | Nb d'espèces de classe 2 concernées | Total |
|---|-------------------------------------|---|-------------------------------------|-------|
| Rives de plan d'eau calmes riches en végétation aquatique, herbiers inondés et zones de hauts fonds | 11 | Blongios nain, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Héron pourpré, Marouette ponctuée, Grue cendrée, Canard chipeau, Sarcelle d'été, Canard souchet, Fuligules milouin et morillon | 9 | 20 |
| Rives de plan d'eau arborées calmes et sauvages (saulaies, arbres morts) | 6 | Blongios nain, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Héron pourpré, Gorgebleue à miroir, Pygargue à queue blanche | 4 | 10 |
| Présence de fossés et d'ouvertures dans la roselière et la végétation rivulaire | 10 | Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Marouette ponctuée, Canard chipeau, Sarcelle d'été, Canard souchet, Fuligules milouin et morillon | 4 | 14 |
| Ilots pour installer son nid | 4 | Canard chipeau, Canard souchet, Fuligules milouin et morillon | 0 | 4 |
| Zones agricoles (milieux ouverts) | | | | |
| Réseau de prairies et de pâtures | 7 | Milan noir, Grue cendrée, Combattant varié, Pie-grièche écorcheur, Oie rieuse, Canard chipeau, Sarcelle d'été | 9 | 16 |
| Réseau de haies et de bosquets | 2 | Milan noir, Pie-grièche écorcheur | 2 | 4 |
| Milieux ouverts et semi-ouverts variés (alternance de cultures et prairies,...) | 3 | Milan noir, Grue cendrée, Oie rieuse | 8 | 11 |
| Chaumes de maïs retournés tardivement | 2 | Grue cendrée, Oie rieuse | 2 | 4 |

| Principales exigences écologiques répertoriées par grands types de milieux | Nb d'espèces de classe 1 concernées | Espèces de classe 1 | Nb d'espèces de classe 2 concernées | Total |
|--|-------------------------------------|--|-------------------------------------|-------|
| Exigences générales | | | | |
| Densité de proies suffisante (insectes) | 4 | Rousserolle turdoïde, Pie-grièche écorcheur, Gorgebleue à miroir, Locustelle luscinoïde, | 5 | 9 |
| Densité de proies suffisante (micro-mammifères, oiseaux,..) | 3 | Milan noir, Busard des roseaux, Pygargue à queue blanche | 3 | 6 |

Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial (autres que les espèces ayant justifié la désignation du site)

Bien que le site ait été désigné au titre de la Directive Oiseaux, d'autres espèces animales que les oiseaux ainsi que des végétaux sont remarquables et patrimoniaux à l'échelle de l'Europe. Les données qui apparaissent dans ce tableau ne sont peut être pas exhaustives. Les informations indiquées proviennent des connaissances de la LPO mais aussi d'éléments glanés dans diverses sources.

Les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Etangs latéraux du Der » sont en cours de réactualisation et donneront quelques éléments supplémentaires sur la richesse de la ZPS. Bien entendu, des espèces typiques des milieux prairiaux humides se retrouvent sur le site. C'est le cas du Cuivré des marais, papillon protégé à l'échelle européenne. Il recherche ces milieux où poussent les Rumex pour y déposer ses œufs. Le Grand Murin glane les insectes au sol dans les prairies et les futaies claires.

D'autres espèces utilisent les vieux boisements comme gîte, c'est le cas du Vespertillon de Bechstein *Myotis bechsteini* et de la Barbastelle *Barbastella barbastellus*. Le Chat sauvage *Felix sylvestris* a besoin de ces deux milieux. L'ensemble de ces espèces prouve une nouvelle fois la très grande richesse écologique du site.

Les mesures de gestion visant à la conservation des oiseaux auront un effet bénéfique sur les habitats du site pour une grande partie menacée. La mise en place de mesures visant au maintien et / ou à la restauration de ces habitats aura un effet bénéfique sur les espèces d'oiseaux mais aussi sur les espèces d'intérêt communautaire non visées par la Directive Oiseaux.

Tableau N°10 : Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial

| Habitats et espèces d'intérêt patrimonial | Quantification | Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000 | Origine des données/ Structures ressources |
|--|---|--|--|
| Habitat de l'annexe I de la directive Habitat, Faune, Flore | Donnée non disponible | Donnée non disponible (à venir, DOCOB Site FR2100333 Etangs latéraux du Der en cours de révision) | - ONCFS, à venir |
| Espèces de l'annexe II de la directive Habitat, Faune, Flore | Invertébrés : 3 espèces Mammifères : 3 espèces Poissons : 3 espèces Amphibiens : 1 espèce Données non exhaustives | - Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i> (Lépidoptère) Code Natura : 1060 - Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i> Code Natura : 1044 - Vertigo moulinsiana <i>Vertigo moulinsiana</i> (mollusque) trouvé à l'Etang des Landes en 2010 Code Natura : 1016 - Grand Murin <i>Myotis myotis</i> (Mammifère) Code Natura : 1324 - Barbastelle <i>Barbastella barbastellus</i> (Mammifère) Code Natura : 1308 - Vespertillon de Bechstein <i>Myotis bechsteini</i> (Mammifère) Code Natura : 1323 - Bouvière <i>Rhodeus sericeus amarus</i> (Poisson) Code Natura : 1134 - Lamproie de Planer <i>Lampetra planerie</i> (Poisson) Code Natura : 1096 - Chabot <i>Cottus gobio</i> (Poisson) Code Natura : 1163 - Triton crêté <i>Triturus cristatus</i> (Amphibien) Code Natura : 1166 | - Jean-Luc Lambert, 2004, 2010 / LPO Champagne-Ardenne, in http://faune-champagne-ardenne.org/ (extraction le 25/11/10) - Olivier Hesnard, 2010 - Groupe Chiroptères de Champagne-Ardenne, 2010 - DREAL, 2010. Site Natura Etangs latéraux au Der - LPO Champagne-Ardenne, 2010 - ONEMA, 2010 |
| Espèces de l'annexe IV de la directive Habitat, Faune, Flore | Invertébrés : 1 espèce Mammifères : 16 espèces Amphibiens : 2 espèces Reptile : 2 espèces Données non exhaustives | - Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i> (Lépidoptère) Code Natura : 1060 - Toutes les espèces de chauves-souris : 14 espèces - Chat sauvage <i>Felix sylvestrus</i> (Mammifère) - Muscardin <i>Muscardinus avellanarius</i> (Mammifère) - Triton crêté <i>Triturus cristatus</i> (Amphibien) Code Natura : 1166 - Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i> (Amphibien) - Lézard des souches <i>Lacerta agilis</i> (Reptile) - Couleuvre à collier <i>Natrix natrix</i> (Reptile) | - Jean-Luc Lambert, 2004, 2010 / LPO Champagne-Ardenne, in http://faune-champagne-ardenne.org/ (extraction le 25/11/10) - Groupe Chiroptères de Champagne-Ardenne, 2010 - LPO, 1996, 2010 |
| Les autres habitats naturels | Donnée non disponible | Donnée non disponible | - |

| Habitats et espèces d'intérêt patrimonial | Quantification | Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000 | Origine des données/ Structures ressources |
|---|---|---|---|
| Les autres espèces végétales | Données non exhaustives | Quelques espèces citées dans les fiches des ZNIEFF présentes au sein du périmètre Natura 2000 : Gaillet boréal <i>Galium boreale</i> (rare Marne), Hépatique <i>Ricciocarpos natans</i> (assez rare en C.A.), Salicaire à feuilles d'hyssope <i>Lythrum hyssopifolia</i> (Liste rouge de C.A.), Germandrée des marais <i>Teucrium scordium</i> , le Cerisier à grappes <i>Prunus padus</i> , la Vigne sauvage <i>Vitis vinifera subsp. sylvestris</i> | - DREAL, Fiches ZNIEFF 210020028, 210020034, 210020035 et 210020036, 2010 |
| Les autres espèces animales | 15 espèces de poissons 163 espèces d'oiseaux (hors annexe I de la D.O) | Concernant les poissons, l'Anguille <i>Anguilla anguilla</i> est présente dans la Blaise. Le Vairon <i>Phoxinus phoxinus</i> , la Vandoise <i>Leuciscus leuciscus</i> , le Barbeau fluviatile <i>Barbus barbus</i> , le Chevaine <i>Leuciscus cephalus</i> , le Gardon <i>Rutilus rutilus</i> , le Goujon <i>Gobio gobio</i> , la Loche franche <i>Barbatula barbatula</i> , la Perche <i>Perca fluviatilis</i> , le Spirlin <i>Alburnoides bipunctatus</i> , la Truite de rivière <i>Salmo trutta</i> , l'Hobu <i>Chondrostoma nasus</i> , l'Ablette <i>Alburnus alburnus</i> , le Rotengle <i>Scardinius erythrophthalmus</i> et le Silure glabre <i>Silurus glanis</i> ont également été trouvés lors de pêche électrique. Certaines espèces à fort caractère patrimonial sont citées (Pie-grièche grise, Pipit farlouse, Pouillot siffleur, Rouge-queue à front blanc (CF. Tableau n°7). | - LPO, 2010 - ONEMA, 2007, 2009 |
| Les autres espèces animales chassées | | Au sein de la RNCFS, seuls le Sanglier et le Chevreuil sont autorisés à la chasse. Ailleurs les espèces chassées sont les mêmes avec également le Lièvre d'Europe, ainsi que les oiseaux d'eau migrateurs comme les oies cendrée et rieuse, différentes espèces de canards... | -ONCFS, 2010 |
| Les autres espèces animales pêchées | | Dans les Etangs : Gardon, Tanche <i>Tanica tanca</i> , Brochet <i>Esox luciu</i> , Perche, Carpe <i>Cyprinus carpo</i> . Sur la Blaise : Truite fario, Brochet | -ONEMA, 2010 - ONCFS, 2010 |











Tableau n°11 : Facteurs pouvant influencer la conservation des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats












On remarque facilement dans ce tableau synthétique que les principales problématiques majeures sur les populations d'oiseaux de la ZPS sont la dégradation des ceintures végétales des étangs (diminution des roselières, manque de sites de nidification, gestion de l'eau non adaptée) la diminution et la dégradation du bocage (retournement des prairies et disparition des maillages de haies), les pratiques agricoles intensives (fauches précoces, produits nocifs perturbant la chaîne alimentaire) et les activités humaines pouvant être perturbantes (dérangement) pour les hivernants et les nicheurs.


| Principales menaces identifiées sur la ZPS | Nb d'espèces de classe 1 concernées | Espèces de classe 1 | Nb d'espèces de classe 2 concernées | Total |
|--|-------------------------------------|---|-------------------------------------|-------|
| Zones forestières | | | | |
| Rajeunissement des parcelles | 3 | Pic mar, Milan noir, Pygargue à queue blanche | 2 | 5 |
| Travaux en période de reproduction | 2 | Pic mar, Milan noir | 2 | 4 |
| Coupe sélective des arbres morts | 1 | Pic mar | 0 | 1 |
| Zones humides (étangs) | | | | |
| Dégradation des roselières et des ceintures végétales rivulaires | 16 | Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Héron pourpré, Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Grue cendrée, Canard chipeau, Sarcelle d'été, Canard souchet, Fuligules milouin et morillon, Gorgebleue à miroir, Locustelle luscinoïde, Rousserolle turdoïde | 6 | 22 |
| Manque de zones de nidification propices (îlots propices, queues d'étangs sauvages et tranquilles, végétation aquatique flottante) | 7 | Marouette ponctuée, Grue cendrée, Canard chipeau, Canard souchet, Fuligules milouin et morillon, Gorgebleue à miroir | 1 | 8 |

| Principales menaces identifiées sur la ZPS | Nb d'espèces de classe 1 concernées | Espèces de classe 1 | Nb d'espèces de classe 2 concernées | Total |
|---|-------------------------------------|---|-------------------------------------|-------|
| Manque de maîtrise des niveaux d'eau | 9 | Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Héron pourpré, Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Grue cendrée, Gorgebleue à miroir | 1 | 10 |
| Zones agricoles (milieux ouverts) | | | | |
| Diminution de la surface en herbe ; mise en culture | 8 | Milan noir, Grue cendrée, Combattant varié, Pie-grièche écorcheur, Oie rieuse, Canard chipeau, Canard souchet, Sarcelle d'été | 8 | 16 |
| Diminution du linéaire d'éléments fixes du paysage | 2 | Milan noir, Pie-grièche écorcheur | 1 | 3 |
| Fenaisons trop précoces | 3 | Canard chipeau, Canard souchet, Sarcelle d'été | 3 | 6 |
| Drainage : prairies perdant leur caractère humide | 5 | Grue cendrée, Combattant varié, Canard chipeau, Canard souchet, Sarcelle d'été | 2 | 7 |
| Chargement et apports en fumure azotée parfois excessifs | 1 | Pie-grièche écorcheur | 2 | 3 |
| Autres menaces générales | | | | |
| Diminution des insectes en milieux ouverts | 1 | Pie-grièche écorcheur | 1 | 2 |
| Prélèvements cynégétiques (Oies cendrée et rieuse) non évaluables | 1 | Oie rieuse | 1 | 2 |
| Lignes électriques | 4 | Grue cendrée, Pygargue à queue blanche, Milan noir, Busard des roseaux | 4 | 8 |
| Dérangements sur les zones de gagnage*, de dortoir ou de nidification | 7 | Butor étoilé, Milan noir, Grue cendrée, Combattant varié, Oie rieuse, Courlis cendré, Pygargue à queue blanche | 1 | 8 |
| Empoisonnement | 1 | Milan noir | 0 | 1 |

Tableau N°12 : Priorités de conservation des espèces de classe 1




| Nom de l'espèce | Valeur patrimoniale sur le site | Etat de conservation | Degré de vulnérabilité | Priorité d'action |
|------------------------|---------------------------------|---|------------------------|-------------------|
| Butor étoilé | *** |  | ▽▽▽ | TRES FORTE |
| Marouette ponctuée | *** |  | ▽▽▽ | FORTE |
| Blongios nain | *** |  | ▽▽▽ | FORTE |
| Sarcelle d'été | *** |  | ▽▽▽ | FORTE |
| Canard souchet | *** |  | ▽▽▽ | FORTE |
| Fuligule milouin | *** |  | ▽▽▽ | FORTE |
| Locustelle lusciniôide | *** |  | ▽▽▽ | FORTE |
| Pie-grièche écorcheur | ** |  | ▽▽▽ | FORTE |
| Milan noir | *** |  | ▽▽ | MOYENNE |
| Combattant varié | *** |  | ▽▽ | MOYENNE |

| Nom de l'espèce | Valeur patrimoniale sur le site | Etat de conservation | Degré de vulnérabilité | Priorité d'action |
|--------------------------|---------------------------------|---|------------------------|-------------------|
| Oie rieuse | *** |  | ∇∇∇ | MOYENNE |
| Canard chipeau | *** |  | ∇∇∇ | MOYENNE |
| Bihoreau gris | *** |  | ∇∇∇ | MOYENNE |
| Aigrette garzette | *** |  | ∇∇∇ | MOYENNE |
| Héron pourpré | *** |  | ∇∇∇ | MOYENNE |
| Busard des roseaux | *** |  | ∇∇∇ | MOYENNE |
| Fuligule morillon | *** |  | ∇∇∇ | MOYENNE |
| Rousserolle turdoïde | *** |  | ∇∇∇ | MOYENNE |
| Pygargue à queue blanche | *** |  | ∇∇ | FAIBLE |
| Grue cendrée | *** |  | ∇∇ | FAIBLE |
| Pic mar | *** |  | ∇∇ | FAIBLE |

| Nom de l'espèce | Valeur patrimoniale sur le site | Etat de conservation | Degré de vulnérabilité | Priorité d'action |
|---------------------|---------------------------------|---|------------------------|-------------------|
| Gorgebleue à miroir | *** |  | ∇∇ | FAIBLE |

Cf. Annexe 44 : Fiches espèces

Légende :

| Valeur patrimoniale sur le site | | | |
|---------------------------------|---|---|---|
| | * Faible | ** Moyenne | *** Forte |
| Etat de conservation | | | |
| |  Mauvais |  Moyen |  Bon |
| Degré de vulnérabilité | | | |
| | ∇ Faible | ∇∇ Moyen | ∇∇∇ Fort |

B. Objectifs de développement durable

Mise en évidence des enjeux et objectifs

Après hiérarchisation, il ressort donc 22 espèces sur les 95 citées dans le diagnostic qui sont jugées prioritaires dans le cadre de ce DOCOB. Ces 22 espèces sont principalement liées à trois grands types de milieux et aux activités qui y sont liées :

- Milieux ouverts (prairies et cultures) et agriculture ;
- Zones humides (étangs en particulier), pisciculture et chasse ;
- Milieux forestiers (forêts de feuillus) et exploitation forestière.

Pour définir des grands enjeux et grands objectifs de développement durable, il faut pouvoir tenir compte des exigences écologiques et des activités humaines présentes (en lien avec le tableau n°2, page 18).

Pour chaque grand milieu, on citera les grands objectifs, les pistes d'actions, les espèces concernées, les activités concernées et le type de mesures envisagées (en fonction des dispositifs existants). On précisera également les éventuels programmes en cours (divers plans et documents de gestion existants, projets de territoire..) pour une cohérence générale du territoire.

On mettra également en avant des enjeux et objectifs de portée générale qu'on appellera objectifs transversaux.

Tableau N°13 : Mise en évidence des enjeux et objectifs liés aux milieux ouverts

Les milieux ouverts de la ZPS sont principalement composés par des terres agricoles (65 % de la ZPS). Les prairies (638 ,34 ha) voient leur surface régulièrement diminuer au profit des cultures (702,82 ha) et de manière plus marginale, de la populiculture. Les milieux prairiaux sont indispensables à la survie de sept espèces de classe 1 (et 9 de classe 2). Ces espèces sont autant des espèces nicheuses que des migrateurs ou des hivernants. Les milieux herbagers sont le principal atout de la ZPS et la principale raison de sa création. L'élevage, qu'il soit laitier ou de production de viande, est indispensable au maintien des espèces cibles car il permet de préserver les herbages et les éléments fixes du paysages qui y sont liés. Depuis la création de la ZPS, le nombre d'hectare de prairies diminue régulièrement (plus de 25 % sur les secteurs 1 et 4 et probablement plus sur le secteur 2) et plusieurs espèces patrimoniales ont déjà disparu de la liste des nicheurs.

| Objectifs de développement durable classés | Sous-objectifs Pistes d'actions | Types de mesures envisagés | Espèces de classe 1 concernées | Activités humaines concernées | Cohérence avec les programmes en cours |
|---|---|---|---|---|--|
| A. Promouvoir des pratiques agricoles conciliant rentabilité économique et richesse écologique | <p>1. Conserver et améliorer les prairies de fauche existantes, habitat d'espèces jugées prioritaires</p> <p><i>- Mise en place d'une gestion extensive des prairies (limitation des fertilisations, des produits phytosanitaires, fauche tardive...)</i></p> | <p>Mesures agri-environnementales</p> <p>Sensibilisation (information)</p> <p>Charte N 2000</p> | <p>Milan noir, Grue cendrée, Combattant varié, Pie-grièche écorcheur, Oie riieuse, Canard chipeau, Sarcelle d'été</p> | <p>100 : mise en culture 101 : modification des pratiques culturales 102 : fauche / Coupe 110 : épandage de pesticides 120 : fertilisation 141 : abandon de systèmes pastoraux 810 : drainage</p> | <p>Poursuite du projet de territoire (surface de prairies contractualisée de 2009 à 2012 : plus de 270 ha)</p> |

| Objectifs de développement durable classés | Sous-objectifs Pistes d'actions | Types de mesures envisagés | Espèces de classe 1 concernées | Activités humaines concernées | Cohérence avec les programmes en cours |
|--|---|---|-----------------------------------|---|--|
| | 2. Maintenir et promouvoir le pâturage extensif <i>- Limiter le nombre de bêtes par ha</i> <i>- Soutenir les éleveurs du site</i> | Mesures agri-environnementales Sensibilisation (information) Charte N 2000 | | 100 : mise en culture 101 : modification des pratiques culturales 110 : épandage de pesticides 120 : fertilisation 140 : pâturage 141 : abandon de systèmes pastoraux 170 : élevage du bétail 810 : drainage | |
| | 3. Reconvertir des terres cultivées en prairies <i>- Incitation à la reconversion</i> | Mesures agri-environnementales | | 100 : mise en culture 102 : fauche / Coupe 140 : pâturage 141 : abandon de systèmes pastoraux 170 : élevage du bétail | |
| B. Encourager la conservation des éléments paysagers d'importance majeure | 1. Maintenir et restaurer les linéaires de haies, lisières et bocage nécessaires à la conservation d'espèces d'intérêt communautaire | Charte N 2000 Contrats N 2000 (hors terres agricoles) <i>Dispositif haies Région CA</i> Mesures agri-environnementales | Milan noir, Pie-grièche écorcheur | 101 : modification des pratiques culturales 141 : abandon de systèmes pastoraux 150 : remembrement 151 : élimination des haies et boqueteaux | Se rapprocher de la Région et de son dispositif d'aide à la plantation de haies. |

| Objectifs de développement durable classés | Sous-objectifs Pistes d'actions | Types de mesures envisagés | Espèces de classe 1 concernées | Activités humaines concernées | Cohérence avec les programmes en cours |
|--|--|--|--|---|--|
| | 2. Conserver le paysage typique de la Champagne Humide - Sensibiliser le public local à l'écologie du paysage - Sensibiliser le public touristique à l'écologie du paysage | Sensibilisation (information) Mesures agri-environnementales Contrats N 2000 (hors terres agricoles) | Toutes les espèces d'intérêt communautaire | 150 : remembrement 151 : élimination des haies et boqueteaux | |

Tableau N°14 : Mise en évidence des enjeux et objectifs liés aux étangs

Les étangs de la ZPS sont relativement nombreux (15). On citera bien entendu les trois étangs de la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage appartenant au Conservatoire du Littoral mais d'autres petits étangs de la ZPS possèdent également un potentiel avifaunistique* fort (étang du Petit Coulon, étang de Norrois...). Une bonne proportion des espèces liées à ces étangs possède un statut assez favorable mais certaines ont quasiment disparu malgré un contexte favorable (Butor étoilé par exemple). Les activités présentes sur ces étangs déterminent souvent la qualité des milieux et le niveau d'eau proposé, deux paramètres indispensables à la présence de bon nombre d'espèces.

Seize espèces de classe 1 (et 6 de classe 2) sont concernées par ces zones humides qui proposent des habitats fragiles uniques.

| Objectifs de développement durable classés | Sous-objectifs Pistes d'actions | Types de mesures envisagés | Espèces de classe 1 concernées | Activités humaines concernées | Cohérence avec les programmes en cours |
|--|--|---|--|---|--|
| C. Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux étangs | <p>1. Préserver et améliorer les habitats des espèces liées aux roselières et aux ceintures végétales</p> <p><i>Favoriser les surfaces de roselières, les trouées au sein des roselières, les ceintures végétales et la végétation aquatique mais aussi les zones de hauts-fonds et les vasières</i></p> | <p>Contrats N 2000</p> <p>Charte N 2000</p> | <p>Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Héron pourpré, Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Grue cendrée, Canard chipeau, Sarcelle d'été, Canard souchet, Fuligules milouin et morillon, Gorgebleue à miroir, Locustelle luscinoïde, Rousserolle turdoïde</p> | <p>200 : pêche, pisciculture, aquaculture</p> | <p><i>Plan de gestion de la réserve ONCFS Etangs d'Outines et Arrigny, Document d'objectifs ZSC FR2100333 Etangs latéraux du Der</i></p> |

| Objectifs de développement durable classés | Sous-objectifs Pistes d'actions | Types de mesures envisagés | Espèces de classe 1 concernées | Activités humaines concernées | Cohérence avec les programmes en cours |
|--|---|---|--|---|--|
| | <p>2. Améliorer les capacités d'accueil des saulaies sauvages et des ripisylves arborées</p> <p><i>Favoriser l'implantation de colonies d'ardéidés Proposer des zones de quiétude (dortoir, perchoir)</i></p> | <p>Contrats N 2000</p> <p>Charte N 2000</p> | <p>Blongios nain, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Héron pourpré, Gorgebleue à miroir, Locustelle luscinoïde,</p> | <p>220 : pêche de loisirs 230 : chasse 501 : sentier, chemin 620 : Sports et loisirs de nature 690 : autres loisirs et activités de tourisme</p> | |
| | <p>3. Encourager une gestion et un entretien des abords d'étangs et rivulaires respectueux des cycles biologiques des espèces</p> | <p>Charte N 2000</p> <p>Sensibilisation (information)</p> | <p>Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Héron pourpré, Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Grue cendrée, Canard chipeau, Sarcelle d'été, Canard souchet, Fuligules milouin et morillon, Gorgebleue à miroir, Locustelle luscinoïde, Rousserolle turdoïde</p> | <p>200 : pêche, pisciculture, aquaculture 220 : pêche de loisirs 230 : chasse 501 : sentier, chemin 620 : Sports et loisirs de nature 690 : autres loisirs et activités de tourisme</p> | |

| Objectifs de développement durable classés | Sous-objectifs Pistes d'actions | Types de mesures envisagés | Espèces de classe 1 concernées | Activités humaines concernées | Cohérence avec les programmes en cours |
|--|---|--|--|--|---|
| | 4. Surveiller et lutter contre les espèces invasives <i>Limitier les populations de ragondins et d'espèces végétales envahissantes.</i> | Charte et contrats N 2000 Sensibilisation (information) | Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Héron pourpré, Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Grue cendrée, Canard chipeau, Sarcelle d'été, Canard souchet, Fuligules milouin et morillon, Locustelle luscinoïde, Rousserolle turdoïde | 243 : Piégeage /empoisonnement / Braconnage | |
| D. Gérer les niveaux d'eau en faveur des habitats et des espèces présents | 1. Posséder des infrastructures permettant de contrôler les niveaux d'eau <i>Réfection et entretien d'ouvrages hydrauliques, travaux de curage des poelles et fossés de vidange.</i> | Contrats N 2000 | Butor étoilé, Blongios nain, Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Canard chipeau, Sarcelle d'été, Canard souchet, Fuligules milouin et morillon Grue cendrée, Gorgebleue à miroir, | 200 : pêche, pisciculture, aquaculture 220 : pêche de loisirs | <i>Plan de gestion de la réserve ONCFS Etangs d'Outines et Arrigny, Document d'objectifs ZSC FR2100333 Etangs latéraux du Der</i> |
| | 2. Maintenir des niveaux constants en période de reproduction <i>Favoriser la réussite des nichées</i> | Sensibilisation (information) | Butor étoilé, Blongios nain, Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Grue cendrée, Canard chipeau, Sarcelle d'été, Canard souchet, Fuligules milouin et morillon, Gorgebleue à miroir | 200 : pêche, pisciculture, aquaculture 220 : pêche de loisirs | |

| Objectifs de développement durable classés | Sous-objectifs Pistes d'actions | Types de mesures envisagés | Espèces de classe 1 concernées | Activités humaines concernées | Cohérence avec les programmes en cours |
|--|--|--|---|--|---|
| | <p>3. Définir des niveaux d'eau adéquats aux exigences écologiques des espèces et des habitats d'espèces</p> <p>Favoriser l'installation des espèces nicheuses au sol dans les roselières, Réalisation d'assecs proposer des vasières aux limicoles...</p> | Sensibilisation (information) | Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Héron pourpré, Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Grue cendrée, Canard chipeau, Sarcelle d'été, Canard souchet, Fuligules milouin et morillon, Gorgebleue à miroir, Locustelle luscinoïde, Rousserolle turdoïde | 200 : pêche, pisciculture, aquaculture 220 : pêche de loisirs | |
| E. Conserver une bonne qualité de l'eau | <p>1. Favoriser une gestion piscicole extensive</p> <p>Faible chargement en poissons, pas de pêche sportive type carpistes.</p> | Charte N 2000 Sensibilisation (information) | Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Héron pourpré, Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Grue cendrée, Canard chipeau, Sarcelle d'été, Canard souchet, Fuligules milouin et morillon, Gorgebleue à miroir, Locustelle luscinoïde, Rousserolle turdoïde | 200 : pisciculture 220 : pêche de loisirs | <i>Plan de gestion de la réserve ONCFS Etangs d'Outines et Arrigny, Document d'objectifs ZSC FR2100333 Etangs latéraux au Der Projet de territoire MAET de la ZPS</i> |

| Objectifs de développement durable classés | Sous-objectifs Pistes d'actions | Types de mesures envisagés | Espèces de classe 1 concernées | Activités humaines concernées | Cohérence avec les programmes en cours |
|--|---|--|--|---|--|
| | <p>2. Créer des zones tampons autour des étangs</p> <p><i>Eviter l'utilisation des produits phytosanitaires sur les étangs et leurs abords</i></p> <p><i>Cibler la contractualisation des milieux herbagers autour des étangs de la ZPS</i></p> | <p>Contrats N 2000</p> <p>Charte N 2000</p> <p>Mesures agri-environnementales</p> <p>Sensibilisation (information)</p> | <p><i>Toutes les espèces d'intérêt communautaire</i></p> | <p>100 : mise en culture</p> <p>110 : épandage de pesticides</p> <p>120 : fertilisation</p> | |

Tableau N°15 : Mise en évidence des enjeux et objectifs liés aux milieux forestiers

Les milieux forestiers représentent 493 ha sur la ZPS, ce ne sont donc pas les milieux principaux. La grande majorité est composée de chênaies plus ou moins humides typiques de la champagne humide. L'état de conservation, jugé bon, permet aux espèces forestières caractéristiques de ces milieux d'être bien représentées (Pic mar par exemple qui atteint de fortes densités). La plus grande partie de ces boisements est gérée par l'ONF (bois de l'Argentolle et Forêt communale de Huiron).

Sur la ZPS, ces milieux boisés sont particulièrement importants quand ils se trouvent en interface avec le milieu herbagé ou le milieu étang : certaines espèces recherchent en lisière, de grands arbres pour nidifier ou se poser (dortoirs, perchoirs). Seulement trois espèces de classe 1 sont concernées car les surfaces sur le site sont relativement faibles, ne permettent pas à la ZPS d'être d'une importance déterminante pour les espèces à grand territoire (Pic noir ou Bondrée apivore par exemple). On devra encourager des pratiques forestières respectant les cycles biologiques des espèces et favorisant des forêts mûres conservant des arbres morts et sénescents mais aussi de grands arbres en lisière.

| Objectifs de développement durable | Sous-objectifs Pistes d'actions | Types de mesures envisagés | Espèces de classe 1 concernées | Activités humaines concernées | Cohérence avec les programmes en cours |
|--|---|---|--|--|---|
| F. Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux boisements | <p>1. Favoriser les essences autochtones et, leur diversité ainsi que le sous étage</p> <p><i>Eviter la replantation en résineux ou en peuplier</i></p> <p><i>Favoriser la régénération naturelle</i></p> <p><i>Favoriser la diversité de gestion et du type de peuplements</i></p> | <p>Contrats N 2000</p> <p>Charte N 2000</p> | <p>Pic mar, Milan noir, Pygargue à queue blanche</p> | <p>160 : gestion forestière</p> <p>161 : plantation forestière</p> <p>162 : artificialisation des peuplements</p> <p>163 : replantation forestière</p> <p>164 : éclaircissage</p> <p>165 : élimination des sous-étages</p> | <p>Les documents de gestion (aménagement forestier) du bois de l'Argentolle et de la forêt syndicale de Huiron (en cours de révision) doivent être compatibles avec le DOCOB.</p> |

| Objectifs de développement durable | Sous-objectifs Pistes d'actions | Types de mesures envisagés | Espèces de classe 1 concernées | Activités humaines concernées | Cohérence avec les programmes en cours |
|---|--|--|---|---|---|
| | 2. Préserver les arbres morts et sénescents <i>Conserver les arbres morts tombés ou sur pied, les arbres sénescents mais aussi les chandelles et les arbres foudroyés</i> | Charte N 2000 Sensibilisation (information) | Pic mar | 160 : gestion forestière 166 : élimination des arbres morts ou sénescents | |
| | 3. Favoriser les vieux peuplements <i>Réaliser des îlots de vieillissement, ne pas raccourcir les cycles d'exploitations</i> | Contrats N 2000 Sensibilisation (information) | Pic mar, Milan noir, Pygargue à queue blanche | 160 : gestion forestière 161 : plantation forestière 163 : replantation forestière 166 : élimination des arbres morts ou sénescents 167 : déboisement | |
| G. Encourager des activités forestières (travaux, loisirs, chasse...) respectueuses des espèces et de leurs habitats | 1. Encourager des périodes de travaux en adéquation avec le cycle biologique des espèces <i>Proscrire les coupes de printemps et de début d'été</i> | Charte N 2000 Sensibilisation (information) | Pic mar, Milan noir, Pygargue à queue blanche | 160 : gestion forestière 167 : déboisement | Les documents de gestion (aménagement forestier) du bois de l'Argentolle et de la forêt syndicale de Hiron (en cours de révision) doivent être compatibles avec le DOCOB. |

| Objectifs de développement durable | Sous-objectifs Pistes d'actions | Types de mesures envisagés | Espèces de classe 1 concernées | Activités humaines concernées | Cohérence avec les programmes en cours |
|------------------------------------|---|---|--|-------------------------------|--|
| | <p>2. Favoriser une gestion cynégétique compatible avec les potentialités du milieu</p> <p><i>Ne pas agrainer</i> <i>Contrôler la population de sanglier, espèce nuisible à la régénération naturelle et aux oiseaux nidifiant au sol</i></p> | <p>Charte N 2000</p> <p>Sensibilisation (information)</p> | <p>Pic mar, Milan noir, Pygargue à queue blanche</p> | <p>230 : chasse</p> | |

Tableau N°16 : Autres enjeux et objectifs transversaux



























Les objectifs transversaux sont des objectifs communs à l'ensemble des espèces. Ils sont indispensables à la vie du site (animation, sensibilisation, information), à sa cohérence (périmètres, réglementation, programmes en cours...) et doivent permettre d'évaluer son évolution (populations d'oiseaux et impact des mesures mises en place).

| Objectifs de développement durable | Sous-objectifs Pistes d'actions | Types de mesures envisagés | Espèces de classe 1 concernées |
|---|---|--|---|
| H. Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs grâce à la contractualisation et en relation avec les activités existantes | 1. Assurer la mise en place de contrats et de chartes N 2000 sur le site | Sensibilisation (information) | Toutes les espèces de classe 1 (22 espèces) |
| | 2. Poursuivre le projet de territoire et la contractualisation de MAET | Projet de territoire MAET | Milan noir, Grue cendrée, Combattant varié, Pie-grièche écorcheur, Oie rieuse, Canard chipeau, Sarcelle d'été |
| | 3. Encourager les pratiques respectueuses des espèces et de leurs habitats | | Toutes les espèces de classe 1 (22 espèces) |
| | 4. Faire le lien avec les programmes et projets en cours (réglementation) | | Toutes les espèces de classe 1 (22 espèces) |
| I. Vérifier la cohérence entre le périmètre actuel du site Natura 2000 et les objectifs de conservation des espèces communautaires | 1. Agrandir le territoire ZPS pour englober les secteurs prairiaux adjacentes et les étangs proches qui sont des secteurs à fort intérêt avifaunistique* <i>Proposition argumentée afin de permettre à certaines prairies et étangs, en limite de la ZPS, de bénéficier de contrats N 2000 ou de MAET (Circulaire DNP/SDEN2008_1 Du 06 mai 2008)</i> | Circulaire DNP/SDEN2008_1 Du 06 mai 2008 | Milan noir, Grue cendrée, Combattant varié, Pie-grièche écorcheur, Oie rieuse, Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Héron pourpré, Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Grue cendrée, Canard chipeau, Sarcelle d'été, Canard souchet, Fuligule milouin et morillon, Gorgebleue à miroir, Locustelle luscinoïde, Rousserolle turdoïde |

| Objectifs de développement durable | Sous-objectifs Pistes d'actions | Types de mesures envisagés | Espèces de classe 1 concernées |
|---|--|---|---|
| J. Assurer une veille environnementale et réaliser un suivi du site | 1. Assurer la mise en place d'un suivi des espèces et des habitats d'espèces | Suivis d'espèces (veille ornithologique) Suivis réalisés dans le cadre de la RNCFS (ONCFS) | Toutes les espèces de classe 1 (22 espèces) |
| | 2. Assurer un suivi de l'impact des mesures de gestion mises en place | Suivis des espèces et habitats concernés par les mesures mises en place | Toutes les espèces de classe 1 (22 espèces) |
| K. Encourager la sensibilisation des publics aux enjeux environnementaux en valorisant les richesses du site | 1. Informer les habitants en développant des sources d'informations sur la ZPS et les espèces présentes. | Sensibilisation (information) Réalisation d'infosites, conférences... | Toutes les espèces de classe 1 (22 espèces) |
| | 2. Sensibiliser les enfants des villages de la ZPS | Réalisation d'animation dans les écoles | Toutes les espèces de classe 1 (22 espèces) |
| L. Mieux cerner l'impact réel de certaines pratiques et infrastructures sur la mortalité des oiseaux | 1. Etudier les risques de mortalités potentielles liées aux lignes électriques | Sensibilisation (information) Convention RTE/LPO | Butor étoilé, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Héron pourpré, Busard des roseaux, Grue cendrée, Milan noir, Pygargue à queue blanche |
| | 2. Etudier les prélèvements cynégétiques exacts sur les populations d'oies grises et proposer des zones de quiétude sur les prairies de la ZPS | Sensibilisation Enquête | Oie rieuse (et Oie cendrée, espèce de classe 2) |

Tableau N°17 : Récapitulatif des objectifs de développement durable

Le tableau ci-dessous permet de récapituler l'ensemble des objectifs de développement durable, de préciser les grands types d'objectifs concernés mais également de définir les niveaux de priorité basés sur les priorités de conservation des espèces de classe 1.

| Entité de gestion | Objectifs de développement durable | | Niveau de priorité | Type d'objectifs | | | |
|--|------------------------------------|---|---|-------------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------|
| | | | | Préserver et entretenir | Restaurer et réhabiliter | Communiquer /Sensibiliser | Suivre et évaluer |
| Milieux ouverts, zones agricoles | A | Promouvoir des pratiques agricoles conciliant rentabilité économique et richesse écologique |    | X | X | X | |
| | B | Encourager la conservation des éléments paysagers d'importance majeure |    | X | X | X | |
| Milieux humides : Etangs | C | Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux Etangs |    | X | X | | |
| | D | Gérer les niveaux d'eau en faveur des habitats et des espèces présents |    | X | | X | |
| | E | Conserver une bonne qualité de l'eau |   | X | | X | |
| Milieux forestiers | F | Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux boisements |   | X | X | X | |
| | G | Encourager des activités forestières (travaux, loisirs, chasse...) respectueuses des espèces et de leurs habitats |  | X | | X | |
| Autres enjeux et objectifs transversaux | H | Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs grâce à la contractualisation tout en restant en cohérence avec les activités existantes |    | X | | X | |
| | I | Vérifier la cohérence entre le périmètre actuel du site Natura 2000 et les objectifs de conservation des espèces communautaires |   | X | | | |
| | J | Assurer une veille environnementale et réaliser un suivi écologique du site |   | | | | X |
| | K | Encourager la sensibilisation des publics aux enjeux environnementaux en valorisant les richesses du site |   | | | X | |
| | L | Mieux cerner l'impact réel de certaines pratiques et infrastructures sur la mortalité des oiseaux |  | X | | X | |

| | | |
|---|---|--|
|    niveau de priorité élevé |   niveau de priorité moyen |  niveau de priorité faible |
|---|---|--|

C. Propositions de mesures

Propositions de mesures de gestion et fiches action

Les objectifs de développement durable sont les choix d'orientations déterminés pour permettre la conservation des habitats d'espèces et espèces jugés prioritaires. Les mesures de gestion sont les opérations nécessaires proposées aux propriétaires et gestionnaires afin d'atteindre ces objectifs en tenant compte des activités présentes.

Par soucis de cohérence régionale, pour codifier ces opérations, on reprendra la codification utilisée dans les plans de gestion des réserves naturelles et repris dans bon nombre de Docob de la région Champagne-Ardenne :

GH : Gestion des habitats Ad : Administratif FA : Fréquentation, Accueil et pédagogie SE : Suivi Ecologique PO : Police

On précisera pour chaque action :

- l'objectif de développement durable correspondant,
- le niveau de priorité des mesures de gestion découle bien entendu des priorités liées à la conservation des espèces de classe 1 et aux objectifs de développement durable,
- les maîtres d'ouvrage et d'œuvre potentiels,
- l'échéancier qui est réalisé pour une période de six ans, l'année 1 étant l'année post validation du Docob,
- la surface potentiellement concernée (la surface pouvant être concernée pour chaque mesure mais ce n'est pas l'objectif annoncé),
- le type de mesure possible ainsi que les dispositifs financiers mobilisables.

Les mesures prises peuvent être contractuelles mais aussi concernées de la sensibilisation, de l'éducation ou encore des suivis écologiques :

- Contrats N2000 : il existe des contrats forestiers pour les parcelles relevant du régime forestier et des contrats milieux ouverts pour les parcelles ne relevant ni de la propriété forestière, ni de la propriété agricole. Les financements dépendent du PDRH (mesure 323-B pour les milieux ouverts et 227-B pour les milieux forestiers).
- MAET : ce sont des contrats conclus avec les exploitants agricoles sur les parcelles comprises en SAU (déclarées à la PAC ; inscrites au S2 jaune). Les MATER sont fixées dans un projet agro-environnemental annuel proposé par un opérateur et approuvé en CRAE (Commission régionale Agro-Environnementale). Les financements dépendent du PDRH (mesure 214-I1).
- Charte N 2000 (Cf. Annexe n°40) : c'est un outil d'adhésion simple et attractif. En signant la charte, le propriétaire s'engage à respecter l'ensemble des engagements formulés dans cette dernière et peut bénéficier à ce titre d'une exonération de la taxe foncière non bâtie sur les parcelles engagées. Il existe une charte par grand type de milieu (une charte forestière, une charte milieux prairiaux...).
- Animation Docob (Conseils, Diagnostic d'exploitation, sensibilisation, suivis écologiques ...) : Ces actions transversales ne font pas l'objet de contrats. Les cofinancements éventuels peuvent provenir du Ministère de l'Ecologie, de collectivités territoriales, de l'Europe....

On précisera que le PDRH en cours se termine en 2013. Les dispositifs MAET et contrats N2000 actuels sont donc fonctionnels à court terme. A partir de 2014, il faudra donc préciser le fonctionnement des nouveaux dispositifs et remettre à jour le Docob si besoin.

Chaque opération bénéficie d'une fiche action (qui se trouvent après le tableau n°18) où sont stipulés les habitats d'espèces et espèces concernés, leur localisation, les dispositifs existants, l'objet et la description des opérations, les engagements et préconisations ainsi que lorsque c'est possible une évaluation du coût. Ces fiches sont volontairement synthétiques et pour plus de détails, le lecteur pourra consulter les cahiers des charges complets des contrats Natura 2000 proposés (Annexe n°41) ainsi que la notice de territoire MAET 2012 (Annexe 12).








Tableau N°18 : Propositions de mesures de gestion




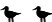
| Intitulé de l'opération | Objectif de développement durable concerné | Niveau de priorité de l'opération | Types de mesure | Maître d'ouvrage potentiel | Maître d'œuvre potentiel | Échéancier | | | | | | Surface potentielle (ha/Nb sites) | Dispositif financier actuel mobilisable / Pistes de Financement |
|---|---|-----------------------------------|-----------------|--|--------------------------|------------|---|---|---|---|---|-----------------------------------|---|
| | | | | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | | |
| GH 1 - Reconversion des cultures en herbages | A - Promouvoir des pratiques agricoles conciliant rentabilité économique et richesse écologique | ☹ ☹ ☹ | MAET | Exploitants et bailleurs agricoles, propriétaires des droits réels des terrains | Exploitants agricoles | X | X | X | X | X | X | Env 50 ha | MATER/mesure 214 PDRH 2007-2013 |
| GH 2 – Gestion extensive de prairies pâturées | A - Promouvoir des pratiques agricoles conciliant rentabilité économique et richesse écologique | ☹ ☹ ☹ | MAET | Exploitants et bailleurs agricoles, propriétaires des droits réels des terrains | Exploitants agricoles | X | X | X | X | X | X | Env. 250 ha | MATER/mesure 214 PDRH 2007-2013 |
| GH 3 – Mise en place de fauches tardives sur les prairies de fauche | A - Promouvoir des pratiques agricoles conciliant rentabilité économique et richesse écologique | ☹ ☹ ☹ | MAET | Exploitants et bailleurs agricoles, propriétaires des droits réels des terrains, | Exploitants agricoles | X | X | X | X | X | X | Env. 100 ha | MATER/mesure 214 PDRH 2007-2013 |

| Intitulé de l'opération | Objectif de développement durable concerné | Niveau de priorité de l'opération | Types de mesure | Maître d'ouvrage potentiel | Maître d'œuvre potentiel | Échéancier | | | | | | Surface potentielle (ha/Nb sites) | Dispositif financier actuel mobilisable / Pistes de Financement |
|---|---|-----------------------------------|---|---|---|------------|---|---|---|---|---|-----------------------------------|---|
| | | | | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | | |
| GH 4 – Mise en place de couverts herbacés favorables à la faune broyée tardivement | A - Promouvoir des pratiques agricoles conciliant rentabilité économique et richesse écologique | ☞☞ | MAET | Exploitants et bailleurs agricoles, propriétaires des droits réels des terrains | Exploitants agricoles | X | X | X | X | X | X | Env. 150 ha | MATER/mesure 214 PDRH 2007-2013 |
| GH 5 – création, conservation et entretien de haies et alignements d'arbres | B - Encourager la conservation des éléments paysagers d'importance majeure | ☞☞☞ | MAET Aides agricoles région Contrats N 2000 | Exploitants agricoles, associations foncières, privés, collectivités territoriales, CELRL | Exploitants agricoles Entreprises Privées | | X | X | X | X | X | Non chiffrable | Contrats N 2000/mesure 323B du PDRH Aides Agricoles Région CA (article 1511-2 Code général es collectivités) |
| GH 6 – création et entretien de mares | B - Encourager la conservation des éléments paysagers d'importance majeure | ☞☞ | MAET Aides agricoles région Contrats et charte N 2000 | Exploitants agricoles, privés, collectivités territoriales, CELRL | Exploitants agricoles Entreprises Privées | | X | X | X | X | X | Non chiffrable | Contrats N 2000/mesure 323B du PDRH Charte N2000/Loi développement Territoires Ruraux 2005-157 |
| GH 7 – favoriser et conserver des arbres isolés dans les prairies | B - Encourager la conservation des éléments paysagers d'importance majeure | ☞☞ | Charte N 2000 | Exploitants et bailleurs agricoles, propriétaires des droits réels des terrains | Exploitants agricoles, Entreprises Privées | | X | X | X | X | X | Non chiffrable | Charte N2000/Loi développement Territoires Ruraux 2005-157 |
| FA 1 – Réaliser des diagnostics écologiques des exploitations volontaires et mettre en place des MAET | A - Promouvoir des pratiques agricoles conciliant rentabilité économique et richesse écologique | ☞☞☞ | Diagnostic d'exploitation | Exploitants agricoles | Structure animatrice | X | X | X | X | X | X | 5 à 10 exploitations | Animation Docob (FEADER/ETAT) |

| Intitulé de l'opération | Objectif de développement durable concerné | Niveau de priorité de l'opération | Types de mesure | Maître d'ouvrage potentiel | Maître d'œuvre potentiel | Échéancier | | | | | | Surface potentielle (ha/Nb sites) | Dispositif financier actuel mobilisable / Pistes de Financement |
|---|--|-----------------------------------|-------------------------------------|--|--|------------|---|---|---|---|---|--------------------------------------|---|
| | | | | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | | |
| GH 8 - Entretien et restaurer les formations végétales hygrophiles par fauchage | C - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux Etangs | ☞☞☞ | Contrats N 2000 | CELRL, propriétaires des droits réels des terrains | Entreprises Privées | X | X | X | X | X | X | Potentiel de 7 à 8 étangs sur la ZPS | Contrats N 2000/mesure 323B du PDRH |
| GH 9 - Réouverture des formations végétales hygrophiles envahies par les ligneux | C - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux Etangs | ☞☞☞ | Contrats N 2000 | CELRL, propriétaires des droits réels des terrains | Entreprises Privées | X | X | X | X | X | X | Potentiel de 7 à 8 étangs sur la ZPS | Contrats N 2000/mesure 323B du PDRH |
| GH 10 - création de trouées et chenaux internes dans les roselières | C - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux Etangs | ☞☞☞ | Contrats N 2000 | CELRL, propriétaires des droits réels des terrains | Entreprises Privées | X | X | X | X | X | X | Potentiel de 7 à 8 étangs sur la ZPS | Contrats N 2000/mesure 323B du PDRH |
| GH 11 - Empêcher l'envahissement par les espèces végétales et animales indésirables | C - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux Etangs | ☞ | Contrats, charte N 2000 et conseils | CELRL, propriétaires des droits réels des terrains | Entreprises Privées, propriétaires | X | X | X | X | X | X | Potentiel de 7 à 8 étangs sur la ZPS | Contrats N 2000/mesure 323B du PDRH Charte N2000/Loi développement Territoires Ruraux 2005-157 |
| GH 12 - Encourager une gestion et un entretien des abords d'étangs respectueux des cycles biologiques | C - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux Etangs | ☞☞ | Charte N 2000 et conseils | CELRL, propriétaires des droits réels des terrains | Propriétaires, Gestionnaire des propriétés CELRL, Structure animatrice | X | X | X | X | X | X | Non chiffrable | Charte N2000/Loi développement Territoires Ruraux 2005-157 |

| Intitulé de l'opération | Objectif de développement durable concerné | Niveau de priorité de l'opération | Types de mesure | Maître d'ouvrage potentiel | Maître d'œuvre potentiel | Échéancier | | | | | | Surface potentielle (ha/Nb sites) | Dispositif financier actuel mobilisable / Pistes de Financement |
|--|--|-----------------------------------|---------------------------|--|---|-----------------------------------|---|---|---|---|---|--------------------------------------|---|
| | | | | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | | |
| GH 13 - Réaliser des assecs prolongés « décennaux » | C - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux Etangs | ☞☞☞ | Charte N 2000 et conseils | CELRL, propriétaires des droits réels des terrains | Propriétaires, Gestionnaire des propriétés CELRL, Structure animatrice | Un maximum par étang sur 6 années | | | | | | Potentiel de 3 à 6 étangs sur la ZPS | Charte N2000/Loi développement Territoires Ruraux 2005-157 |
| GH 14 - Favoriser une gestion piscicole extensive | C - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux Etangs E - Conserver une bonne qualité de l'eau | ☞☞☞ | Charte N 2000 et conseils | CELRL, propriétaires des droits réels des terrains | Propriétaires, pisciculteurs, Gestionnaire des propriétés CELRL, Structure animatrice | X | X | X | X | X | X | Potentiel de 3 à 6 étangs sur la ZPS | Charte N2000/Loi développement Territoires Ruraux 2005-157 |
| GH 15 - Améliorer le fonctionnement hydraulique des étangs afin de pouvoir contrôler les niveaux d'eau | D - Gérer les niveaux d'eau en faveur des habitats et des espèces présentes | ☞☞☞ | Contrats N 2000 | CELRL, propriétaires des droits réels des terrains | Entreprises Privées | X | X | X | X | X | X | Potentiel de 3 à 6 étangs sur la ZPS | Contrats N 2000/mesure 323B du PDRH |
| GH 16 - Mettre en place un règlement des niveaux d'eau | D - Gérer les niveaux d'eau en faveur des habitats et des espèces présentes | ☞☞ | Conseils | CELRL, propriétaires des droits réels des terrains | Propriétaires, pisciculteurs, Gestionnaire des propriétés CELRL, Structure animatrice | X | X | X | X | X | X | Potentiel de 3 à 6 étangs sur la ZPS | Animation Docob (FEADER) |

| Intitulé de l'opération | Objectif de développement durable concerné | Niveau de priorité de l'opération | Types de mesure | Maître d'ouvrage potentiel | Maître d'œuvre potentiel | Échéancier | | | | | | Surface potentielle (ha/Nb sites) | Dispositif financier actuel mobilisable / Pistes de Financement |
|---|---|---|---------------------------|---------------------------------------|---|------------|---|---|---|---|---|-----------------------------------|--|
| | | | | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | | |
| GH 17 - Favoriser les essences autochtones, leur diversité et le sous étage forestier | F - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux boisements |   | Contrats et charte N 2000 | Communes, CELRL, propriétaires privés | ONF, entreprises forestières, CRPF, Gestionnaire des propriétés CELRL | X | X | X | X | X | X | Env 300 ha | Charte N2000/Loi développement Territoires Ruraux 2005-157 Contrats N 2000/mesure 227-B du PDRH |
| GH 18 - Favoriser les lisières forestières favorables à l'avifaune avec des grands arbres | F - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux boisements |   | Charte N 2000 et conseils | Communes, CELRL, propriétaires privés | ONF, CRPF, Gestionnaire des propriétés CELRL, structure animatrice | X | X | X | X | X | X | Non chiffrable | Charte N2000/Loi développement Territoires Ruraux 2005-157 |
| GH 19 - Préserver les arbres morts et sénescents | F - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux boisements |   | Contrats et charte N 2000 | Communes, CELRL, propriétaires privés | ONF, CRPF, structure animatrice, Gestionnaire des propriétés CELRL | X | X | X | X | X | X | Env 300 ha | Charte N2000/Loi développement Territoires Ruraux 2005-157 Contrats N 2000/mesure 227-B du PDRH |
| FA 02 - Favoriser une gestion cynégétique compatible avec les potentialités du milieu | G - Encourager des activités forestières (travaux, loisirs, chasse...) respectueuses des espèces et de leurs habitats |  | Charte N 2000 et conseils | Communes, CELRL, propriétaires privés | ONF, structure animatrice, Gestionnaire des propriétés CELRL | X | X | X | X | X | X | - | Charte N2000/Loi développement Territoires Ruraux 2005-157 |

| Intitulé de l'opération | Objectif de développement durable concerné | Niveau de priorité de l'opération | Types de mesure | Maître d'ouvrage potentiel | Maître d'œuvre potentiel | Échéancier | | | | | | Surface potentielle (ha/Nb sites) | Dispositif financier actuel mobilisable / Pistes de Financement |
|--|---|---|---------------------------|---------------------------------------|--|------------|---|---|---|---|---|-----------------------------------|---|
| | | | | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | | |
| GH 20 - Encourager des périodes de travaux en adéquation avec le cycle biologique des espèces | G - Encourager des activités forestières (travaux, loisirs, chasse...) respectueuses des espèces et de leurs habitats |  | Charte N 2000 et conseils | Communes, CELRL, propriétaires privés | ONF, structure animatrice, CRPF, Gestionnaire des propriétés CELRL | X | X | X | X | X | X | Env 300 ha | Charte N2000/Loi développement Territoires Ruraux 2005-157 |
| FA 03 - Réaliser une animation active auprès des propriétaires pour inciter la contractualisation et à la signature de chartes | H - Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs grâce à la contractualisation tout en restant en cohérence avec les activités existantes |  | Animation du Docob | Etat Collectivité territoriale | Structure animatrice | X | X | X | X | X | X | Intégralité de la ZPS | Animation Docob (FEADER/ETAT) |
| AD 01 – Gestion courante (comité de pilotage, définition des programmes annuels, rapport triennal...) | H - Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs grâce à la contractualisation tout en restant en cohérence avec les activités existantes |  | Animation du Docob | Etat Collectivité territoriale | Structure animatrice | X | X | X | X | X | X | Intégralité de la ZPS | Animation Docob (FEADER/ETAT) |
| AD 02 – Suivi administratif du respect des réglementations et législations | H - Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs grâce à la contractualisation tout en restant en cohérence avec les activités existantes |  | Animation du Docob | Etat Collectivité territoriale | Structure animatrice | X | X | X | X | X | X | Intégralité de la ZPS | Animation Docob (FEADER/ETAT) |

| Intitulé de l'opération | Objectif de développement durable concerné | Niveau de priorité de l'opération | Types de mesure | Maître d'ouvrage potentiel | Maître d'œuvre potentiel | Échéancier | | | | | | Surface potentielle (ha/Nb sites) | Dispositif financier actuel mobilisable / Pistes de Financement |
|--|---|-----------------------------------|--------------------|--------------------------------|--|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | | |
| AD 03 – Proposer un ajustement du périmètre en concertation avec les acteurs du site | I - Vérifier la cohérence entre le périmètre actuel du site Natura 2000 et les objectifs de conservation des espèces communautaires | 🐦 🐦 | Animation du Docob | Etat Collectivité territoriale | Structure animatrice | X | X | X | | | | - | Animation Docob (FEADER/ETAT) |
| SU 01 – Utiliser les actions (comptages et suivis) existantes sur la RNCFS | J - Assurer une veille environnementale et réaliser un suivi du site | 🐦 🐦 | Mission existante | Etat Collectivité territoriale | ONCFS | X | X | X | X | X | X | RNCFS | - |
| SU 02 – Mettre en place une veille ornithologiques sur les espèces cibles | J - Assurer une veille environnementale et réaliser un suivi du site | 🐦 🐦 🐦 | Animation du Docob | Etat Collectivité territoriale | Structure animatrice : APN*, ONCFS | Suivis annuels ou réguliers tous les ans ou tous les deux ans en fonction des espèces | | | | | | Intégralité de la ZPS | Animation Docob (FEADER/ETAT) |
| SU 03 – Mesurer l'impact des mesures agri-environnementales sur l'avifaune | J - Assurer une veille environnementale et réaliser un suivi du site | 🐦 🐦 | Animation du Docob | Etat Collectivité territoriale | Structure animatrice (APN, ONF, CRPF, collectivité...) | Suivis à mettre en place en fonction des mesures de gestion mises en place | | | | | | Parcelles contractualisées MAE | Animation Docob (FEADER/ETAT) |
| FA 04 – Réaliser des animations scolaires | K - Encourager la sensibilisation des publics aux enjeux environnementaux en valorisant les richesses du site | 🐦 🐦 | Animation du Docob | Etat Collectivité territoriale | Structures spécialisées en éducation à l'environnement (LPO, Nature de Der, MNE) | | | X | | | X | Deux groupes scolaires et deux collèges concernés | Animation Docob (FEADER/ETAT) Région CA (chèques natures) |

| Intitulé de l'opération | Objectif de développement durable concerné | Niveau de priorité de l'opération | Types de mesure | Maître d'ouvrage potentiel | Maître d'œuvre potentiel | Échéancier | | | | | | Surface potentielle (ha/Nb sites) | Dispositif financier actuel mobilisable / Pistes de Financement |
|--|---|-----------------------------------|---------------------|--------------------------------|--|------------|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | | |
| FA 05 – Communiquer sur les actions réalisées sur le site N2000 : bulletins d'information, site Internet | K - Encourager la sensibilisation des publics aux enjeux environnementaux en valorisant les richesses du site | 🐦 🐦 | Animation du Docob | Etat Collectivité territoriale | Structure animatrice (APN, ONF, CRPF, ONCFS, collectivité...) | X | X | X | X | X | X | 10 communes pour environ 2500 habitants | Animation Docob (FEADER/ETAT)) |
| FA 06 – Réaliser des sorties de découverte et conférences « grand public » | K - Encourager la sensibilisation des publics aux enjeux environnementaux en valorisant les richesses du site | 🐦 | Animation du Docob | Etat Collectivité territoriale | Structures spécialisées en éducation à l'environnement (LPO, Nature de Der, MNE) | | X | X | | X | X | 10 communes pour environ 2500 habitants | Animation Docob (FEADER/ETAT) |
| GH 21 – Localiser les lignes électriques dangereuses pour l'avifaune | L - Mieux cerner l'impact réel de certaines pratiques et infrastructures sur la mortalité des oiseaux | 🐦 | Convention LPO/ERDF | Etat Collectivité territoriale | LPO | X | X | X | | | | 3,7 km de lignes électriques | Animation Docob (FEADER/ETAT) ERDF |

Cf. Charte N2000 en Annexe N°40

Cf. Cahiers des charges des contrats N2000 proposés en Annexe n°41

Cf. Notice de territoire MAET en Annexe n°12

| Mesure GH 01 | Reconversion des cultures en herbages | |
|---|--|-----------------------|
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) PDRH : Mesure 214 Dispositif 11 | Mesures agri-environnementales Territorialisées (MATER) (jusqu'en 2013) | |
| Objectif de développement durable | A - Promouvoir des pratiques agricoles conciliant rentabilité économique et richesse écologique | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure | | |
| Habitat d'espèce : Ensemble des milieux ouverts agricoles de la ZPS Espèces de classe 1 : Milan noir, Combattant varié, Pie-grièche écorcheur, Oie rieuse, Grue cendrée, Canard chipeau, Sarcelle d'été | | |
| Objet et description de l'action Le but principal de l'action est de regagner des surfaces en herbe qui sont en constante régression sur la ZPS. | Surface concernée Environ 50 ha | PRIORITE FORTE |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | <i>Toutes les surfaces en culture sont potentiellement contractualisables mais la structure animatrice devra s'assurer de la pertinence des emplacements en favorisant les parcelles en culture localisées dans des secteurs prairiaux avec présence des espèces ciblées et/ou en bordure de zones humides ou des boisements.</i> <i>Cf. carte des en annexe n°22</i> | |
| Mise en œuvre : actuellement, le signataire (exploitant agricole) signe un contrat de 5 ans suite à un projet de territoire annuel construit et mené par un animateur agri-environnemental. | | |
| Cahier des charges/Engagements obligatoires Cf. projet de territoire 2012 en annexe n°12 | | |
| <i>Le dispositif MATER n'étant valable que jusqu'en 2013, nous ne donnons qu'une liste d'engagements, actuellement présents dans les mesures existantes. Ces engagements devront se retrouver dans le futur dispositif.</i> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic préalable obligatoire. - Absence de destruction des prairies permanentes. - Présence d'un couvert éligible comprenant 3 espèces minimum (mélange graminée/légumineuse) au plus tard au 15 mai de l'année de la demande. - Limitation de la fertilisation totale en N, P, K (à déterminer par la structure animatrice). - Absence de désherbage chimique ou d'écobuage (sauf traitement localisé) - Possible cumul avec une fauche tardive ou un pâturage extensif - Parcelles éligibles : Grandes cultures, gel, prairie temporaire de moins de deux ans | | |
| Recommandations | | |
| <i>Les recommandations sont données à titre de conseil et visent à accroître l'impact favorable des pratiques. Elles ne font pas l'objet de contrôles, contrairement aux engagements obligatoires.</i> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Si la parcelle est fauchée, la fauche centrifuge est recommandée avec une vitesse maximale de 10 km/h, permettant la fuite de la petite faune. Mise en place de barres d'effarouchement sur le matériel. | | |
| Coût | | |
| <i>Le coût est donné à titre indicatif sur les bases actuelles étant donné que le dispositif va évoluer.</i> | | |
| 234 €/ha - Engagements unitaires mobilisables (Couvert 06 – Socle H01) | | |

| Mesure GH 02 | Gestion extensive de prairies pâturées | | |
|--|--|--------------------------|-----------------------|
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) PDRH : Mesure 214 Dispositif 11 | Mesures agri-environnementales Territorialisées (MATER) (jusqu'en 2013) | | |
| Objectif de développement durable | A - Promouvoir des pratiques agricoles conciliant rentabilité économique et richesse écologique | | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure | | | |
| Habitat d'espèce : Ensemble des milieux ouverts agricoles de la ZPS | | | |
| Espèces de classe 1 : Milan noir, Grue cendrée, Combattant varié, Pie-grièche écorcheur, Oie rieuse | | | |
| Objet et description de l'action | | Surface concernée | PRIORITE FORTE |
| Le but principal de l'action est de conserver les prairies pâturées et d'améliorer leur biodiversité en limitant la fertilisation | | Environ 250 ha | |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | <i>Toutes les prairies pâturées sont potentiellement contractualisables mais la structure animatrice devra s'assurer de la pertinence des emplacements en favorisant les parcelles riches en éléments fixes du paysage (en particulier les haies). Cf. carte des en annexes n° 20 et 22</i> | | |
| Mise en œuvre : actuellement, le signataire (exploitant agricole) signe un contrat de 5 ans suite à un projet de territoire annuel construit et mené par un animateur agri-environnemental. | | | |
| Cahier des charges/Engagements obligatoires Cf. projet de territoire 2012 en annexe n°12 | | | |
| <i>Le dispositif MATER n'étant valable que jusqu'en 2013, nous ne donnons qu'une liste d'engagements, actuellement présents dans les mesures existantes. Ces engagements devront se retrouver dans le futur dispositif.</i> | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic préalable obligatoire. - Absence de destruction des prairies permanentes. - Enregistrement des interventions (mécaniques et de pâturage) - Limitation de la fertilisation totale en N, P, K (à déterminer par la structure animatrice). - Absence de désherbage chimique ou d'écobuage (sauf traitement localisé) - Respect du chargement instantané et moyen déterminé par la structure animatrice - parcelles éligibles : Prairies temporaires, prairies permanentes pâturées | | | |
| Recommandations | | | |
| <i>Les recommandations sont données à titre de conseil et visent à accroître l'impact favorable des pratiques. Elles ne font pas l'objet de contrôles, contrairement aux engagements obligatoires.</i> | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Il est conseillé de maintenir ou d'implanter par développement spontané des éléments linéaires type haies ou buissons dans chacune des parcelles engagées. | | | |
| Coût | | | |
| <i>Le coût est donné à titre indicatif sur les bases actuelles étant donné que le dispositif va évoluer.</i> | | | |
| Entre 180 et 260 /ha en fonction des contraintes de fertilisation et de pâturage - Engagements unitaires mobilisables (Herbe01, Herbe02, Herbe03 et herbe04 – Socle H01) | | | |

| Mesure GH 03 | Mise en place de fauches tardives sur les prairies de fauche | | |
|---|---|---|-----------------------|
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) PDRH : Mesure 214 Dispositif I1 | Mesures agri-environnementales Territorialisées (MATER) (jusqu'en 2013) | | |
| Objectif de développement durable | A - Promouvoir des pratiques agricoles conciliant rentabilité économique et richesse écologique | | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure Habitat d'espèce : Ensemble des milieux ouverts agricoles de la ZPS Espèces de classe 1 : Pie-grièche écorcheur, Canard chipeau, Sarcelle d'été (mais aussi le Pipit farlouse : espèce patrimoniale) | | | |
| Objet et description de l'action Le but principal de l'action est de conserver les prairies de fauche et de retarder les fauches afin de permettre aux oiseaux nicheurs de mener leurs nichées à terme | | Surface concernée <i>Environ 100 ha</i> | PRIORITE FORTE |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | <i>Toutes les prairies de fauche sont potentiellement contractualisables mais la structure animatrice devra s'assurer de la pertinence des emplacements en favorisant les parcelles riches en éléments fixes du paysage (en particulier les haies). Cf. carte des en annexes n° 20 et 22</i> | | |
| Mise en œuvre : actuellement, le signataire (exploitant agricole) signe un contrat de 5 ans suite à un projet de territoire annuel construit et mené par un animateur agri-environnemental. | | | |
| Cahier des charges/Engagements obligatoires Cf. projet de territoire 2012 en annexe n°12 <i>Le dispositif MATER n'étant valable que jusqu'en 2013, nous ne donnons qu'une liste d'engagements, actuellement présents dans les mesures existantes. Ces engagements devront se retrouver dans le futur dispositif.</i> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic préalable obligatoire. - Absence de destruction des prairies permanentes. - Enregistrement des interventions (mécaniques et de pâturage) - Absence ou limitation de la fertilisation totale en N, P, K (à déterminer par la structure animatrice). - Absence de désherbage chimique ou d'écobuage (sauf traitement localisé) - Respect des dates de fauche (à déterminer par la structure animatrice : premier juillet 15 juillet). - exportation du foin obligatoire - parcelles éligibles : Prairies temporaires, prairies permanentes pâturées Recommandations <i>Les recommandations sont données à titre de conseil et visent à accroître l'impact favorable des pratiques. Elles ne font pas l'objet de contrôles, contrairement aux engagements obligatoires.</i> <ul style="list-style-type: none"> - La fauche centrifuge est recommandée avec une vitesse maximale de 10 km/h, permettant la fuite de la petite faune. Mise en place de barres d'effarouchement sur le matériel. La fauche nocturne est déconseillée. - Il est également conseillé de maintenir ou d'implanter par développement spontané des éléments linéaires type haies ou buissons dans chacune des parcelles engagées. Coût <i>Le coût est donné à titre indicatif sur les bases actuelles étant donné que le dispositif va évoluer.</i> Entre 265 et 353 €/ha en fonction des contraintes de fertilisation et de dates de fauche - Engagements unitaires mobilisables (Herbe01, Herbe02, et herbe06 – Socle H01) | | | |

| | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------------|
| Mesure GH 04 | Mise en place de couverts herbacés favorables à la faune broyés tardivement | | |
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) <i>PDRH : Mesure 214 Dispositif 11</i> | Mesures agri-environnementales Territorialisées (MATER) (jusqu'en 2013) | | |
| Objectif de développement durable | A - Promouvoir des pratiques agricoles conciliant rentabilité économique et richesse écologique | | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure | | | |
| Habitat d'espèce : Ensemble des milieux ouverts agricoles de la ZPS | | | |
| Espèces de classe 1 : Pie-grièche écorcheur, Canard chipeau, Sarcelle d'été (mais aussi le Pipit farlouse : espèce patrimoniale) | | | |
| Objet et description de l'action | | Surface concernée | PRIORITE MOYENNE |
| Le but principal de l'action est de proposer un couvert favorable à l'avifaune, fauché très tardivement, ce qui permet aux espèces même tardives de mener leurs nichées à terme | | Environ 150 ha | |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | <i>Toutes les parcelles agricoles cultivées sont potentiellement contractualisables mais la structure animatrice devra s'assurer de la pertinence des emplacements en favorisant les parcelles en bordure d'étangs, de cours d'eau ou dans des zones de prairies. Cf. carte des en annexe n° 22</i> | | |
| Mise en œuvre : actuellement, le signataire (exploitant agricole) signe un contrat de 5 ans suite à un projet de territoire annuel construit et mené par un animateur agri-environnemental. | | | |
| Cahier des charges/Engagements obligatoires (Cf. projet de territoire 2012 en annexe n°12) <i>Le dispositif MATER n'étant valable que jusqu'en 2013, nous ne donnons qu'une liste d'engagements, actuellement présents dans les mesures existantes. Ces engagements devront se retrouver dans le futur dispositif.</i> | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic préalable obligatoire. - présence d'un couvert éligible comprenant 3 espèces minimum d'au moins deux familles au plus tard au 15 mai de l'année de la demande - Absence de traitement phytosanitaire - Enregistrement des interventions - Absence totale de fertilisation - Respect des dates de fauche (pas de fauche du premier avril au 31 août). - parcelles éligibles : Prairies temporaires, de moins de deux ans, grandes cultures, gel | | | |
| Recommandations | | | |
| <i>Les recommandations sont données à titre de conseil et visent à accroître l'impact favorable des pratiques. Elles ne font pas l'objet de contrôles, contrairement aux engagements obligatoires.</i> | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - La fauche centrifuge est recommandée avec une vitesse maximale de 10 km/h, permettant la fuite de la petite faune. Mise en place de barres d'effarouchement sur le matériel. La fauche nocturne est déconseillée. - Il est également conseillé de maintenir ou d'implanter par développement spontané des éléments linéaires type haies ou buissons dans chacune des parcelles engagées. | | | |
| Coût | | | |
| <i>Le coût est donné à titre indicatif sur les bases actuelles étant donné que le dispositif va évoluer.</i> | | | |
| 548 €/ha - Engagements unitaires mobilisables (Couvert 07) | | | |

| Mesure GH 05 | création, conservation et entretien de haies et alignements d'arbres | | |
|--|--|-----------------------|--|
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) PDRH : Mesure 323B Aides Région CA (article 1511-2 Code général es collectivités) Loi développement Territoires Ruraux 2005-157 | Dispositif plantation de Haies Région CA Charte N2000 Contrats N 2000 A32306P et A32306R : Hors zones agricoles | | |
| Objectif de développement durable | B - Encourager la conservation des éléments paysagers d'importance majeure | | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure Habitat d'espèce : haies, alignements d'arbres Espèces de classe 1 : Pie-grièche écorcheur, Milan noir | | | |
| Objet et description de l'action Le but principal de l'action est de conserver un réseau de haie caractéristique de la champagne humide (présence d'épineux et d'arbres de hauts jets) | Surface concernée : <i>Non chiffrable</i> | PRIORITE FORTE | |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | <i>La structure animatrice devra s'assurer de la pertinence des emplacements afin que ces haies soient pérennes dans le temps et forment un maillage écologique cohérent. Pour les aides Région, Les dossiers dont le montant d'aide est inférieur à 400 € ou présentant un total de moins de 100 mètres d'implantation de haies ne sont pas éligibles. Cf. carte des en annexes n° 20 et 22</i> | | |
| Mise en œuvre : <u>Dispositif région</u> : les aides (subventions) concernent uniquement la plantation (40% pour les dépenses immatérielles, 60% pour les achats et frais de main d'œuvre liés à l'implantation). <u>Contrat N2000</u> : le signataire signe un contrat de plusieurs années concernant la plantation, la restauration ou /et l'entretien de haies ou d'alignements d'arbres. <u>Charte N2000</u> : Le signataire signe une charte avec plusieurs engagements qui l'exonèrent de la TNFB durant la durée de cette dernière. | | | |
| Cahier des charges/Engagements obligatoires (Cf. cahier des charges contrats N2000 en annexe n° 41 et résumé du dispositif région haie en annexe n°42) <u>Dispositif région</u> : Un cahier des charges spécifiquement adapté pourra être défini si nécessaire par l'animateur <ul style="list-style-type: none"> - Paillage 100% biodégradable - Utilisation d'espèces éligibles à la plantation (Cf. liste jointe en Annexe n°42) - Respecter schéma de plantation défini par l'animateur du site N 2000 - Présence d'une banquette herbeuse de part et d'autre de la haie - Maintien en place pendant 10 ans - éviter les traitements chimiques et l'utilisation d'épareuses - pas de taille mécanique entre le 01 mars et le 31 juillet <u>Contrats N 2000</u> : <ul style="list-style-type: none"> - les parcelles de la SAU, inscrites au SD jaune ne sont pas éligibles - Utilisation de paillage plastique proscrite ; Paillage 100% biodégradable ou végétal - Interventions hors période de nidification (à déterminer par l'animateur) - Utilisation de matériel faisant des coupes nettes - pas de fertilisation, pas de traitement phytosanitaire - utilisation d'essences indigènes (à déterminer par l'animateur) - tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions | | | |

Charte N2000 milieux prairiaux :

- Conserver les éléments fixes du paysage : Engagement 3
(d'autres engagements ne concernant pas cet objectif sont présents sur cette charte)

Dépenses éligibles

Dispositif région :

- Coûts de diagnostic et de conseils à l'implantation limités à 750 € des dépenses.
- Acquisition de plans, de protections, de paillage, de tuteurs et de semences
- Frais de main d'œuvre pour l'implantation (coût entreprise ou forfait de mise en place si agriculteur)
- Les frais d'entretien de l'aménagement mis en place ne sont pas éligibles

Contrats N 2000 :

- Taille de la haie, élagage, recépage, étêtage, débroussaillage ...
- Reconstitution et remplacement d'arbres manquant
- plantations et protections
- exportation des rémanents et des déchets de coupe
- études et frais d'expert

Coût : Sur devis

Pour les contrats N2000, étant donné la fin du PDRH, possibilité de contractualiser des engagements rémunérés uniquement jusqu'au 31/12/ 2014

Pour les aides Région, le montant total des dépenses éligibles est plafonné à 8 000 €/projet.

Pour la charte : exonération de la TFNB

| Mesure GH 06 | création et entretien de mares | | |
|--|--|---|-------------------------|
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) PDRH : mesure 323B Loi développement Territoires Ruraux 2005-157 | Contrats N 2000 A32309P et A32309R : Hors zones agricoles Charte N2000 | | |
| Objectif de développement durable | B - Encourager la conservation des éléments paysagers d'importance majeure | | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure Habitat d'espèce : mares, zones humides Espèces de classe 1 : Ardéidés nicheurs | | | |
| Objet et description de l'action Le but principal de l'action est de conserver un réseau de mare caractéristique de la champagne humide | | Surface concernée : <i>Non chiffrable</i> | PRIORITE MOYENNE |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | <i>La structure animatrice devra s'assurer de la pertinence des emplacements afin que ces mares soient localisées dans des prairies pérennes et gérées de manière extensive.</i> | | |
| Mise en œuvre : <u>Contrat N2000</u> : le signataire signe un contrat de plusieurs années concernant la création ou /et l'entretien de mares. <u>Charte N2000</u> : Le signataire signe une charte avec plusieurs engagements qui l'exonèrent de la TNFB durant la durée de cette dernière. | | | |
| Cahier des charges/Engagements obligatoires (Cf. cahier des charges contrats N2000 en annexe n°41) <u>Contrats N 2000</u> : - Les parcelles de la SAU, inscrites au SD jaune ne sont pas éligibles - Période d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des amphibiens) - ne pas entreposer de sel à proximité de la mare - Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux rémunérés dans le cadre de ce contrat) <u>Charte N2000 milieux prairiaux</u> : - Conserver les éléments fixes du paysage : Engagement 3 (d'autres engagements ne concernant pas cet objectif sont présents sur cette charte) Dépenses éligibles <u>Contrats N 2000</u> : - Profilage des berges en pente douce - Désenvasement, curage et gestion des produits de curage - Colmatage - Débroussaillage et dégagement des abords et faucardage de la végétation aquatique - Végétalisation (espèces indigènes) - Enlèvement manuel des ligneux et export - Dévitalisation par annelation - études et frais d'expert Coût : Sur devis <i>Pour les contrats N2000, étant donné la fin du PDRH, possibilité de contractualiser des engagements rémunérés uniquement jusqu'au 31/12/ 2014</i> <i>Pour la charte : exonération de la TFNB</i> | | | |

| | | |
|--|--|-------------------------|
| Mesure GH 07 | favoriser et conserver des arbres isolés dans les prairies | |
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) <i>Loi développement Territoires Ruraux 2005-157</i> | Charte N2000 | |
| Objectif de développement durable | B - Encourager la conservation des éléments paysagers d'importance majeure | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure Habitat d'espèce : Arbres isolés en milieux prairiaux Espèces de classe 1 : Milan noir, Grue cendrée | | |
| Objet et description de l'action Le but principal de l'action est de conserver des arbres isolés dans les prairies qui servent de site de nidification aux rapaces et de zone de gagnage (glands pour les Grues) | Surface concernée <i>Non chiffrable</i> | PRIORITE MOYENNE |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | <i>La structure animatrice devra s'assurer de la pertinence des emplacements afin que ces arbres soient localisés dans des prairies pérennes et gérées de manière extensive.</i> | |
| Mise en œuvre : Charte N2000 : Le signataire signe une charte avec plusieurs engagements qui l'exonèrent de la TNFB durant la durée de cette dernière. | | |
| Cahier des charges/Engagements obligatoires (Cf. charte N 2000 en annexe n°40) <u>Charte N2000 milieux prairiaux :</u> - Conserver les éléments fixes du paysage : Engagement 3 (d'autres engagements ne concernant pas cet objectif sont présents sur cette charte) Coût : <i>Pour la charte : exonération de la TFNB</i> Remarques : <i>Il existait sur les anciens dispositifs des MAE des contrats pour conserver les arbres isolés. Si de nouveaux contrats apparaissent dans le futur dispositif, il faudra alors en tenir compte.</i> | | |

| | | |
|--|--|-----------------------|
| Mesure FA 01 | Réaliser une animation active auprès du monde agricole grâce à un projet de territoire et la mise en place de MAET | |
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) Crédits FEADER/Etat... | Animation projet de territoire MAET | |
| Objectif de développement durable | A - Promouvoir des pratiques agricoles conciliant rentabilité économique et richesse écologique | |
| <p align="center">Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure</p> <p align="center">Habitat d'espèce : Tous les milieux agricoles</p> <p align="center">Espèces de classe 1 : Milan noir, Combattant varié, Pie-grièche écorcheur, Oie rieuse, Grue cendrée, Canard chipeau, Sarcelle d'été</p> | | |
| <p align="center">Objet et description de l'action</p> <p align="center">Le but principal de l'action est d'accompagner la contractualisation des MAET. Pour les plus volontaires, un diagnostic de l'ensemble de son exploitation peut être proposé.</p> | <p align="center">Surface concernée</p> <p align="center">Environ 1400 ha</p> | PRIORITE FORTE |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | <i>La structure animatrice réalisera sur demande un diagnostic d'exploitation global mettant en avant les points forts et les points faibles de l'exploitation ainsi que des préconisations de gestion pour améliorer la biodiversité.</i> | |
| <p align="center">Mise en œuvre :</p> <p align="center">Projet de territoire MAET / Animation MAET : Trouver des exploitants agricoles volontaires pour contractualiser des MAET et des diagnostics d'exploitation.</p> | | |
| <p>Cahier des charges/Engagements obligatoires</p> <p>Aucun</p> <p>Coût :</p> <p><i>Sur devis d'une structure expert, en fonction du nombre d'exploitations volontaires et de la surface concernée.</i> Coût estimé : Animation MAET : 1500 €/an hors CI4 par exploitation</p> <p>Remarques :</p> <p><i>Les diagnostics peuvent également déboucher sur de actions de gestion volontaires hors MAET</i></p> | | |

| Mesure GH 08 | Entretien et restaurer les formations végétales hygrophiles par fauchage | |
|--|---|-----------------------|
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) PDRH : mesure 323B | Contrat N 2000 A32310R | |
| Objectif de développement durable | C - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux Etangs | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure Habitat d'espèce : Roselières, ceintures végétales d'étangs Espèces de classe 1 : Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Héron pourpré, Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Grue cendrée, Canard chipeau, Sarcelle d'été, Canard souchet, Fuligules milouin et morillon, Gorgebleue à miroir, Locustelle luscinoïde, Rousserolle turdoïde | | |
| Objet et description de l'action Le but principal de l'action est de favoriser et de maintenir en état les roselières et ceintures végétales en bordure des étangs qui sont un habitat d'espèce prioritaire pour un grand nombre d'espèces | Surface concernée <i>Potentiel de 7 à 8 étangs sur la ZPS</i> | PRIORITE FORTE |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | <i>La structure animatrice devra s'assurer de la pertinence de la localisation des roselières visées. Une activité et une gestion favorables à l'avifaune doivent être en place pour que les travaux soient réellement efficaces.</i> | |
| Mise en œuvre : Le signataire signe un contrat de plusieurs années concernant les travaux à réaliser. L'export des fauches est grandement conseillé pour l'efficacité de la mesure. | | |
| Cahier des charges/Engagements obligatoires (Cf. cahier des charges contrats N2000 en annexe n°41) - Période d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des oiseaux) - tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées dans le cadre de ce contrat Dépenses éligibles - Faucardage manuel ou mécanique - Coupe des roseaux - Export de la matière fauchée et transport - Etudes et frais d'expert Coût : Sur devis <i>Pour les contrats N2000, étant donné la fin du PDRH, possibilité de contractualiser des engagements rémunérés uniquement jusqu'au 31/12/ 2014</i> | | |

| Mesure GH 09 | Réouverture des formations végétales hygrophiles envahies par les ligneux | |
|---|--|-----------------------|
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) <i>PDRH : mesure 323B</i> | Contrat N 2000 A32301P et A32305R | |
| Objectif de développement durable | C - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux Etangs | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure Habitat d'espèce : Roselières, ceintures végétales d'étangs Espèces de classe 1 : Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Héron pourpré, Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Grue cendrée, Canard chipeau, Sarcelle d'été, Canard souchet, Fuligules milouin et morillon, Gorgebleue à miroir, Locustelle luscinoïde, Rousserolle turdoïde | | |
| Objet et description de l'action Le but principal de l'action est de favoriser et de maintenir en état les roselières et ceintures végétales en bordure des étangs qui sont un habitat prioritaire pour un grand nombre d'espèces | Surface concernée <i>Potentiel de 7 à 8 étangs sur la ZPS</i> | PRIORITE FORTE |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | <i>La structure animatrice devra s'assurer de la pertinence de la localisation des travaux mis en place. Une activité et une gestion favorables à l'avifaune doivent être en place pour que les travaux soient réellement efficaces.</i> | |
| Mise en œuvre : Le signataire signe un contrat de plusieurs années concernant les travaux à réaliser. Les contrats A32301P et A32305R sont complémentaires : chantier lourd puis entretien avant la mise en place de fauches (action GH8). | | |
| Cahier des charges/Engagements obligatoires (Cf. cahier des charges contrats N2000 en annexe n°41) <ul style="list-style-type: none"> - Pas de retournement et de mise en culture - Pas de plantation de végétaux - Ne pas assécher ou remblayer - Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires si non prévu au Docob - Respect des périodes d'intervention Dépenses éligibles <ul style="list-style-type: none"> - Bûcheronnage, coupe d'arbres et abattage de ligneux - Dévitalisation par annélation - Dessouchage et rochage de souche - Enlèvement des souches et grumes (le procédé devra être le moins impactant possible pour le milieu) - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de coupe - Broyage au sol, export de la matière - Arrasage des tourradons - Frais de mise en décharge - Etudes et frais d'expert Coût : Sur devis <i>Pour les contrats N2000, étant donné la fin du PDRH, possibilité de contractualiser des engagements rémunérés uniquement jusqu'au 31/12/2014</i> | | |

| Mesure GH 10 | Création de trouées et chenaux internes dans les roselières | |
|---|--|-----------------------|
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) <i>PDRH : mesure 323B</i> | Contrat N 2000 A32310R | |
| Objectif de développement durable | C - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux Etangs | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure Habitat d'espèce : Roselières Espèces de classe 1 : Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Héron pourpré, Marouette ponctuée | | |
| Objet et description de l'action Le but principal de l'action est de favoriser l'attractivité des roselières et des ceintures végétales qui sont des habitats d'espèce prioritaires pour un grand nombre d'espèces | Surface concernée <i>Potentiel de 7 à 8 étangs sur la ZPS</i> | PRIORITE FORTE |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | <i>La structure animatrice devra s'assurer de la pertinence de la localisation des travaux mis en place. Une activité et une gestion favorables à l'avifaune doivent être en place pour que les travaux soient réellement efficaces.</i> | |
| Mise en œuvre : Le signataire signe un contrat de plusieurs années concernant les travaux à réaliser. | | |
| Cahier des charges/Engagements obligatoires (Cf. cahier des charges contrats N2000 en annexe n°41) - Période d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des oiseaux à déterminer par l'animateur) - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées dans le cadre de ce contrat Dépenses éligibles - Faucardage manuel ou mécanique - Coupe des roseaux - Export de la matière fauchée et transport - Etudes et frais d'expert Coût : Sur devis <i>Pour les contrats N2000, étant donné la fin du PDRH, possibilité de contractualiser des engagements rémunérés uniquement jusqu'au 31/12/ 2014</i> | | |

| Mesure GH 11 | Empêcher l'envahissement par les espèces végétales et animales indésirables | |
|---|--|------------------------|
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) <i>PDRH : mesure 323B</i> <i>Loi développement Territoires Ruraux 2005-157</i> | Contrat N 2000 A32320P Charte N 2000 et/ou conseils | |
| Objectif de développement durable | C - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux Etangs | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure Habitat d'espèce : l'ensemble de l'écosystème étang Espèces de classe 1 : Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Héron pourpré, Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Grue cendrée, Canard chipeau, Sarcelle d'été, Canard souchet, Fuligules milouin et morillon, Gorgebleue à miroir, Locustelle luscinoïde, Rousserolle turdoïde | | |
| Objet et description de l'action Le but principal de l'action est de limiter les populations de ragondins et de rats musqués qui peuvent dégrader les végétations hygrophiles et perturber une bonne gestion des niveaux d'eau. | Surface concernée <i>Potentiel de 7 à 8 étangs sur la ZPS</i> | PRIORITE FAIBLE |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | <i>La structure animatrice devra s'assurer de la pertinence de la mise en œuvre de cette mesure : respect de la réglementation concernant les espèces sauvages, les pièges autorisés mais aussi de l'intérêt de la mesure et de son efficacité (périodes les plus favorables).</i> | |
| Mise en œuvre : Contrat N2000 : le signataire signe un contrat de plusieurs années concernant l'action à réaliser Charte N2000 : le signataire signe une charte avec plusieurs engagements qui l'exonèrent de la TNFB durant la durée de cette dernière. Conseils : l'animateur du site, à titre d'expert, réalise un accompagnement de la démarche et se rend disponible aux questions des différents propriétaires. | | |
| Cahier des charges/Engagements obligatoires (Cf. cahier des charges contrats N2000 en annexe n°41 et Charte N2000 en annexe n°40) <u>Charte N2000 « portée générale » :</u> - Ne pas introduire et lutter (en privilégiant la lutte sélective) contre les espèces invasives et/ou prévenir l'opérateur de la présence constatée de ces espèces : Recommandation 4 (d'autres engagements et recommandations ne concernant pas cet objectif sont présents sur cette charte) <u>Contrat N2000 :</u> - Lutte chimique interdite - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (et des animaux piégés) Dépenses éligibles <u>Contrat N2000 :</u> - Acquisition de cages pièges - Suivi et collecte des pièges - Etudes et frais d'expert Coût : Sur devis <i>Pour les contrats N2000, étant donné la fin du PDRH, possibilité de contractualiser des engagements rémunérés uniquement jusqu'au 31/12/ 2014</i> <i>Pour la charte : exonération de la TFNB</i> | | |

| | | |
|---|--|-------------------------|
| Mesure GH 12 | Encourager une gestion et un entretien des abords d'étangs respectueux des cycles biologiques | |
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) <i>Loi développement Territoires Ruraux 2005-157</i> | Charte N 2000 et/ou conseils | |
| Objectif de développement durable | C - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux Etangs | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure | | |
| Habitat d'espèce : Ceintures rivulaires des étangs, ripisylves. | | |
| Espèces de classe 1 : Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Héron pourpré, Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Grue cendrée, Canard chipeau, Sarcelle d'été, Canard souchet, Fuligules milouin et morillon, Gorgebleue à miroir, Locustelle luscinoïde, Rousserolle turdoïde | | |
| Objet et description de l'action Le but principal de l'action est de limiter le dérangement pendant les périodes de reproduction et de favoriser la qualité de l'eau et des habitats présents (pas d'utilisation de produits phytosanitaires) | Surface concernée <i>Non chiffrable</i> | PRIORITE MOYENNE |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | <i>La structure animatrice devra s'assurer de la présence sur l'étang d'espèces ou d'habitats d'espèces prioritaires décrits dans le Docob</i> | |
| Mise en œuvre : Charte N2000 : Le signataire signe une charte avec plusieurs engagements qui l'exonèrent de la TNFB durant la durée de cette dernière. Conseils : l'animateur du site, à titre d'expert, réalise un accompagnement de la démarche et se rend disponible aux questions des différents propriétaires. | | |
| Cahier des charges/Engagements obligatoires (Cf. Charte N2000 en annexe n°40) | | |
| - <u>Charte N2000 « étangs »</u> : - Les travaux d'entretien courant doivent être réalisés entre le 15 août et le 15 février / tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques : Engagement 3 - Aucune utilisation de produits phytosanitaires sauf dérogation exceptionnelle / tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques : Engagement 4 - Eviter les activités de loisir et/ou sportives pouvant générer des dérangements sur les espèces présentes : Recommandation 2 (d'autres engagements et recommandations ne concernant pas cet objectif sont présents sur cette charte) | | |
| Coût : <i>Exonération de la TNFB</i> | | |

| | | |
|---|--|-----------------------|
| Mesure GH 13 | Réaliser des assecs prolongés « décennaux » | |
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) <i>Loi développement Territoires Ruraux 2005-157</i> | Charte N 2000 et/ou conseils | |
| Objectif de développement durable | C - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux Etangs | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure Habitat d'espèce : Ceintures rivulaires des étangs, roselières, herbiers aquatiques. Espèces de classe 1 : Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Héron pourpré, Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Grue cendrée, Canard chipeau, Sarcelle d'été, Canard souchet, Fuligules milouin et morillon, Gorgebleue à miroir, Locustelle luscinoïde, Rousserolle turdoïde | | |
| Objet et description de l'action Le but principal de l'action est de reposer durant une année complète le sol du fond de l'étang en permettant aux horizons vaseux de se minéraliser et favoriser les habitats d'exondaison favorables à l'avifaune | Surface concernée <i>Potentiel de 3 à 6 étangs sur la ZPS</i> | PRIORITE FORTE |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | <i>La structure animatrice devra s'assurer de la faisabilité de ce type d'assec et de l'intérêt réel en fonction des espèces et des habitats d'espèces présents.</i> | |
| <i>Mise en œuvre :</i> Charte N2000 : Le signataire signe une charte avec plusieurs engagements qui l'exonèrent de la TNFB durant la durée de cette dernière. Conseils : l'animateur du site, à titre d'expert, réalise un accompagnement de la démarche et se rend disponible aux questions des différents propriétaires. | | |
| Cahier des charges/Engagements obligatoires (Cf. Charte N2000 en annexe n°40) - <u>Charte N2000 « étangs »</u> : - Réaliser un assec prolongé (non cultivé) 1 fois tous les 5 à 10 ans : Recommandation 3 (d'autres engagements et recommandations ne concernant pas cet objectif sont présents sur cette charte) Coût : <i>Exonération de la TFNB</i> | | |

| Mesure GH 14 | Favoriser une gestion piscicole extensive | | |
|---|---|-----------------------|--|
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) <i>Loi développement Territoires Ruraux 2005-157</i> | Charte N 2000 et/ou conseils | | |
| Objectif de développement durable | C - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux Etangs E - Conserver une bonne qualité de l'eau | | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure Habitat d'espèce : Ceintures rivulaires des étangs, roselières, herbiers aquatiques, zones en eau. Espèces de classe 1 : Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Héron pourpré, Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Grue cendrée, Canard chipeau, Sarcelle d'été, Canard souchet, Fuligules milouin et morillon, Gorgebleue à miroir, Locustelle luscinoïde, Rousserolle turdoïde | | | |
| Objet et description de l'action Le but principal de l'action est de favoriser les herbiers aquatiques, d'équilibrer la chaîne alimentaire de l'étang, de favoriser sa biodiversité mais aussi d'améliorer la qualité de l'eau en évitant des déséquilibres liés à la surabondance de poissons ou d'apports de fumures. | Surface concernée <i>Potentiel de 3 à 6 étangs sur la ZPS</i> | PRIORITE FORTE | |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | <i>La structure animatrice s'efforcera aussi de proposer des contrats de gestion des abords d'étangs et de donner des conseils de gestion afin de rendre la mesure GH14 encore plus efficace et pertinente.</i> | | |
| <i>Mise en œuvre :</i> Charte N2000 : Le signataire signe une charte avec plusieurs engagements qui l'exonèrent de la TNFB durant la durée de cette dernière. Conseils : l'animateur du site, à titre d'expert, réalise un accompagnement de la démarche et se rend disponible aux questions des différents propriétaires. | | | |
| Cahier des charges/Engagements obligatoires (Cf. Charte N2000 en annexe n°40) - <u>Charte N2000 « étangs »</u> : - Réaliser au minimum une pêche par vidange tous les 2 ans (entre le 01/10 et le 30/12) : Engagement 5 - Maintenir ou développer une gestion piscicole extensive (empoissonnement limité à 50 kg/ha, aucun apport alimentaire extérieur ou d'oxygène). Les amendements (minéraux et chaux) doivent être limités et contrôlés et nécessitent un diagnostic préalable par la structure animatrice / tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques : Engagement 2 (d'autres engagements et recommandations ne concernant pas cet objectif sont présents sur cette charte) Coût : <i>Exonération de la TFNB</i> | | | |

| Mesure GH 15 | Améliorer le fonctionnement hydraulique des étangs afin de pouvoir contrôler les niveaux d'eau | |
|---|--|-----------------------|
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) <i>PDRH : mesure 323B</i> | Contrats N 2000 A32312P, A32313P et A32314P | |
| Objectif de développement durable | D - Gérer les niveaux d'eau en faveur des habitats et des espèces présentes | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure Habitat d'espèce : Ceintures rivulaires des étangs, roselières, herbiers aquatiques, vasières. Espèces de classe 1 : Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Héron pourpré, Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Grue cendrée, Gorgebleue à miroir, Locustelle luscinoïde, Rousserolle turdoïde, Canard chipeau, Sarcelle d'été, Canard souchet, Fuligules milouin et morillon. | | |
| Objet et description de l'action Le but principal de l'action est de pouvoir disposer d'infrastructures en bon état (digues, bondes, chenaux, moines, fossés...) permettant le bon fonctionnement de l'étang et un bon contrôle des niveaux d'eau | Surface concernée <i>Potentiel de 3 à 6 étangs sur la ZPS</i> | PRIORITE FORTE |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | <i>La structure animatrice s'efforcera aussi de proposer des contrats de gestion des abords d'étangs et de donner des conseils de gestion afin de rendre la mesure GH15 encore plus efficace et pertinente. On pourra proposer également, lors de travaux de curage et terrassement (terres et vases en surplus), la création d'îlot pour faciliter la réussite des nichées d'anatidés (cela peut aussi éviter les coûts d'évacuation de gros volumes de terre).</i> | |
| Mise en œuvre : Contrat N2000 : le signataire signe un contrat de plusieurs années concernant l'action à réaliser Conseils : l'animateur du site, à titre d'expert, réalise un accompagnement de la démarche et se rend disponible aux questions des différents propriétaires. | | |
| Cahier des charges/Engagements obligatoires (Cf. cahier des charges contrats N2000 en annexe n°41) - Pas de retournement et de mise en culture - Pas d'utilisation d'herbicides - Pas de fertilisation chimique du fond de l'étang - Maintien des berges (pente des fossés au moins 60 %) - Périodes de travaux à respecter (déterminées par animateur en fonction des espèces nicheuses présentes) - Tenue d'un cahier des enregistrements Dépenses éligibles - Curage manuel ou mécanique - Utilisation de dragueuse suceuse - Terrassement pour caler la topographie et installer l'ouvrage - Evacuation ou régalaie des matériaux et boues - Décapage du substrat - Pose de Moine et/ou de système de rétention des sédiments - Fourniture, installation, construction d'ouvrages de petite hydraulique - Bouchages de drain - Etudes et frais d'expert Coût : Sur devis <i>Pour les contrats N2000, étant donné la fin du PDRH, possibilité de contractualiser des engagements rémunérés uniquement jusqu'au 31/12/2014</i> | | |

| | | |
|--|--|-------------------------|
| Mesure GH 16 | Mettre en place un règlement des niveaux d'eau | |
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) Crédits FEADER/Etat... | Animation Natura 2000 | |
| Objectif de développement durable | D - Gérer les niveaux d'eau en faveur des habitats et des espèces présentes | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure | | |
| Habitat d'espèce : Ceintures rivulaires des étangs, roselières, herbiers aquatiques, vasières. | | |
| Espèces de classe 1 : Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Héron pourpré, Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Grue cendrée, Gorgebleue à miroir, Locustelle luscinoïde, Rousserolle turdoïde | | |
| Objet et description de l'action | Surface concernée | PRIORITE MOYENNE |
| Le but principal de l'action est de mettre en place un choix de niveaux d'eau en fonction des saisons qui favorise les espèces ciblées dans le Docob | Potentiel de 3 à 6 étangs sur la ZPS | |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | La structure animatrice devra proposer son aide au diagnostic aux propriétaires possédant des infrastructures leur permettant une gestion aisée et efficace des niveaux d'eau. | |
| Mise en œuvre : Conseils : l'animateur du site, à titre d'expert, réalise un accompagnement de la démarche et se rend disponible aux questions des différents propriétaires. | | |
| Cahier des charges/Engagements obligatoires | | |
| Aucun | | |
| Coût : | | |
| Sur devis d'une structure expert, en fonction du nombre de propriétaires volontaires | | |
| Un diagnostic général du fonctionnement de l'étang est également possible. Environ 2000 à 3000 euros par étang (terrain, analyse du fonctionnement hydraulique, rédaction règlement d'eau). | | |

| Mesure GH 17 Favoriser les essences autochtones, leur diversité et le sous étage forestier | | |
|--|--|-------------------------|
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) <i>PDRH : mesure 227 B Loi développement Territoires Ruraux 2005-157</i> | Contrat N 2000 F 22703 (catalogue régional CA) Charte N 2000 | |
| Objectif de développement durable | F - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux boisements | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure Habitat d'espèce : Forêt de feuillus sauf peupleraie Espèces de classe 1 : Toutes les espèces de classe 1 liées aux boisements de feuillus | | |
| Objet et description de l'action | Surface concernée : <i>Env. 300 ha</i> | PRIORITE MOYENNE |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | <i>La structure animatrice devra s'assurer de la pertinence de la mise en œuvre de cette mesure : localisation, surface concernée et présence des espèces cibles du Docob.</i> | |
| Mise en œuvre : Contrat N2000 : le signataire signe un contrat de plusieurs années concernant l'action à réaliser Charte N2000 : le signataire signe une charte avec plusieurs engagements qui l'exonèrent de la TNFB durant la durée de cette dernière. | | |
| Cahier des charges/Engagements obligatoires (Cf. cahier des charges contrats N2000 forestiers en annexe n° 41 et Charte N2000 en annexe n°40) <u>Charte N2000 « forêt » :</u> - Favoriser la diversité d'essences locales du cortège naturel des peuplements forestiers présents. L'introduction de certaines espèces jugées non locales (voir liste jointe en Annexe 2 de la charte) est à proscrire : Engagement n°2 - Favoriser la gestion des peuplements irréguliers par parquet (max 3 ha /parquet) et la régénération naturelle : Recommandations n°4. (d'autres engagements et recommandations ne concernant pas cet objectif sont présents sur cette charte). <u>Contrat N2000 :</u> - Utilisation de désherbants interdite - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Diversification des essences dans les régénérations dirigées Dépenses éligibles <u>Contrat N2000 :</u> - Travail du sol (crochetage) - Dégagement de taches de semis acquis - Lutte contre les espèces (herbacée ou arbustive) concurrentes - Mise en défens de régénération acquise (protection individuelle ou clôture) - Plantation ou enrichissement - Transplantation de semis - Etudes et frais d'expert Coût : Sur devis <i>Pour les contrats N2000, étant donné la fin du PDRH, possibilité de contractualiser des engagements rémunérés uniquement jusqu'au 31/12/ 2014. Pour la charte : exonération de la TFNB</i> | | |

| Mesure GH 18 | | Favoriser les lisières forestières favorables à l'avifaune avec des grands arbres | |
|--|---|--|-------------------------|
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) <i>PDRH : mesure 227 B</i> <i>Loi développement Territoires Ruraux 2005-157</i> | Contrats N 2000 F 22717 (actuellement non éligible au niveau régional) Charte N 2000 | | |
| Objectif de développement durable | F - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux boisements | | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure | | | |
| Habitat d'espèce : Forêt de feuillus sauf peupleraie | | | |
| Espèces de classe 1 : Milan noir, Pygargue à queue blanche | | | |
| Objet et description de l'action | | Surface concernée : | PRIORITE MOYENNE |
| Le but principal de l'action est de créer des lisières étagées avec grands arbres. Ces lisières avec des strates irrégulières sont plus attractives pour l'avifaune et la faune d'une manière générale. | | <i>Linéaire difficilement chiffrable</i> | |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | <i>La structure animatrice devra s'assurer de la pertinence de la mise en œuvre de cette mesure : localisation et présence des espèces cibles du Docob. Les lisières possédant déjà de grands arbres > 40 cm de diamètre sont ciblées en priorité.</i> | | |
| Mise en œuvre : Contrat N2000 : le signataire signe un contrat de plusieurs années concernant l'action à réaliser Charte N2000 : Le signataire signe une charte avec plusieurs engagements qui l'exonèrent de la TNFB durant la durée de cette dernière. | | | |
| Cahier des charges/Engagements obligatoires (Cf. cahier des charges contrats N2000 forestiers en annexe n° 41 et Charte N2000 en annexe n°40) | | | |
| <u>Charte N2000 « forêt » :</u> - Favoriser les lisières forestières selon une structure à plusieurs strates avec de grands arbres (diamètres supérieurs à 40 cm) : Recommandation n°1. (d'autres engagements et recommandations ne concernant pas cet objectif sont présents sur cette charte). | | | |
| <u>Contrat N2000 :</u> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - les travaux sont réalisés sous le contrôle de l'animateur du Docob afin d'arriver au but recherché | | | |
| Dépenses éligibles <u>Contrat N2000 :</u> - Diagnostic préalable d'expert afin de déterminer les travaux nécessaires et le phasage - Martelage, coupe d'arbre, - Débroussaillage, fauche, gyrobroyage - Entretien de la lisière - Certains coûts liés à l'export des coupes | | | |
| Coût : Sur devis <i>Pour les contrats N2000, étant donné la fin du PDRH, possibilité de contractualiser des engagements rémunérés uniquement jusqu'au 31/12/ 2014</i> <i>Pour la charte : exonération de la TFNB</i> | | | |

| Mesure GH 19 | | Préserver les arbres morts et sénescents | |
|--|--|---|-------------------------|
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) PDRH : mesure 227 B Loi développement Territoires Ruraux 2005-157 | Contrats N 2000 F 22712 (catalogue régional CA) Charte N 2000 | | |
| Objectif de développement durable | F - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux boisements | | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure Habitat d'espèce : vieux de peuplements de feuillus (chênaie-charmaie) Espèce de classe 1 : Pic mar | | | |
| Objet et description de l'action Le but principal de l'action est de préserver les arbres morts et sénescents favorables au Pic mar et de nombreuses autres espèces cavernicoles et d'une manière générale les vieux peuplements. | | Surface concernée <i>Env 300 ha</i> | PRIORITE MOYENNE |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | <i>La structure animatrice devra s'assurer de la pertinence de la mise en œuvre de cette mesure : localisation, surface du massif concerné et présence aux alentours de l'espèce cible. Les parcelles de vieux boisements de feuillus hébergeant le Pic mar sont ciblées en priorité</i> | | |
| Mise en œuvre : Contrat N2000 : le signataire signe un contrat de plusieurs années concernant l'action à réaliser Charte N2000 : Le signataire signe une charte avec plusieurs engagements qui l'exonèrent de la TNFB durant la durée de cette dernière. | | | |
| Cahier des charges/Engagements obligatoires (Cf. cahier des charges contrats N2000 forestiers en annexe n° 41 et Charte N2000 en annexe n°40) <u>Charte N2000 « forêt » :</u> - Maintenir sur pied des arbres morts sénescents ou à cavité. Deux arbres/ha > 35 cm de diamètre à plus de 30 m de tout chemin : Engagement n°1. (d'autres engagements et recommandations ne concernant pas cet objectif sont présents sur cette charte). <u>Contrat N2000 :</u> - Les arbres sont disséminés ou, de préférence, forment un îlot - Les arbres choisis sont dans la catégorie diamètre 40 cm et présentent des fissures, des branches mortes ou des cavités - L'îlot Natura 2000 ne peut être superposé à l'îlot ONF - Surface minimale concernée pour un îlot de 0,5 ha (polygone) - Marquage des arbres et cartographie de localisation (entretien de ces marques pendant trente ans) - Maintien d'une distance minimale de 30 m par rapport aux voies fréquentées par le public - Ne pas autoriser la mise en place d'aménagements susceptibles d'attirer du public à moins de 30 m des arbres sélectionnés - Autorisation d'accès aux personnes mandatées pour le suivi - Indication sur plan des secteurs concernés aux personnes mandatées pour le suivi | | | |
| Dépenses éligibles <u>Contrat N2000 :</u> - Absence de sylviculture et maintien sur pied de l'ensemble des arbres de l'îlot pendant 30 ans (si des arbres subissent des aléas (chablis, chute, insectes...), ils doivent être conservés au sol. | | | |

Coût :

Arbres disséminés

150€/arbre pour le chêne et les feuillus précieux

100€/arbre pour les résineux et autres feuillus

Mesure plafonnée à un montant égal ou inférieur à 2000€/ha. La surface du polygone est définie par les arbres contractualisés es plus extérieurs.

Ilots

Plafonnées à 2000 €/ha, l'indemnité pour l'immobilisation des tiges est fixée à :

150€/arbre pour le chêne et les feuillus précieux

100€/arbre pour les résineux et autres feuillus

L'immobilisation du fonds est indemnisé à hauteur de 2000 €/ha

Pour les contrats N2000, étant donné la fin du PDRH, possibilité de contractualiser des engagements rémunérés uniquement jusqu'au 31/12/ 2014

Pour la charte : exonération de la TFNB

| Mesure FA 02 | | Favoriser une gestion cynégétique compatible avec les potentialités du milieu | |
|---|---|--|------------------------|
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) <i>Loi développement Territoires Ruraux 2005-157</i> | Charte N 2000 et/ou conseils | | |
| Objectif de développement durable | G - Encourager des activités forestières (travaux, loisirs, chasse...) respectueuses des espèces et de leurs habitats | | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure | | | |
| Habitat d'espèce : Tous les milieux forestiers | | | |
| Espèces : Tous les oiseaux forestiers et en particulier ceux nichant au sol | | | |
| Objet et description de l'action | | Surface concernée | PRIORITE FAIBLE |
| Le but principal de l'action est de limiter les densités de grands gibiers pouvant être nuisibles à la régénération naturelle des forêts et aux espèces d'oiseaux nichant au sol | | - | |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | <i>La structure animatrice s'efforcera aussi de proposer des contrats Natura 2000 forestiers et de donner des conseils de gestion afin de rendre la mesure FA02 plus efficace et pertinente. Les parcelles de vieux boisements de feuillus hébergeant les espèces cibles sont ciblées en priorité</i> | | |
| Mise en œuvre : Charte N2000 : Le signataire signe une charte avec plusieurs engagements qui l'exonèrent de la TFNB durant la durée de cette dernière | | | |
| Cahier des charges/Engagements obligatoires (Cf. Charte N2000 en annexe n°40) | | | |
| <u>Charte N2000 « portée générale » :</u> | | | |
| Contribuer à maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique du site, cela passe par la réalisation du plan de chasse selon les objectifs minima fixés par l'administration. La pression exercée par les animaux sauvages chassés ne doit pas remettre en cause l'état de conservation des habitats : Recommandation n°1. (d'autres engagements et recommandations ne concernant pas cet objectif sont présents sur cette charte). | | | |
| Coût : | | | |
| Exonération de la TFNB | | | |

| | | |
|---|--|------------------------|
| Mesure GH 20 | Encourager des activités forestières (travaux, loisirs, chasse...) respectueuses des espèces et de leurs habitats | |
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) <i>Loi développement Territoires Ruraux 2005-157</i> | Charte N 2000 et/ou conseils | |
| Objectif de développement durable | G - Encourager des activités forestières (travaux, loisirs, chasse...) respectueuses des espèces et de leurs habitats | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure Habitat d'espèce : Tous les milieux forestiers Espèces : Toutes les espèces forestières de classe 1 | | |
| Objet et description de l'action Le but principal de l'action est de limiter les dérangements en période de reproduction | Surface concernée <i>Non chiffrable</i> | PRIORITE FAIBLE |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | <i>La structure animatrice s'efforcera aussi de proposer des contrats Natura 2000 forestiers et de donner des conseils de gestion afin de rendre la mesure GH20 plus efficace et pertinente.</i> | |
| Mise en œuvre : Charte N2000 : Le signataire signe une charte avec plusieurs engagements qui l'exonèrent de la TNFB durant la durée de cette dernière | | |
| Cahier des charges/Engagements obligatoires (Cf. Charte N2000 en annexe n°40) <u>Charte N2000 « portée générale » et « milieux forestiers » :</u> Limiter au maximum la circulation des véhicules motorisés : Recommandation n°3 « portée générale » Eviter de marteler et de couper les arbres porteurs de gros nids : Recommandation n°2 « Milieux forestiers » Utiliser les huiles biologiques pour les engins à moteur : Recommandation n° 3 « Milieux forestiers » Eviter de combler et de circuler dans les ornières des chemins forestiers en période de reproduction des amphibiens (mars à juillet) : Recommandation n° 4 « Milieux forestiers » Ne pas réaliser de coupes d'arbre entre le 15/03 et le 30/07 durant la période de reproduction des oiseaux. Les débardages sont autorisés jusqu'à mi-avril : Engagement n°4 « Milieux forestiers » (d'autres engagements et recommandations ne concernant pas cet objectif sont présents sur cette charte). Coût : <i>Exonération de la TFNB</i> | | |

| Mesure FA 03 | Réaliser une animation active auprès des propriétaires pour inciter la contractualisation et à la signature de chartes | | |
|---|---|-----------------------|--|
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) Crédits FEADER/Etat... | Animation N 2000 | | |
| Objectif de développement durable | H - Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs grâce à la contractualisation tout en restant en cohérence avec les activités existantes | | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure Habitat d'espèce : Intégralité de la ZPS Espèces : Toutes les espèces de classe 1 | | | |
| Objet et description de l'action Le but principal de l'action est de promouvoir les mesures, de trouver des propriétaires intéressés et d'accompagner la contractualisation (montage administratif) | Surface concernée <i>Intégralité de la ZPS</i> | PRIORITE FORTE | |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | <i>La structure animatrice s'efforcera de hiérarchiser les parcelles et propriétés à contractualiser en commençant par les sites jugés les plus intéressants et/ou les plus en menacés.</i> | | |
| Mise en œuvre : Animation N2000 : Un animateur en charge de l'animation du Document d'Objectifs est désigné par appel d'offre. Il doit trouver des propriétaires volontaires en réalisant une promotion active des mesures. | | | |
| Cahier des charges/Engagements obligatoires Aucun Coût : Sur devis annuel de la structure opératrice en fonction des objectifs annuels (entre 2000 et 4000 euros par an). Remarque : Cette animation concerne autant les contrats n 2000 et les Chartes N2000 | | | |

| Mesure AD 01 | Gestion courante (Copil, rapports, SUDOCO...) | |
|--|--|-----------------------|
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) Crédits FEADER/Etat... | Animation N 2000 : suivi administratif | |
| Objectif de développement durable | H - Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs grâce à la contractualisation tout en restant en cohérence avec les activités existantes | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure Habitat d'espèce : Intégralité de la ZPS Espèces : Toutes les espèces de classe 1 | | |
| Objet et description de l'action Le but principal de l'action est de réaliser un suivi administratif efficace : réalisation de comités de pilotage, rédaction de rapports annuel et triennal, suivis des indicateurs, mise en place des programmes annuels ... | Surface concernée <i>Intégralité de la ZPS</i> | PRIORITE FORTE |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | <i>La structure animatrice devra réunir le comité de pilotage régulièrement en lui faisant part des résultats obtenus (suivis, contractualisation...).</i> | |
| Mise en œuvre : Un animateur en charge de l'animation du Document d'Objectifs est désigné par appel d'offre. Il doit organiser les comités de pilotage, rédiger les rapports et renseigner les actions réalisées sur le logiciel SUDOCO. | | |
| Cahier des charges/Engagements obligatoires Aucun Coût : Sur devis annuel de la structure opératrice (entre 1500 et 4000 euros par an en fonction des rapports : annuel ou triennal...) Remarque : - | | |

| Mesure AD 02 | Suivi administratif du respect des réglementations et législations | |
|--|---|-------------------------|
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) Crédits FEADER/Etat... | Animation N 2000 : suivi administratif | |
| Objectif de développement durable | H - Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs grâce à la contractualisation tout en restant en cohérence avec les activités existantes | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure Habitat d'espèce : Intégralité de la ZPS Espèces : Toutes les espèces de classe 1 | | |
| Objet et description de l'action Le but principal de l'action est de réaliser une veille administrative sur les projets pouvant avoir un impact (positif ou négatif) sur les milieux et espèces de la ZPS (diverses enquêtes publiques, documents d'urbanisme, construction, manifestations diverses...) et de demander si nécessaire des évaluations d'incidence. | Surface concernée <i>Intégralité de la ZPS</i> | PRIORITE MOYENNE |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | <i>La structure animatrice doit se faire connaître afin d'être identifiée comme telle par les acteurs du site.</i> | |
| Mise en œuvre : Un animateur en charge de l'animation du Document d'Objectifs est désigné par appel d'offre. La structure animatrice devra suivre les projets privés et communaux en restant en contact avec les collectivités et les services de l'Etat. | | |
| Cahier des charges/Engagements obligatoires <i>Aucun</i> Coût : Sur devis annuel de la structure opératrice (forfait de 1000 à 1500 euros par an). | | |

| Mesure AD 03 | | Proposer un ajustement et/ou une modification du périmètre en concertation avec les acteurs du site | |
|---|---|--|--|
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) Crédits FEADER/Etat... | Animation N 2000 : suivi administratif | | |
| Objectif de développement durable | I - Vérifier la cohérence entre le périmètre actuel du site Natura 2000 et les objectifs de conservation des espèces communautaires | | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure | | | |
| Habitat d'espèce : Tous mais en particulier les secteurs de prairies | | | |
| Espèces : Toutes les espèces de classe 1 mais surtout celles liées aux zones prairiales | | | |
| Objet et description de l'action | Le but principal de l'action est de retravailler le périmètre afin qu'il soit cohérent (parcelles coupées en deux, limites claires et identifiables facilement sur le terrain, oublis de parcelles abritant les espèces cibles en bordure de périmètre...). | | Surface concernée A déterminer |
| | PRIORITE MOYENNE | | |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | Les quatre secteurs de la ZPS devront être étudiés. | | |
| Mise en œuvre : | | | |
| Un animateur en charge de l'animation du Document d'Objectifs est désigné par appel d'offre. La structure animatrice devra retravailler les limites en se rendant sur le terrain avec photos aériennes et parcelles cadastrales. L'animateur s'aidera de la circulaire DNP/SDEN 2008 qui explique la démarche et la procédure à suivre. | | | |
| Cahier des charges/Engagements obligatoires | | | |
| Aucun | | | |
| Coût : | | | |
| Sur devis de la structure opératrice (Entre 2000 et 2500 euros). | | | |

| Mesure SU 01 | Utiliser les actions existantes sur la RNCFS | |
|---|--|-------------------------|
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) Crédits FEADER/Etat... | Animation N 2000 : Suivi scientifique | |
| Objectif de développement durable | J – Assurer une veille environnementale et réaliser un suivi du site | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure Habitat d'espèce : Ceux liés aux étangs et aux forêts de feuillus présents sur la RNCFS Espèces : Toutes les espèces de classe 1 liées aux habitats d'espèces cités | | |
| Objet et description de l'action Le but principal de l'action est de pouvoir bénéficier des suivis et inventaires réalisés par l'ONCFS sur la RNCFS afin de les utiliser comme indicateurs de suivis du Docob. | Surface concernée 300 ha | PRIORITE MOYENNE |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | Action à réaliser en lien avec le gestionnaire de la RNCFS. | |
| Mise en œuvre : Un animateur en charge de l'animation du Document d'Objectifs est désigné par appel d'offre. La structure animatrice devra se rapprocher de l'ONCFS mais aussi élargir ces suivis, en particulier ceux réalisés sur les étangs de la RNCFS, à d'autres étangs de la ZPS hors RNCFS (voir fiche action SU 02). | | |
| Espèces suivies actuellement sur la RNCFS <ul style="list-style-type: none"> - <i>Ardéidés nicheurs</i> - <i>Anatidés nicheurs</i> - <i>Fauvettes paludicoles</i> - <i>Oiseaux migrants et hivernants (anatidés et limicoles)</i> Coût : Aucun, suivis existants. | | |

| | | |
|--|--|-----------------------|
| Mesure SU 02 | Mettre en place une veille ornithologiques sur les espèces cibles | |
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) Crédits FEADER/Etat... | Animation N 2000 : Suivi scientifique | |
| Objectif de développement durable | J – Assurer une veille environnementale et réaliser un suivi du site | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure Habitat d'espèce : Prairies, pâtures, vieux boisements de feuillus, roselières et milieux associés des étangs. Espèces : Toutes les espèces de classe 1 liées aux habitats d'espèces cités | | |
| Objet et description de l'action Le but principal de l'action est de réaliser des suivis sur les espèces caractéristiques et bio-indicatrices de la ZPS | Surface concernée <i>Intégralité de la ZPS</i> | PRIORITE FORTE |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | On devra choisir des espèces caractéristiques et bio-indicatrices des principaux habitats d'espèces jugées prioritaires. | |
| Mise en œuvre : Un animateur en charge de l'animation du Document d'Objectifs est désigné par appel d'offre. La structure animatrice devra se rapprocher de structures spécialisées en ornithologie pour mettre en place ces suivis. Il faudra tenir compte de ces inventaires dans le temps imparti aux inventaires réalisés dans l'action SU03 afin d'éviter les doubles prospections. | | |
| Cahier des charges/Espèces à suivre sur la ZPS <u>Milieux prairiaux :</u> - Passereaux prairiaux (Pie-grièche écorcheur, Pipit farlouse : inventaires nicheurs exhaustifs tous les 2 ans) : 4 passages d'avril à début juillet sur l'intégralité des zones ouvertes de la ZPS : 4000 euros/inventaire - Migrateurs / hivernants, suivi de l'utilisation des zones de gagnage par les oies grises, la Grue cendrée, le Courlis cendré, le Combattant varié ...(tous les deux ans) : Un passage par mois de novembre et février sur l'intégralité des zones ouvertes de la ZPS : 2500/inventaire <u>Milieux étangs :</u> - Blongios nain et Marouettes (inventaires chanteurs tous les deux ans) : Ecoutés nocturnes (3 passages de mai à juillet à 3 observateurs) : 4500 euros/inventaire - Anatidés nicheurs (hors RNCFS) (tous les deux ans) : 6 jours de suivis en mai, juin et juillet (hors RNCFS) : 3000 euros/inventaire - Suivi fauvelles paludicoles (Mise en place points d'écoute IPA à réaliser tous les ans) : Deux passages, deux jours par passage (hors RNCFS) : 2000 euros/an. - Autres nicheurs patrimoniaux liés aux étangs (tous les deux ans) : Un passage par mois sur les étangs (hors RNCFS) de mars à juillet, deux jours par passage : 4500 euros/inventaire <u>Milieux forestiers :</u> - Pic mar (inventaire nicheur exhaustif tous les 2 ans) : Deux passages en mars et avril, trois jours par passage : 3000 euros/suivi - Milan noir (inventaires nicheur exhaustifs tous les 2 ans) : Quatre jours de suivi en mars, avril puis juin : 2000 euros/suivi Rapport annuel (temps prévu sur chaque inventaire). Ces propositions de suivis ne sont pas exhaustives. De nouvelles espèces nicheuses ou des retours d'espèces peuvent entraîner la mise en place d'autres suivis. | | |

Coût estimatif : Détail par suivi et échéancier

| Suivis | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 | N+6 |
|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <i>Passereaux prairiaux</i> | 4000 euros | | 4000 euros | | 4000 euros | |
| <i>Migrateurs/hivernants</i> | | 2500 euros | | 2500 euros | | 2500 euros |
| <i>Blongios/Marouettes</i> | | 4500 euros | | 4500 euros | | 4500 euros |
| <i>Anatidés nicheurs</i> | 3000 euros | | 3000 euros | | 3000 euros | |
| <i>Fauvettes paludicoles</i> | 2000 euros | 2000 euros | 2000 euros | 2000 euros | 2000 euros | 2000 euros |
| <i>Autres nicheurs étangs</i> | 4500 euros | | 4500 euros | | 4500 euros | |
| <i>Pic mar</i> | | 3000 euros | | 3000 euros | | 3000 euros |
| <i>Milan noir</i> | | 2000 euros | | 2000 euros | | 2000 euros |
| TOTAL Annuel | 13 500 euros | 14 000 euros | 13 500 euros | 14 000 euros | 13 500 euros | 14 000 euros |

| Mesure SU 03 | Mesurer l'impact des mesures agrienvironnementales sur l'avifaune | |
|--|---|-------------------------|
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) Crédits FEADER/Etat... | Animation N 2000 : Suivi scientifique | |
| Objectif de développement durable | J – Assurer une veille environnementale et réaliser un suivi du site | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure Habitat d'espèce : Prairies, pâtures et éléments fixes du paysage Espèces : Toutes les espèces de classe 1 concernées par ces habitats | | |
| Objet et description de l'action Le but principal de l'action est de réaliser des suivis sur les parcelles contractualisées en MAE afin de vérifier si la mise en œuvre est favorable aux espèces visées. | Surface concernée <i>Parcelles contractualisées en MAE</i> | PRIORITE MOYENNE |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | Il faudra choisir des parcelles contractualisées représentatives sur les quatre secteurs de la ZPS. Il faudra tenir compte de ces inventaires dans le temps imparti aux inventaires réalisés dans l'action SU02 afin d'éviter les doubles prospections. | |
| Mise en œuvre : Un animateur en charge de l'animation du Document d'Objectifs est désigné par appel d'offre. La structure animatrice devra se rapprocher de structures spécialisées en ornithologie pour mettre en place ces suivis. | | |
| Cahier des charges - Les parcelles sélectionnées sont parcourues deux fois dans l'année en avril-mai et en mai-juin (parcours à pied en bordure : chaque espèce entendu ou vue est notée) - Suivi tous les deux ans - recherche des espèces nicheuses liées aux prairies de fauche et aux éléments fixes du paysage (haies, arbres isolés...) : Pipit farlouse, Tarier des prés, Pie-grièche écorcheur... Coût : 400 euros/parcelle/an | | |

| | | |
|---|--|-------------------------|
| Mesure FA 04 | Réaliser des animations scolaires | |
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) Crédits FEADER/Etat... Région CA (chèques natures) | Animation N 2000 : sensibilisation | |
| Objectif de développement durable | K - Encourager la sensibilisation des publics aux enjeux environnementaux en valorisant les richesses du site | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure Habitat d'espèce : Tous Espèces : Toutes les espèces de classe 1 | | |
| Objet et description de l'action Le but principal de sensibiliser les jeunes habitants de la ZPS aux richesses avifaunistiques de leurs communes | Surface concernée <i>Deux groupes scolaires</i> <i>Deux collèges</i> | PRIORITE MOYENNE |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | Deux groupes scolaires sont présents : on se concentrera sur les classes primaires. Les animations peuvent se dérouler en classe ou sur le terrain (secteur 1 sur Hauteville/Ste-Marie-du-lac et secteur 2 sur St-Rémy-en-Bouzemont). Les enfants de la ZPS vont aux collèges de Vitry-le-François et de Montier-en-Der. On tachera de proposer des animations aux classes de sixième. | |
| Mise en œuvre : Un animateur en charge de l'animation du Document d'Objectifs est désigné par appel d'offre. La structure animatrice devra se rapprocher de structures spécialisées en animation nature présentes sur le territoire. | | |
| Cahier des charges/Engagements obligatoires - Les thèmes abordés doivent concernés les oiseaux et les milieux ciblés par le Docob - Le projet d'animation peut comporter plusieurs interventions sur une année scolaire (financements région : chèques natures) Coût : Sur devis de la structure choisie : <ul style="list-style-type: none"> - environ 600 euros le projet/an/pour une classe - environ 150 euros la journée d'animation | | |

| | | |
|--|---|-------------------------|
| Mesure FA 05 | Communiquer sur les actions réalisées sur le site N2000 : bulletins d'information, site Internet | |
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) Crédits FEADER/Etat... | Animation N 2000 : sensibilisation | |
| Objectif de développement durable | K - Encourager la sensibilisation des publics aux enjeux environnementaux en valorisant les richesses du site | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure Habitat d'espèce : Tous Espèces : Toutes les espèces de classe 1 | | |
| Objet et description de l'action Le but principal de l'action est d'informer le public des actions et richesses du site Natura 2000. On utilisera principalement trois outils : presse, Internet et feuilles de liaisons (Infosite). | Surface concernée <i>10 communes pour environ 2500 habitants</i> | PRIORITE MOYENNE |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | - | |
| Mise en œuvre : Un animateur en charge de l'animation du Document d'Objectifs est désigné par appel d'offre. La structure animatrice devra rédiger des Infosites et créer un site Internet dédié au site Natura 2000. On devra communiquer sur les actions, les résultats mais aussi sur les propriétaires s'engageant dans la démarche. | | |
| Cahier des charges/Engagements obligatoires - Un infosite minimum tous les deux à trois ans - Création d'un site Internet spécifique au site Natura 2000 Coût : - Environ 1000 euros par infosite - Création site Internet : environ 4000 euros - Vie du site Internet : 2000 euros /an | | |

| | | |
|---|---|------------------------|
| Mesure FA 06 | Réaliser des sorties de découverte et conférences « grand public »s | |
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) Crédits FEADER/Etat... | Animation N 2000 : sensibilisation | |
| Objectif de développement durable | K - Encourager la sensibilisation des publics aux enjeux environnementaux en valorisant les richesses du site | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure Habitat d'espèce : Tous Espèces : Toutes les espèces de classe 1 | | |
| Objet et description de l'action Le but principal de sensibiliser les habitants de la ZPS aux richesses avifaunistiques de leurs communes | Surface concernée <i>10 communes pour environ 2500 habitants</i> | PRIORITE FAIBLE |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | Les quatre secteurs de la ZPS devront être concernés par ces animations. | |
| Mise en œuvre : Un animateur en charge de l'animation du Document d'Objectifs est désigné par appel d'offre. La structure animatrice devra se rapprocher de structures spécialisées en animation nature présentes sur le territoire. | | |
| Cahier des charges/Engagements obligatoires <ul style="list-style-type: none"> - Les thèmes abordés doivent concernés les oiseaux et les milieux ciblés par le Docob - Une sortie sur les secteur 1, une sortie commune sur les secteur 2et 3 et une sortie sur le secteur 4 (étangs d'Outines)/ Tous les trois ans. - Une conférence sur les secteur 1, une sur les secteur 2et 3 et une sur le secteur 4 (étangs d'Outines)/Tous les trois ans. Coût : Sur devis de la structure choisie : environ 400 euros la conférence et 400 euros la sortie (dont préparation). | | |

| Mesure GH 21 | Localiser les lignes électriques dangereuses pour l'avifaune | |
|---|---|------------------------|
| Dispositif(s) financiers actuel(s) mobilisable(s) Crédits FEADER/Etat ERDF | Animation N 2000 | |
| Objectif de développement durable | L - Mieux cerner l'impact réel de certaines pratiques et infrastructures sur la mortalité des oiseaux | |
| Habitat(s) d'espèces et espèces jugées prioritaires dans le Docob visés par la mesure Habitat d'espèce : Aucun Espèces : Toutes les espèces de classe 1 et 2 à grande envergure | | |
| Objet et description de l'action Le but principal de l'action est de localiser les lignes dangereuses | Surface concernée 3,7 km de lignes électriques | PRIORITE FAIBLE |
| Pertinence de la mise en œuvre - localisation | Les quatre secteurs de la ZPS devront être étudiés. | |
| Mise en œuvre : Un animateur en charge de l'animation du Document d'Objectifs est désigné par appel d'offre. La structure animatrice devra se rapprocher de la LPO qui possède une convention avec ERDF pour ce type d'actions. | | |
| Cahier des charges/Engagements obligatoires Aucun Coût : Intervention : aucun (ERDF) Coordination, localisation (environ 2000 à 3000 euros). | | |

Tableau N°19 : Récapitulatif estimatif du coût de chaque action et échéancier
(Mesures concernant l'animation du Docob et les suivis)

| Actions | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 | N+6 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| FA 1 – Réaliser des diagnostics écologiques des exploitations volontaires et mettre en place des MAET | 3000 € | 4500 € | 4500 € | 3000 € | 3000 € | 3000 € |
| GH 16 - Mettre en place un règlement des niveaux d'eau | | 2500 € | 2500 € | 2500 € | 2500 € | 2500 € |
| FA 02 - Favoriser une gestion cynégétique compatible avec les potentialités du milieu | ? | ? | ? | ? | ? | ? |
| FA 03 - Réaliser une animation active auprès des propriétaires pour inciter la contractualisation et à la signature de chartes | 3000 € | 3000 € | 3000 € | 3000 € | 3000 € | 3000 € |
| AD 01 – Gestion courante (comité de pilotage, définition des programmes annuels, rapport triennal...) | 2500 € | 2500 € | 2500 € | 2500 € | 2500 € | 2500 € |
| AD 02 – Suivi administratif du respect des réglementations et législations | 1200 € | 1200 € | 1200 € | 1200 € | 1200 € | 1200 € |
| AD 03 – Proposer un ajustement et/ou une modification du périmètre en concertation avec les acteurs du site | 2500 € | | | - | - | - |
| SU 01 – Utiliser les actions (comptages et suivis) existantes sur la RNCFS | - | - | - | - | - | - |
| SU 02 – Mettre en place une veille ornithologiques sur les espèces cibles | 13 500 € | 14 000 € | 13 500 € | 14 000 € | 13 500 € | 14 000 € |
| SU 03 – Mesurer l'impact des mesures agri-environnementales sur l'avifaune | - | 6000 € | - | 6000 € | - | 6000 € |
| FA 04 – Réaliser des animations scolaires | 3000 € | - | 3000 € | - | 3000 € | - |
| FA 05 – Communiquer sur les actions réalisées sur le site N2000 : bulletins d'information, site internet | 4000 € | 3000 € | 2000 € | 3 000 € | 2000 € | 3 000 € |
| FA 06 – Réaliser des sorties de découverte et conférences « grand public » | - | 1200 € | 1200 € | - | 1200 € | 1200 € |
| GH 21 – Localiser les lignes électriques dangereuses pour l'avifaune | 2500 € | | | - | - | - |

D. Modalités de suivi des mesures et évaluation des habitats et des espèces

Suivi et évaluation

Cette démarche vise d'une part à quantifier l'efficacité des actions engagées, et d'autre part à réorienter et adapter le document d'objectifs en prenant en compte l'expérience de son application, selon une périodicité de 3 ans.

L'évaluation porte donc sur :

- **l'état de conservation des espèces et habitats d'espèces**

Il est nécessaire de rendre compte à la Commission Européenne de l'évolution de l'état de conservation des habitats d'espèces et des espèces au niveau national et des incidences des mesures prises.

- **la mise en œuvre du document d'objectifs**

A l'échelle du site Natura 2000, il s'agit de réaliser un suivi et une évaluation de la mise en œuvre des actions menées dans le cadre du document d'objectifs.

L'évaluation consiste à interpréter les résultats du suivi qui permettent de porter un jugement sur les objectifs et actions proposés par le document d'objectifs.

Ce jugement porte sur :

- La **pertinence** et la **cohérence** des objectifs et des actions

Il s'agit en particulier d'évaluer la stratégie du document d'objectifs et notamment de vérifier la cohérence entre les enjeux fondamentaux et les objectifs généraux, et de vérifier si les objectifs sont adaptés aux enjeux compte tenu notamment des nouvelles connaissances acquises.

- L'**efficacité** des objectifs et des actions

Il s'agit de vérifier que les actions ont bel et bien l'effet attendu.

- L'**efficience** des actions

Il s'agit de s'interroger aux coûts des actions au regard des effets induits.

Tableau N°20 : Suivi et évaluation des mesures proposées

| Intitulé de la mesure (tableau 18) | Enjeux /Objectifs (tableaux 13, 14, 15, 16) | Descripteur de réalisation (et potentiel à atteindre) | Indicateur de réalisation (atteint et non atteint) | Explications, commentaires | Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure |
|---|---|---|--|----------------------------|--|
| GH 1 - Reconversion des cultures en herbages | A - Promouvoir des pratiques agricoles conciliant rentabilité économique et richesse écologique | Nb d'hectares | | | |
| GH 2 – Gestion extensive de prairies pâturées | A - Promouvoir des pratiques agricoles conciliant rentabilité économique et richesse écologique | Nb d'hectares | | | |
| GH 3 – Mise en place de fauches tardives sur les prairies de fauche | A - Promouvoir des pratiques agricoles conciliant rentabilité économique et richesse écologique | Nb d'hectares | | | |
| GH 4 – Mise en place de couverts herbacés favorables à la faune broyés tardivement | A - Promouvoir des pratiques agricoles conciliant rentabilité économique et richesse écologique | Nb d'hectares) | | | |
| GH 5 – Création, conservation et entretien de haies et alignements d'arbres | B - Encourager la conservation des éléments paysagers d'importance majeure | Linéaire concerné | | | |
| GH 6 – Création et entretien de mares | B - Encourager la conservation des éléments paysagers d'importance majeure | Nb de mares | | | |
| GH 7 – Favoriser et conserver des arbres isolés dans les prairies | B - Encourager la conservation des éléments paysagers d'importance majeure | Nb d'arbres | | | |
| FA 1 – Réaliser des diagnostics écologiques des exploitations volontaires et mettre en place des MAET | A - Promouvoir des pratiques agricoles conciliant rentabilité économique et richesse écologique | Nb d'exploitations | | | |
| GH 8 - Entretien et restaurer les formations végétales hygrophiles par fauchage | C - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux Etangs | Surface et Nb d'étangs concernés | | | |
| GH 9 - Réouverture des formations végétales hygrophiles envahies par les ligneux | C - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux Etangs | Surface et Nb d'étangs concernés | | | |

| Intitulé de la mesure (tableau 18) | Enjeux /Objectifs (tableaux 13, 14, 15, 16) | Descripteur de réalisation (et potentiel à atteindre) | Indicateur de réalisation (atteint et non atteint) | Explications, commentaires | Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure |
|---|--|--|---|-----------------------------------|---|
| <i>GH 10 - Création de trouées et chenaux internes dans les roselières</i> | C - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux Etangs | <i>Surface et Nb d'étangs concernés</i> | | | |
| <i>GH 11 - Empêcher l'envahissement par les espèces végétales et animales indésirables</i> | C - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux Etangs | <i>Surface et Nb d'étangs concernés</i> | | | |
| <i>GH 12 - Encourager une gestion et un entretien des abords d'étangs respectueux des cycles biologiques</i> | C - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux Etangs | <i>Non chiffrable</i> | | | |
| <i>GH 13 - Réaliser des assecs prolongés « décennaux »</i> | C - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux Etangs | <i>Nb d'étangs concernés</i> | | | |
| <i>GH 14 - Favoriser une gestion piscicole extensive</i> | C - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux Etangs E - Conserver une bonne qualité de l'eau | <i>Nb d'étangs concernés</i> | | | |
| <i>GH 15 - Améliorer le fonctionnement hydraulique des étangs afin de pouvoir contrôler les niveaux d'eau</i> | D - Gérer les niveaux d'eau en faveur des habitats et des espèces présentes | <i>Nb d'étangs concernés</i> | | | |
| <i>GH 16 - Mettre en place un règlement des niveaux d'eau</i> | D - Gérer les niveaux d'eau en faveur des habitats et des espèces présentes | <i>Nb d'étangs</i> | | | |
| <i>GH 17 - Favoriser les essences autochtones, leur diversité et le sous étage forestier</i> | F - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux boisements | <i>Nb d'hectares</i> | | | |
| <i>GH 18 - Favoriser les lisières forestières favorables à l'avifaune avec des grands arbres</i> | F - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux boisements | <i>Linéaire concerné</i> | | | |

| Intitulé de la mesure (tableau 18) | Enjeux /Objectifs (tableaux 13, 14, 15, 16) | Descripteur de réalisation (et potentiel à atteindre) | Indicateur de réalisation (atteint et non atteint) | Explications, commentaires | Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure |
|--|---|--|---|-----------------------------------|---|
| GH 19 - Préserver les arbres morts et sénescents | F - Conserver et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces liés aux boisements | Surface, Nb d'arbres, d'îlots | | | |
| FA 02 - Favoriser une gestion cynégétique compatible avec les potentialités du milieu | G - Encourager des activités forestières (travaux, loisirs, chasse...) respectueuses des espèces et de leurs habitats | Non chiffrable | | | |
| GH 20 - Encourager des périodes de travaux en adéquation avec le cycle biologique des espèces | G - Encourager des activités forestières (travaux, loisirs, chasse...) respectueuses des espèces et de leurs habitats | Non chiffrable | | | |
| FA 03 - Réaliser une animation active auprès des propriétaires pour inciter à la contractualisation et à la signature de chartes | H - Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs grâce à la contractualisation tout en restant en cohérence avec les activités existantes | Nombre de contrat (MAE, Natura 2000) ou de charte signés | | | |
| AD 01 – Gestion courante (comité de pilotage, définition des programmes annuels, rapport triennal...) | H - Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs grâce à la contractualisation tout en restant en cohérence avec les activités existantes | Nombre de copil, mise à jour SUDOCO, nombre de rapport | | | |
| AD 02 – Suivi administratif du respect des réglementations et législations | H - Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs grâce à la contractualisation tout en restant en cohérence avec les activités existantes | Non chiffrable | | | |
| AD 03 – Proposer un ajustement et/ou une modification du périmètre en concertation avec les acteurs du site | I - Vérifier la cohérence entre le périmètre actuel du site Natura 2000 et les objectifs de conservation des espèces communautaires | Proposition faite dans les trois premières années du programme | | | |
| SU 01 – Utiliser les actions existantes sur la RNCFS | J - Assurer une veille environnementale et réaliser un suivi du site | Non chiffrable | | | |

| Intitulé de la mesure (tableau 18) | Enjeux /Objectifs (tableaux 13, 14, 15, 16) | Descripteur de réalisation (et potentiel à atteindre) | Indicateur de réalisation (atteint et non atteint) | Explications, commentaires | Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure |
|---|---|--|---|-----------------------------------|---|
| <i>SU 02 – Mettre en place une veille ornithologiques sur les espèces cibles</i> | J - Assurer une veille environnementale et réaliser un suivi du site | <i>Résultats d'étude, données brutes</i> | | | |
| <i>SU 03 – Mesurer l'impact des mesures agri-environnementales sur l'avifaune</i> | J - Assurer une veille environnementale et réaliser un suivi du site | <i>Résultats d'étude, données brutes</i> | | | |
| <i>FA 04 – Réaliser des animations scolaires</i> | K - Encourager la sensibilisation des publics aux enjeux environnementaux en valorisant les richesses du site | <i>Nb de classes, nb d'enfants sensibilisés</i> | | | |
| <i>FA 05 – Communiquer sur les actions réalisées sur le site N2000 : bulletins d'information, site internet</i> | K - Encourager la sensibilisation des publics aux enjeux environnementaux en valorisant les richesses du site | <i>Un Infosite tous les deux ans, création d'un site Internet (nb de visiteurs), Nb d'articles de presse</i> | | | |
| <i>FA 06 – Réaliser des sorties de découverte et conférences « grand public »s</i> | K - Encourager la sensibilisation des publics aux enjeux environnementaux en valorisant les richesses du site | <i>Nb de participants</i> | | | |
| <i>GH 21 – Neutraliser les lignes électriques dangereuses pour l'avifaune</i> | L - Mieux cerner l'impact réel de certaines pratiques et infrastructures sur la mortalité des oiseaux | <i>Linéaire de ligne jugé dangereux, linéaire neutralisé</i> | | | |

Tableau N°21 : Suivi de la gestion vis-à-vis des populations des espèces de classe 1

| Espèces de classe 1 (1) | Code européen Natura 2000 | Estimation 2003 de la population nicheuse (FSD initial) | Estimation 2011 de la population nicheuse (inventaires Docob) | Estimation 2003 de la population hivernante (FSD initial) | Estimation 2011 de la population hivernante (inventaires Docob) | Etat de conservation 2011 | Évolution qualitative de l'état de conservation après la mise en œuvre des actions et commentaires (population, état de conservation...) | Recommandations |
|-------------------------|---------------------------|---|---|---|---|---------------------------|--|-----------------|
| Butor étoilé | A021 | 2-3 c | 0-1 c | | | Défavorable | | |
| Marouette ponctuée | A119 | Non cité FSD | 1-2 c | | | Moyen | | |
| Blongios nain | A022 | 2-3 c | 5 c | | | Moyen | | |
| Sarcelle d'été | A055 | 0-2 c | 1-3 c | 0-300 ind | 500-2000 ind | Moyen | | |
| Canard souchet | A056 | 0-1 c | 1-2 c | 0-300 ind | 0-300 ind | Moyen | | |
| Fuligule milouin | A059 | 3-6 c | 15-20 c | 0-500 ind | 0-1400 ind | Moyen | | |
| Locustelle lusciniôïde | A292 | 1-2 c | 2-5 c | | | Moyen | | |
| Pie-grièche écorcheur | A338 | 40-80 c | 40-50 c | | | Moyen | | |
| Milan noir | A073 | 2-3 c | 4-5 c | | | Moyen | | |
| Combattant varié | A151 | | | 0-11 ind | 5-35 ind (hiver) | Moyen | | |
| Oie rieuse | A041 | | | 5-20 ind | 200-270 ind | Bon | | |
| Canard chipeau | A051 | 5-10 c | 20-25 c | 0-200 ind | 0-200 ind | Bon | | |
| Bihoreau gris | A023 | 0-1 c | 0-1 c | | | Bon | | |
| Aigrette garzette | A026 | 0-2 c | P (zone de nourrissage) | | | Bon | | |

| Espèces de classe 1 (1) | Code européen Natura 2000 | Estimation 2003 de la population nicheuse (FSD initial) | Estimation 2011 de la population nicheuse (inventaires Docob) | Estimation 2003 de la population hivernante (FSD initial) | Estimation 2011 de la population hivernante (inventaires Docob) | Etat de conservation 2011 | Évolution qualitative de l'état de conservation après la mise en œuvre des actions et commentaires (population, état de conservation...) | Recommandations |
|--------------------------|---------------------------|---|---|---|---|---------------------------|--|-----------------|
| Héron pourpré | A029 | 0-2 c | P (zone de nourrissage) | | | Bon | | |
| Busard des roseaux | A081 | 1-3 c | | 3-6 c | | Bon | | |
| Fuligule morillon | A061 | 3-6 c | 25-30 c | 0-100 ind | 0-140 ind | Bon | | |
| Rousserolle turdoïde | A298 | 30-50 c | 20-35 c | | | Bon | | |
| Pygargue à queue blanche | A075 | | | 1-3 ind | 1-3 ind | Bon | | |
| Grue cendrée | A127 | - | 0-1 c | 2000-5000 ind | 1000-5000 ind | Bon | | |
| Pic mar | A236 | 2-3 c | 40-60 c | | | Bon | | |
| Gorgebleue à miroir | A272 | Non cité FSD | 5 – 10 c | | | Bon | | |
| | | | | | | | | |
| Pipit farlouse | A257 | - | 35-45 c | | | Bon | | |

(1) classées selon la priorité de conservation (Tableau 12)

Cf. proposition de nouveau Formulaire Standard des Données en Annexe N°43

Références bibliographiques

BERNARD C. et al. , 2007 – Documents d'objectifs du site Natura 2000 FR4301318 « Massif de la Serre ». DIREN Franche-Comté, « Communauté de communes du Jura entre Serre et Chaux », Besançon, Lavans-lès-Dole, 135 pages

BRGM, Visualiseur InfoTerre : <http://infoterre.brgm.fr/>

COCA ,1991. Les Oiseaux de Champagne-Ardenne, 290 pages

Conservatoire du Littoral, site internet : <http://www.conservatoire-du-littoral.fr/>

Convention de Ramsar, site internet : <http://www.ramsar.org/>

DREAL Champagne-Ardenne, site internet : <http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr/>

DREAL CA, LPO CA, ONCFS, 2004. Orientation Régionales de Gestion de la Faune sauvage et de l'amélioration de la qualité de ses Habitats (ORGFH), Annexe Oiseaux, 88 pages

DREAL, 2002. Fiche ZNIEFF Type II 210020028 « Les environs du Lac du Der »

DREAL, 2005. Fiche ZNIEFF Type I 210020034 « Prairies et bois de la Ferme aux grues à Saint-Rémy-en-Bouzemont »

DREAL, 2005. Fiche ZNIEFF Type I 210020035 « Bois de l'Argentolle, Bois de Huiron et Bois des Filles à Arrigny »

DREAL, 2005. Fiche ZNIEFF Type I 210020036 « Vallée de la Blaise entre Orconte et Ecollement »

IGN, 2010. Géoportail, le portail des territoires et des citoyens : <http://www.geoportail.fr/>

Groupe de travail LPO, PNRFO, ONF, ADASEA, CRPF, 2009. Document d'objectifs de la ZPS « Lacs de la Forêt d'Orient », 120 pages

IFN, 2010. Inventaire Forestier National : <http://www.ifn.fr/spip/>

LPO CA, DREAL CA, Région CA, 1999. Suivi scientifique de l'OGAFE du secteur du lac du Der : rapport annuel et final n°5/5, 52 pages

LPO CA, 2010. Faune Champagne-Ardenne, base de données naturalistes en ligne : <http://www.faune-champagne-ardenne.org/>

LPO CA, 1996. Expertise faunistique des environs du Lac du Der-Chantecoq, Rapport final, 34 pages.

LPO CA, ONF, PNRFO, 2010. Programme Oiseaux des Bois. Conservation de l'Avifaune et gestion forestière en forêt de production de plaine 2007 – 2011. Site de la Forêt d'Orient (Aube), 79 pages

Météo France, Données météorologique de la station de Saint-Dizier (52) : <http://france.meteofrance.com/>

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEDDE), site Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr/>

Office de Tourisme du Lac du Der, 2010. Lac du Der, Accueil&découverte 2010, 70 pages

ONCFS, RNCFS du lac du Der et des Etangs d'Outines et d'Arrigny. Mise en œuvre du plan de gestion. Rapport d'activité 2009 du Technicien Zones Humides, non paginé.

Région Champagne-Ardenne, 2002. Atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne, 180 pages

ROCAMORA G, 1994. Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France, 339 pages

ROCAMORA G, YEATMAN-BERTHELOT D, SEOF/LPO, 1999. Oiseaux menaces et à surveiller en France, 598 pages

TERRAZ L. et al, ATEN, 2008. Guide pour une rédaction synthétique des documents d'objectifs Natura 2000, 56 pages